



EN

GA

Rapport
d'activité
2025

GÉ

sycotm-paris.fr

     @lesycotm



l'agence
métropolitaine
des déchets
ménagers

Sommaire

4	L'édito du président
5	Le mot de la directrice générale des services
6	Les élus du Syctom
10	Le territoire du Syctom
12	Les installations du Syctom
14	Équipes mobilisées
15	Bilan social

Engagé auprès des territoires et des habitant·es

18	Mobiliser les acteurs sur le territoire
20	Proposer un dispositif adapté aux enjeux locaux
22	Sensibiliser le public à moins de déchets et plus de tri
24	Des animations scolaires pour encourager l'écocitoyenneté

Engagé pour un outil industriel agile et performant

28	Traiter et valoriser les déchets
30	Optimiser la performance des installations
32	Maîtriser les risques pour assurer la fiabilité de l'outil industriel
34	La gestion de l'incendie du centre de tri à Paris XVII

Engagé pour inventer les solutions de demain

38	Accompagner les grands défis du secteur des déchets
40	L'Interval en phase d'essais avant sa mise en service industrielle
42	L'Étoile Verte, un équipement à la hauteur des enjeux environnementaux
44	Concrétiser dix ans de concertation pour le projet à Romainville / Bobigny
46	Déployer une nouvelle filière de valorisation des biodéchets
48	La qualité de l'air : une surveillance proactive

Engagé pour la défense d'un service public durable

52	Garantir un service de qualité et au meilleur coût
54	Une rigueur budgétaire au cœur de l'action publique
56	Un engagement et une expertise mobilisés à l'international
58	Défense du service public de traitement des déchets, une tribune pour alerter

60	Glossaire
----	-----------

Rapport technique et financier

64	Budget
68	Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets
74	Bilan détaillé d'exploitation

L'édito du président

Corentin DUPREY



L'année 2025 aura à nouveau montré que le Syctom est un outil moderne, agile, capable d'anticiper les transformations profondes de notre modèle de traitement des déchets. Un outil délivrant une mission de service public performante, à un coût optimisé dans l'intérêt de ses collectivités et des habitant-es. L'incendie du centre de tri à Paris XVII l'illustre parfaitement : le soir même, toutes les bennes de nos collectivités étaient redirigées sans rupture de service.

Depuis sa création, le Syctom a parcouru un long chemin. Né d'une volonté de mutualisation entre territoires, il est devenu un acteur expert du traitement et de la valorisation des déchets au plus près de leur production, tout en s'intégrant à un environnement urbain dense et en investissant dans l'avenir. Cette histoire collective nous oblige. Elle nous oblige à exercer notre mission

Elle nous oblige à préparer l'avenir avec lucidité. Les crises économiques, les tensions énergétiques et l'urgence climatique transforment notre modèle. Dans ce contexte, l'ambition du Syctom est bien de réduire le volume de déchets résiduels et d'atteindre le zéro déchet valorisable enfoui. Réduire, trier, valoriser, c'est le triptyque de notre action. La baisse confirmée des OMr montre que les comportements évoluent, sous l'effet des politiques publiques et d'une prise de conscience collective. Il faut accompagner et amplifier cette évolution positive.

En 2025, nous avons multiplié nos actions de prévention et de sensibilisation, avec des campagnes grand public, des opérations de terrain, des animations et des visites de site. Nous avons renforcé notre coopération avec les territoires, à travers les contrats d'objectifs offrant un cadre partagé et des trajectoires adaptées aux réalités locales.

“NOTRE AMBITION, EST INCHANGÉE : RÉDUIRE, TRIER, VALORISER”

de service public en intégrant des évolutions réglementaires nombreuses, parfois contradictoires, mais aussi les attentes de nos membres et des citoyen-nés. Nous avons ainsi renforcé notre exigence environnementale, notamment par un suivi exemplaire des mesures en sortie de nos UVE et la mise en ligne de toutes nos données en Open Data.

Cette logique de partenariat est au cœur de notre action. Car la gestion des déchets n'est pas qu'une affaire industrielle et technique : c'est un enjeu de proximité, d'engagement local et de mobilisation citoyenne. Les dix contrats d'objectifs signés couvrent la quasi-totalité du territoire et traduisent une volonté commune d'agir sur les bons leviers : réduction des déchets, amélioration du tri, réemploi, gestion des biodéchets et accompagnement aux comportements écoresponsables.

Parallèlement, notre outil industriel connaît une transformation ambitieuse : modernisation de L'Étoile Verte, mise en service de L'Interval, démarrage des travaux à Romainville / Bobigny et du site de biométhanisation à Gennevilliers. Ces projets illustrent notre capacité à investir pour l'avenir, tout en améliorant la performance environnementale, la maîtrise des coûts et l'intégration urbaine de nos installations.

Ce cap s'accompagne d'un choix assumé : celui d'une gestion plus fine, transparente et plus maîtrisée grâce aux SemOp. Dans un contexte contraint, nous devons concilier à la fois l'efficacité industrielle, la soutenabilité financière et la qualité du service public.

Le Syctom entre ainsi dans une nouvelle phase de son histoire. Une phase d'urgence, d'innovation et de responsabilité, au service d'un modèle plus sobre, circulaire et résilient.

Le mot de la directrice générale des services

Aurélie PRINCIPAUD



Notre priorité a été de consolider notre outil afin de garantir la continuité du service et améliorer notre performance opérationnelle. Cette ambition s'est traduite par des avancées majeures dans l'exploitation et la modernisation du patrimoine industriel.

L'année a été marquée par la finalisation de L'Interval à Ivry-sur-Seine, la modernisation de L'Étoile Verte à Saint-Ouen-sur-Seine, le lancement du chantier de Romainville / Bobigny et le démarrage des travaux de l'unité de biométhanisation à Gennevilliers. Ces projets traduisent un effort d'investissement soutenu pour adapter nos installations aux besoins futurs.

L'incendie du centre de tri à Paris XVII a rappelé, avec force, l'exigence de résilience qui s'impose à un service public industriel.

Cet événement a mobilisé les équipes et les territoires, tout en confirmant la nécessité d'un outil robuste, réactif et capable d'absorber les aléas sans interrompre la continuité du service.

Dans ce contexte, le Syctom a poursuivi le déploiement du modèle SemOp qui permet un pilotage plus fin des installations, un meilleur accès à l'information et un suivi renforcé des coûts et des performances. C'est un levier central pour sécuriser l'exploitation et renforcer le dialogue entre la maîtrise publique et les opérateurs.

Sur le plan financier, 2025 confirme notre rigueur de gestion. Avec un budget de 744 M€, nous avons maintenu des dépenses d'exploitation maîtrisées tout en poursuivant un niveau d'investissement élevé.

Notre action repose aussi sur le travail en réseau : territoires, exploitants et acteurs de terrain coopèrent chaque jour pour assurer la réception des flux, suivre les tonnages, améliorer les performances et faire évoluer les pratiques. Cette coordination garantit la robustesse du service public et l'adaptabilité de notre outil industriel face aux défis à venir.

Enfin, nous avons poursuivi nos actions de

“CONSOLIDER NOTRE OUTIL ET AMÉLIORER NOTRE PERFORMANCE OPÉRATIONNELLE”

sensibilisation et de prévention car la performance ne se joue pas uniquement dans les installations. Campagnes grand public, animations de terrain, visites de site et outils à disposition des territoires contribuent à faire évoluer les comportements, à réduire les déchets à la source et à améliorer le tri.

Les élu·es du Syctom

En décembre 2025

Président du Syctom



Corentin DUPREY
Conseiller municipal de Saint-Denis,
Vice-Président de Plaine Commune,
Vice-Président du Conseil départemental
de la Seine-Saint-Denis

Le Syctom est administré par un Comité syndical de 87 élu·es représentant 11 territoires du Grand Paris. Il définit la politique, vote le budget, décide des investissements et de la gestion du service, et se prononce sur les adhésions. Il élit le Bureau, composé de 36 membres (le Président, 15 vice-président·es et 20 représentant·es), auquel certaines compétences sont déléguées.

Les représentant·es titulaires *T1 Paris*

Vice-présidents du Syctom



Antoine GUILLOU
1^{er} Vice-Président
Adjoint à la Maire de Paris



Florentin LETISSIER
1^{er} Vice-Président
Adjoint à la Maire de Paris



Paul SIMONDON
14^e Vice-Président
Adjoint à la Maire de Paris

Membres du Bureau du Syctom



Geoffroy BOULARD
Maire du 17^e arr.
de Paris,
Vice-Président
de la Métropole
du Grand Paris



Rachida DATI
Ministre de la Culture,
Maire du 7^e arr.
de Paris, Conseillère
métropolitaine



Lamia EL AARAJE
Adjointe à la Maire
de Paris



Jean LAUSSUCQ
Conseiller de Paris



Raphaële PRIMET
Conseillère
de Paris



Audrey PULVAR
Adjointe à la Maire
de Paris, Conseillère
régionale
d'Île-de-France



François VAUGLIN
Maire du 11^e arr.
de Paris, Conseiller
métropolitain

Délégué·es du Syctom



Frédéric BADINA-SERPETTE
Conseiller
de Paris



Jack-Yves BOHBOT
Conseiller de
Paris, Conseiller
régional
d'Île-de-France



Grégory CANAL
Conseiller
de Paris



Mahor CHICHE
Conseiller
de Paris



François DAGNAUD
Maire du 19^e arr.
de Paris, Conseiller
métropolitain



Jean-Philippe DAVIAUD
Conseiller
de Paris



Nelly GARNIER
Conseillère
de Paris,
Conseillère
régionale
d'Île-de-France



Jean-Philippe GILLET
Conseiller
de Paris



Alexis GOVCIYAN
Conseiller
de Paris



Boris JAMET-FOURNIER
Conseiller
de Paris



Pénélope KOMITÉS
Adjointe à la
Maire de Paris,
Conseillère
métropolitaine



Johanne KOUASSI
Conseillère
de Paris,
Conseillère
métropolitaine



Anessa LAHOUASSA
Conseillère
de Paris



Nathalie LAVILLE
Conseillère
de Paris



Béatrice LECOUTURIER
Conseillère de
Paris, Conseillère
régionale
d'Île-de-France



Carine PETIT
Maire du 14^e arr.
de Paris,
Conseillère
métropolitaine



Sylvain RAIFAUD
Conseiller
de Paris,
Conseiller
métropolitain



Jérémy REDLER
Maire du 16^e arr.
de Paris, Conseiller
de Paris,
Conseiller régional
d'Île-de-France



Hamidou SAMAKÉ
Conseiller
de Paris,
Conseiller
métropolitain



Florian SITBON
Conseiller
de Paris



Delphine TERLIZZI
Conseillère
de Paris



Léa VASA
Conseillère
de Paris

Suppléant·es

Maya AKKARI
Conseillère de Paris

David ALPHAND
Conseiller de Paris

Véronique BALDINI
Conseillère de Paris

Anne BIRABEN
Conseillère de Paris

Gauthier CARON-THIBAUT
Conseiller de Paris

Thomas CHEVANDIER
Conseiller de Paris

Rémi FÉRAUD
Sénateur de Paris,
Conseiller de Paris

Afaf GABELOTAUD
Adjointe à la Maire de Paris,
Conseillère métropolitaine
déléguee

Maud GATEL
Députée de Paris,
Conseillère de Paris

Jérôme GLEIZES
Conseiller de Paris

Rudolph GRANIER
Conseiller de Paris

Céline HERVIEU
Conseillère de Paris

Fatoumata KONÉ
Conseillère de Paris,
Conseillère métropolitaine

Éric LEJOINDRE
Maire du 18^e arr. de Paris,
Conseiller métropolitain

Véronique LEVIEUX
Adjointe à la Maire de Paris

Valérie MONTANDON
Conseillère de Paris,
Conseillère régionale d'Île-de-France,
Conseillère métropolitaine

Camille NAGET
Conseillère de Paris

Jean-Baptiste OLIVIER
Conseiller de Paris

Éric PLIEZ
Maire du 20^e arr. de Paris,
Conseiller métropolitain

Pierre RABADAN
Adjoint à la Maire de Paris,
Conseiller métropolitain

Marie-José RAYMOND-ROSSI
Conseillère de Paris

Hernando SANCHES RUIVO
Conseiller de Paris

Anouch TORANIAN
Adjointe à la Maire de Paris,
Conseillère métropolitaine

Marie TOUBIANA
Conseillère de Paris

Aurélien VERON
Conseiller de Paris,
Conseiller métropolitain

Karim ZIADY
Conseiller de Paris

T2 Vallée Sud - Grand Paris

Membres du Bureau du Syctom



Jacqueline BELHOMME
Maire de Malakoff,
Vice-Présidente
du T2, Conseillère
métropolitaine



Benoît BLOT
Adjoint au Maire
du Plessis-Robinson,
Vice-Président du T2

Suppléant·es

Serge KEHYAYAN
Adjoint au Maire de Clamart

Pascale MEKER
Adjointe à la Maire de Bagneux

Délégué·es du Syctom



Françoise MONTSENY
Adjointe au Maire
de Châtillon



Gabriela REIGADA
Adjointe au Maire
de Fontenay-aux-Roses

Gwénola RABIER
Adjointe au Maire de Montrouge

Patrice RONCARI
Adjoint au Maire de Clamart

T4 Paris Ouest La Défense

Membres du Bureau du Syctom



Perrine COULTER
Conseillère municipale
de Nanterre



Sophie DESCHIENS
Adjointe à la Maire
de Levallois-Perret,
Conseillère régionale
d'Île-de-France /
déléguee spéciale

Suppléant·es

Bruno GUERRA
Conseiller municipal délégué
de Garches

Isabelle COVILLE
Adjointe à la Maire
de Levallois-Perret

Claire CHARMETTE
Conseillère municipale
de La Garenne-Colombes

Délégué·es du Syctom



Éric BERDOATI
Maire de Saint-Cloud,
Président du T4,
Vice-Président
du Conseil
départemental 92



Jean-Philippe DUMONT
Conseiller
municipal de
Neuilly-sur-Seine



Vincent FRANCHI
Adjoint à la Maire
de Puteaux,
Conseiller métropolitain,
Conseiller
départemental 92

Capucine DU SARTEL
Adjointe au Maire de Saint-Cloud

Bruno JACON
Adjoint au Maire de Suresnes

José PINTO MARTINS
Conseiller municipal de Nanterre

T5 Grand Paris Seine Ouest

Vice-Président·es du Syctom



André SANTINI
3^e Vice-Président
Ancien Ministre,
Maire d'Issy-les-
Moulineaux,
Vice-Président
de la Métropole
du Grand Paris



Christiane BARODY-WEISS
8^e Vice-Présidente
Maire de Marnes-
la-Coquette,
Vice-Présidente
du T3, Conseillère
métropolitaine

Membre du bureau du Syctom



Hervé MARSEILLE
Sénateur des Hauts-
de-Seine, Conseiller
municipal de Meudon,
Maire honoraire
de Meudon

Délégués du Syctom



Pierre-Christophe BAGUET
Maire de Boulogne-
Billancourt,
Président du T3,
Vice-Président
du Conseil
départemental 92,
Conseiller
métropolitain



Pierre CHEVALIER
Conseiller municipal
délégué de Ville-
d'Avray

Suppléant·es

Florence DE PAMPELONNE
Adjointe au Maire de Meudon,
Conseillère régionale
d'Île-de-France

Bertrand-Pierre GALEY
Adjoint à la Maire
de Boulogne-Billancourt

Édith LETOURNEL
Adjointe au Maire
d'Issy-les-Moulineaux

Bernard ROCHE
Conseiller municipal délégué
de Vanves

T5 Boucle Nord de Seine

Vice-Présidentes du Syctom	Membre du Bureau du Syctom	
 Alexis BACHELAY 15 ^e Vice-Président Adjoint au Maire de Colombes	 Pascal PELAIN Maire de Villeneuve-la-Garenne, Vice-Président du T5, Conseiller métropolitain délégué, Conseiller régional d'Île-de-France	
 Zineb ZOUAOU 10 ^e Vice-Présidente Adjointe au Maire de Gennevilliers	<th>Délégués du Syctom</th>	Délégués du Syctom
	 Thierry LE GAC Adjoint au Maire d'Asnières-sur-Seine	
	 Patrice PINARD Adjoint au Maire de Clichy-la-Garenne	

Suppléantes	
Samia GASMI Adjointe au Maire de Colombes	Anne-Christine JAUFFRET Adjointe au Maire de Bois-Colombes
Bachir HADDOUCHE Adjoint au Maire de Villeneuve-la-Garenne	Frédéric SITBON Adjoint au Maire d'Asnières-sur-Seine
Éric ISABEY Adjoint au Maire de Bois-Colombes	

T7 Paris Terres d'Envol

Vice-Président du Syctom

Fouad EL KOURADI
12^e Vice-Président
Adjoint au Maire
d'Aulnay-sous-Bois

Délégué du Syctom

Lino FERREIRA
Conseiller municipal
de Tremblay-en-France

Membres du Bureau du Syctom

Dalila ARAB
Adjointe au Maire
de Sevran

Gemmila MEGHRAOUI
Adjointe au
Maire de Drancy

Suppléantes

Farida ADLANI
Adjointe au Maire
de Villepinte, Vice-Présidente
de la Région Île-de-France

Michel CLAVEL
Adjoint au Maire de Dugny

Carlos DA COSTA
Adjoint au Maire du Bourget

Thierry MEIGNEN
Conseiller métropolitain, Sénateur

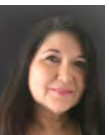
T6 Plaine Commune

Vice-Président du Syctom	Délégués du Syctom
 Karim BOUAMRANE 6 ^e Vice-Président Maire de Saint-Ouen- sur-Seine, Conseiller métropolitain, Vice- Président du Conseil départemental 93	 Mathieu HANOTIN Maire de Saint-Denis, Président du T6
	 Abdelfattah MESSOUSSI Adjoint au Maire de Stains
	 Kader CHIBANE Conseiller municipal de Saint-Denis, Conseiller régional d'Île-de-France
	 Christian PERNOT Adjoint à la commune déléguée de Pierrefitte-sur-Seine

Suppléantes	
Dieunor EXCELLENT Maire de Villetaneuse, Conseiller métropolitain	Florence LAROCHE Conseillère municipale déléguée de Villetaneuse, Vice-Présidente du T6
Michel FOURCADE Maire de Pierrefitte- sur-Seine, Vice-Président de la Métropole du Grand Paris	Laurent MONNET Adjoint au Maire de Saint-Denis
	Jacques PARIS Adjoint au Maire de L'Île-Saint-Denis

T8 Est Ensemble

Vice-Président du Syctom		
		Yvon LEJEUNE 5 ^e Vice-Président Conseiller municipal de Romainville
		Patrick LASCoux Conseiller municipal de Noisy-le-Sec, Vice-Président du T8

Délégués du Syctom		
		Rafik ALOUT Conseiller municipal de Bondy
		Françoise CELATI Conseillère municipale déléguée de Noisy-le-Sec
		Daouda GORY Conseiller municipal de Romainville
		Philippe LAMARCHE Adjoint au Maire de Montreuil

Suppléantes	Thomas CHESNEAUX Conseiller municipal de Montreuil
	Luc DI GALLO Adjoint au Maire de Montreuil
	Amin MBARKI Conseiller municipal de Montreuil
	Brigitte MORANNE Conseillère municipale de Romainville

T9 Grand Paris Grand Est

Vice-Président du Syctom

Jean-Paul FAUCONNET
9^e Vice-Président
Maire de Rosny-sous-Bois,
Vice-Président du T9

Déléguée du Syctom

Michèle CLAVEAU
Adjointe au Maire
de Noisy-le-Grand

Membre du Bureau du Syctom

Ludovic TORO
Maire de Coubron,
Vice-Président du T9,
Conseiller métropolitain,
Conseiller régional
d'Île-de-France

Jean-Michel GENESTIER
Maire du Raincy,
Vice-Président du T9,
Conseiller métropolitain
délégué

Suppléantes

Pascal BUTIN
Adjoint au Maire de Neuilly-Plaisance

Henri CARRATALA
Adjoint au Maire de Livry-Gargan

Sabrina ASSAYAG
Adjointe au Maire
des Pavillons-sous-Bois

Michel MARTINET
Conseiller municipal de Gagny

T12 Grand-Orly Seine Bièvre

Vice-Président du Syctom	Membre du Bureau du Syctom
 Philippe BOUYSSOU 4 ^e Vice-Président Maire d'Ivry-sur-Seine, Conseiller métropolitain	 Kheira FREIH BENGABOU Adjointe au Maire d'Ivry-sur-Seine
Déléguées du Syctom	
 Khaled BEN-MOHAMED Adjoint au Maire de Vitry-sur-Seine	 Julien JABOUIN Adjoint au Maire de Cachan
 Sidi CHIAKH Adjoint au Maire du Kremlin-Bicêtre	 Mostefa SOFI Adjoint au Maire de Villejuif
 Nadine HERRATI Adjointe au Maire de Gentilly	 Cécile SPANO Adjointe au Maire de Valenton
Suppléantes	
Samuel BESNARD Adjoint au Maire de Cachan	Élisabeth HUSSON-LESPINASSE Conseillère municipale de Gentilly
Christophe ACHOURI Adjoint au Maire de Villejuif	Clément PECQUEUX Adjoint au Maire d'Ivry-sur-Seine
Geneviève ÉTIENNE Adjointe au Maire du Kremlin-Bicêtre	Albertino RAMAËL Adjoint au Maire de Vitry-Sur-Seine
Élisabeth GAUTIER Conseillère municipale de Valenton	

T10 Paris Est Marne & Bois

Vice-Président-es du Syctom

Florence CROCHETON-BOYER
2^e Vice-Présidente
Première adjointe
au Maire de Saint-Mandé

Jean-Luc CAEDDU
13^e Vice-Président
Adjoint au Maire
de Maisons-Alfort

Membres du Bureau du Syctom

Charlotte LIBERT
Maire de Vincennes,
Vice-Présidente du T10,
Conseillère régionale
d'Île-de-France

Pascal TURANO
Premier adjoint au Maire
de Charenton-le-Pont,
Vice-Président du T10

Délégués du Syctom

Mike BUDAKCI
Adjoint au Maire
de Saint-Maurice

Florence HOUDOT
Conseillère municipale du
Perreux-sur-Marne
Vice-Présidente du T10

Suppléants	
Christian CAMBON Sénateur, Conseiller municipal de Saint-Maurice, Conseiller métropolitain	Marc MÉDINA Adjoint au Maire de Saint-Mandé
Michel DESTOUCHES Adjoint au Maire de Joinville-le-Pont	Pierre MIROUDOT Conseiller municipal de Charenton-le-Pont
Laurent LAFON Sénateur, Conseiller municipal de Vincennes, Conseiller métropolitain	Frédéric TURPIN Conseiller municipal de Maisons-Alfort

Le territoire du Syctom

Créé en 1984, le Syctom est le premier opérateur public européen du traitement des déchets ménagers. Un service public au bénéfice de 5,7 millions d'habitant-es de 81 communes d'Île-de-France regroupées dans 11 territoires adhérents. Pour assurer sa mission, le Syctom dispose d'un outil industriel moderne au plus près des lieux de production de déchets. Engagé dans la transition écologique, il agit au quotidien en faveur d'une gestion responsable et durable des déchets.

Il offre à ses collectivités adhérentes :

Un service essentiel : *le traitement des déchets ménagers* et assimilés au plus près de leurs lieux de production.



Un accompagnement pour *le traitement des flux hors ordures ménagères* ou collectes sélectives.



Des initiatives et des moyens pour *agir sur la réduction des quantités* de déchets ménagers produites.



Une réflexion prospective et des projets de recherche associés *sur le devenir des déchets* incluant toutes les formes de valorisation possibles dans le cadre d'une économie plus circulaire.



11

territoires adhérents

5,7

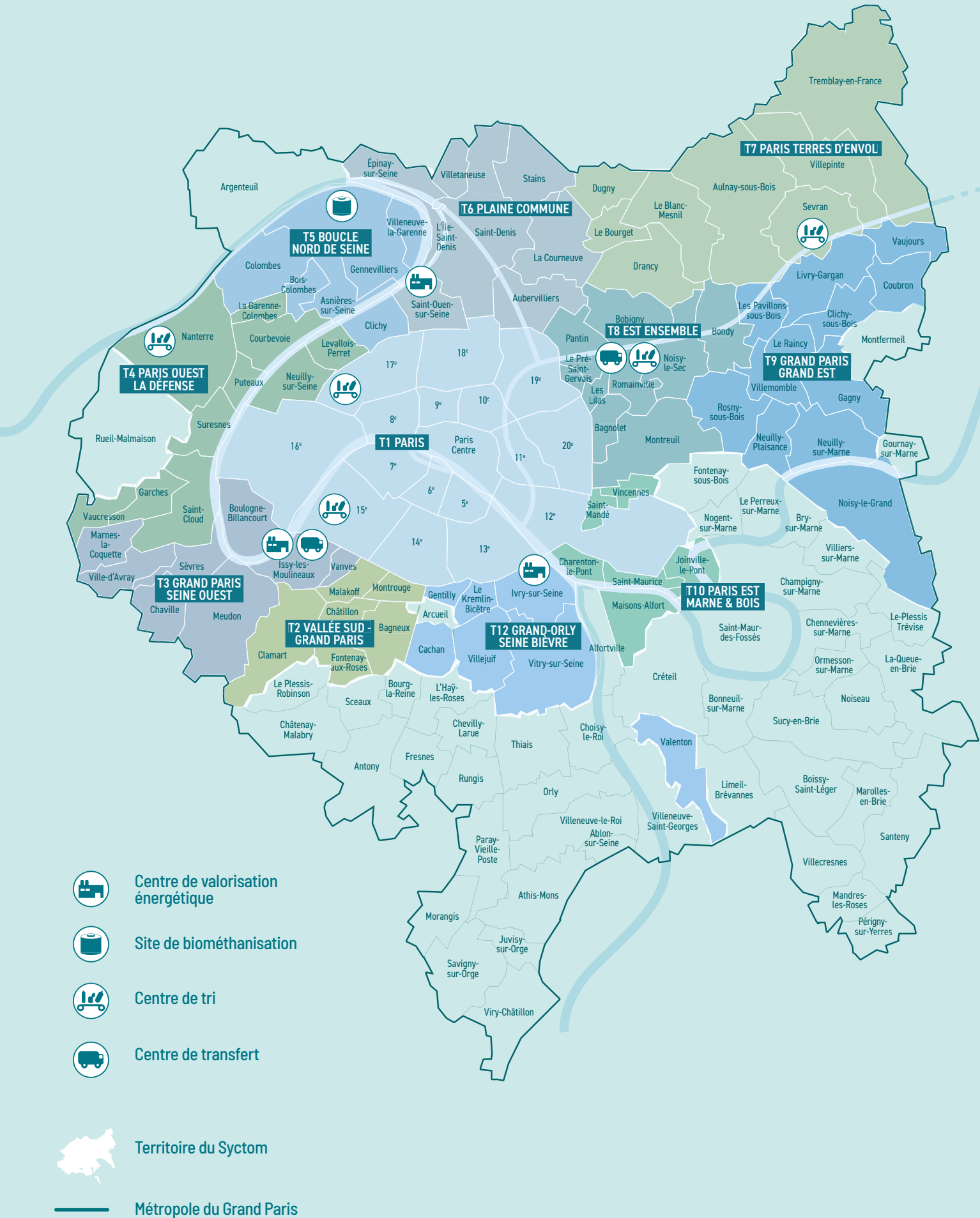
millions d'habitant-es

81

communes

87

délégués, représentant les territoires adhérents du Syctom



Les installations du Sycotom

Gennevilliers

Unité de biométhanisation
En cours de construction
Capacité future autorisée : 50 000 tonnes



1



6

Paris XV

Centre de tri de collecte sélective
Bassin versant : 710 000 habitant-es
Capacité autorisée : 32 200 tonnes
Exploitant : XVe (Veolia)



7

Paris XVII

Centre de tri de collecte sélective
Bassin versant : 1,2 million d'habitant-es
Capacité autorisée : 45 000 tonnes
Exploitant : Suez
Centre à l'arrêt depuis l'incendie du 7 avril 2025.



2

Isséane, Issy-les-Moulineaux

Unité de valorisation énergétique
Bassin versant : 1,3 million d'habitant-es
Capacité autorisée : 536 000 tonnes
Exploitant : Issy Urbaser Énergie

Centre de transfert de collecte sélective
Bassin versant : 370 000 habitant-es
Capacité autorisée : 25 000 tonnes
Exploitant : Issy Urbaser Énergie



3

Ivry / Paris XIII

Unité de valorisation énergétique
Bassin versant : 1,4 million d'habitant-es
Capacité autorisée : 730 000 tonnes
Exploitant : IPXIII (Suez)



4

L'Étoile Verte, Saint-Ouen-sur-Seine

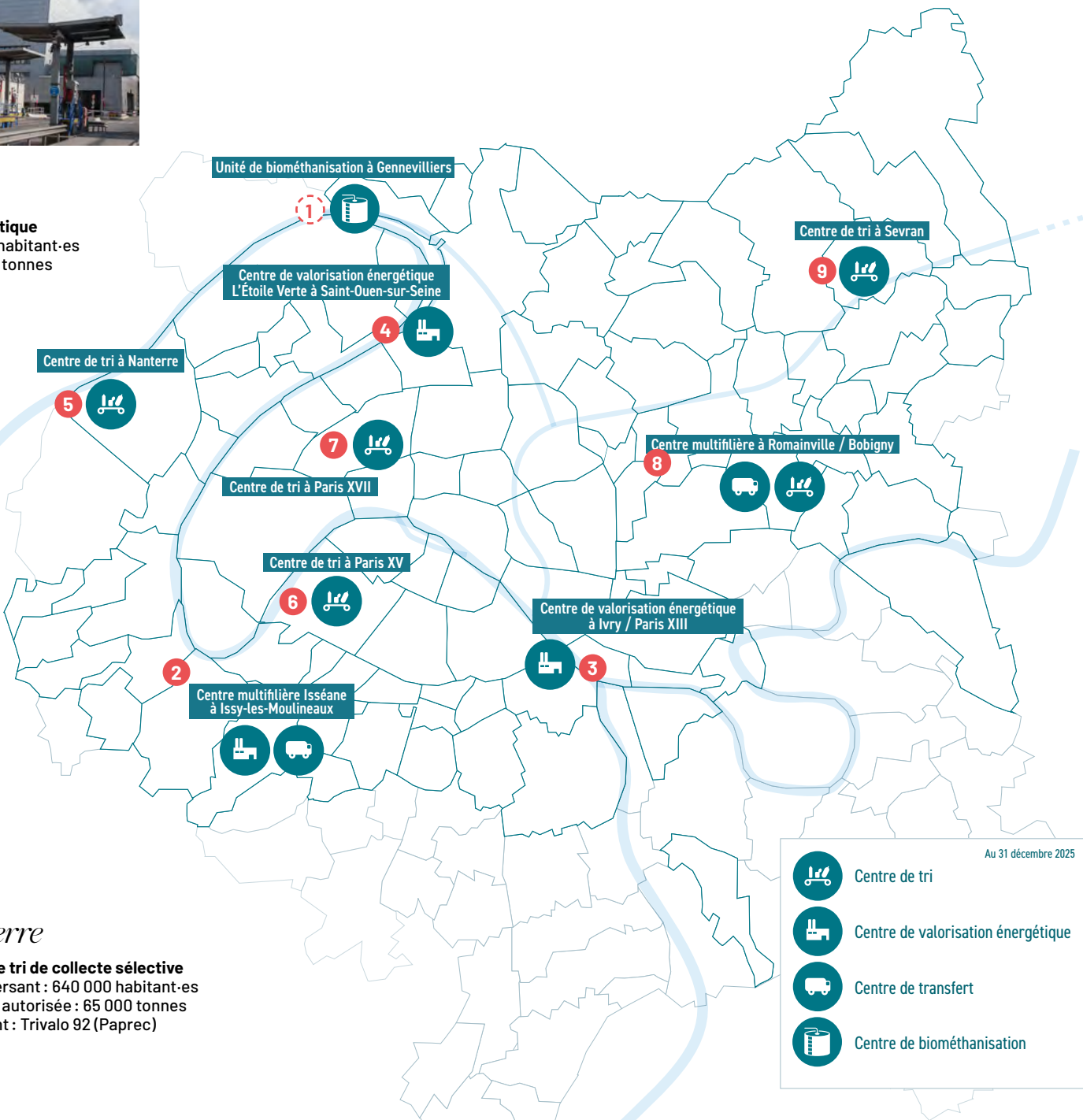
Unité de valorisation énergétique
Bassin versant : 1,5 million d'habitant-es
Capacité autorisée : 650 000 tonnes
Exploitant : PESO (Paprec)



5

Nanterre

Centre de tri de collecte sélective
Bassin versant : 640 000 habitant-es
Capacité autorisée : 65 000 tonnes
Exploitant : Trivalo 92 (Paprec)



8

Romainville / Bobigny

Centre de transfert des OMr
Bassin versant : 1,1 million d'habitant-es
Capacité autorisée : 350 000 tonnes
Exploitant : Generis (Veolia)

Centre de tri de collecte sélective
Bassin versant : 1,4 million d'habitant-es
Capacité autorisée : 55 000 tonnes
Exploitant : Valoram (Urbaser)



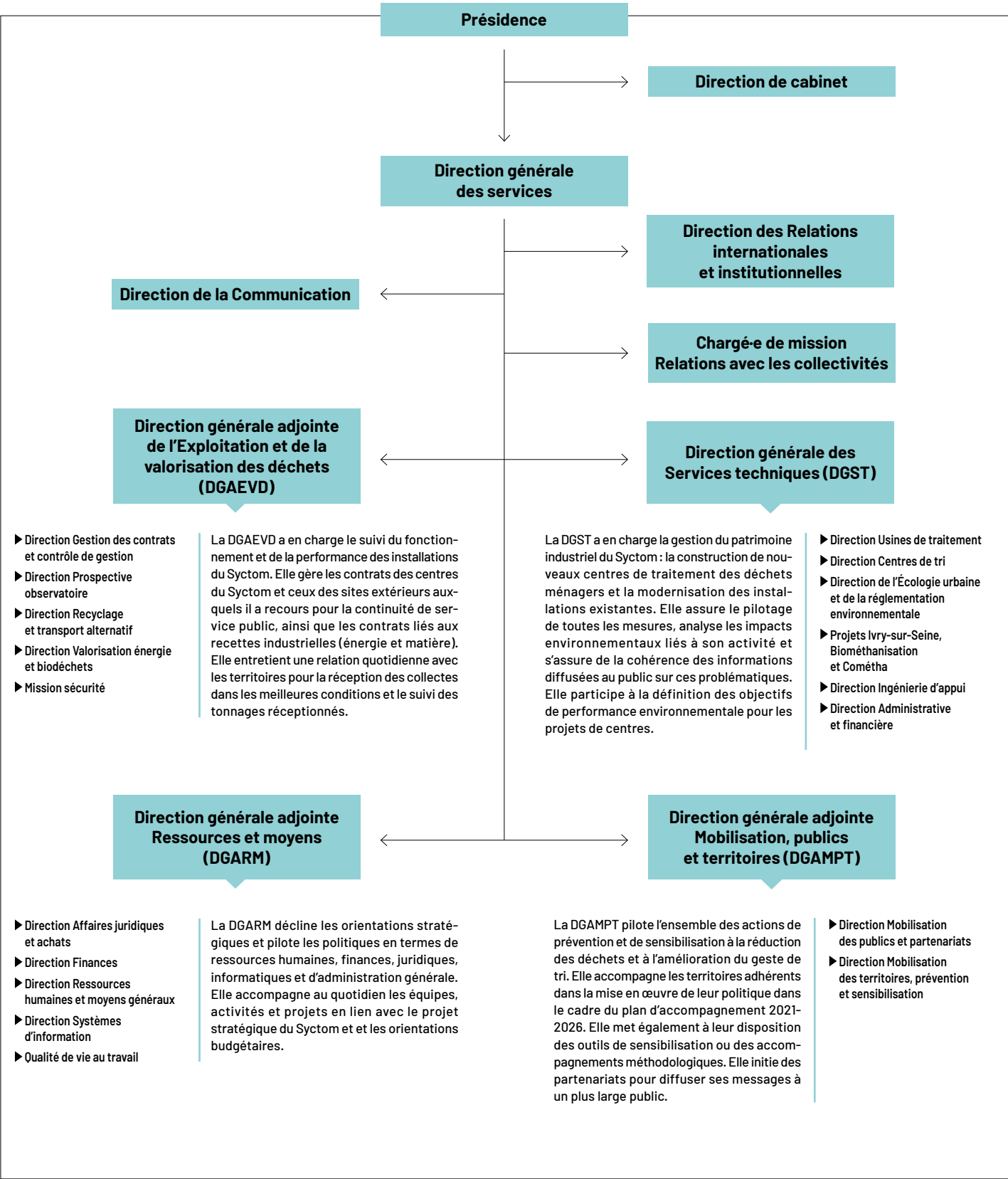
9

Sevran

Centre de tri de collecte sélective
Bassin versant : 450 000 habitant-es
Capacité autorisée : 20 000 tonnes
Exploitant : Trinéo (Veolia)

Équipes
mobilisées

L'organisation du
Syctom



Bilan social

Au 31 décembre 2025

Le Syctom emploie 142 agent-es, disposant d'un large éventail de compétences dans les filières techniques et administratives. Leur implication et leur professionnalisme contribuent directement à la qualité et à l'efficacité du service public assuré par le Syctom.

48 %
en filière
administrative

47 %
en filière technique

5 %
apprenti-es

Catégorie A

63 %
des agent-es

Catégorie B

15 %
des agent-es

Catégorie C

16 %
des agent-es

Apprenti-es

5 %
des agent-es

Responsabilité sociale

→ Animation du réseau de référent-es égalité.
Baromètre égalité du Syctom : 97/100

→ Qualité de vie au travail : ateliers de sensibilisation à la santé (notamment des femmes) et aux violences au travail, animations en interne

→ Huit portraits d'agent-es réalisés pour valoriser les équipes et renforcer la marque employeur

60 % de titulaires

40 % de contractuel-les



58 % de femmes

71 % de la filière administrative
45 % de la filière technique



42 % d'hommes

55 % de la filière technique
29 % de la filière administrative



3,9 jours de formation

Moyenne par agent-e et par an
Pour un budget de 211 000 €

13 présentations aux concours et à l'examen professionnel



46 ans

Moyenne d'âge (hors apprenti-es)

Syctom, un acteur majeur



ENGAGÉ

AUPRÈS
DES
TERRITOIRES
ET DES
HABITANT·ES

Aujourd'hui Le Syctom déploie son dispositif d'accompagnement et de nombreuses actions de terrain pour outiller les territoires en tenant compte de leurs spécificités et des enjeux partagés.

Contrats d'objectifs, développement du compostage, promotion du réemploi ou encore campagnes de sensibilisation : autant de leviers activés pour agir concrètement aux côtés des collectivités. Ce que nous visons : réduire les déchets à la source, améliorer la qualité du tri et ancrer des solutions d'économie circulaire à l'échelle locale.

Le Syctom porte une ambition claire : transformer durablement les pratiques en mobilisant les collectivités et les habitant·es. Il défend un modèle plus sobre et circulaire, ancrant les territoires dans des dynamiques responsables et résilientes. Cette trajectoire exige des partenariats renforcés, au service d'actions locales concrètes et d'une réduction effective des déchets.

Demain

Mobiliser les acteurs sur le territoire

La gestion des déchets est avant tout un enjeu de proximité et nombreux sont les territoires qui s'engagent dans des actions volontaristes en matière de réduction et de tri des déchets. Dans le cadre de son plan d'accompagnement des collectivités adhérentes, le Sycotom met à disposition différents outils et offre de nombreux dispositifs sur mesure pour encourager ces dynamiques locales.



Une dynamique de contractualisation

Déploiement des contrats d'objectifs avec les territoires adhérents

- Des engagements chiffrés de collecte et de tri des déchets
- La programmation d'actions concrètes pour les atteindre
- Une adaptation aux réalités locales et territoriales

10
contrats d'objectifs signés entre les EPT et le Sycotom

Une démarche exigeante mais indispensable pour atteindre les objectifs fixés par le législateur :

baisse de 15 %
des déchets ménagers d'ici 2030*

* par rapport à 2010

taux de recyclage
des emballages de 65 %

Chiffres clés

20 M€

Budget prévention, sensibilisation et communication

2,4 M€

Soutiens aux projets portés par des acteurs locaux

Dans le cadre du plan d'accompagnement 2021-2026, 1,84 M€ de subventions a été attribué à 42 porteurs de projets locaux.

2 objectifs

Objectif 1

Réduction des tonnages de déchets



Réemploi et réparation



Consommation responsable



Compostage de proximité



Lutte contre le gaspillage alimentaire



Démarches d'écologie industrielle et territoriale

Objectif 2

Optimisation et amélioration du tri



Développement de la collecte des déchets alimentaires



Changements de comportement



Extension des consignes de tri



Déploiement des déchèteries

3 modalités d'action

Action 1

Soutenir

les projets de sensibilisation via des aides financières et la mise à disposition de moyens humains et matériels (équipes d'éco-animation, outils pédagogiques, etc.)

Action 2

Encourager

les réponses aux appels à projets en soutien à la transition écologique des territoires

Action 3

Favoriser

la mise en réseau : rencontres régulières, retours d'expériences, formations, visites sur site, etc.

Proposer un dispositif adapté aux enjeux locaux



1,84 M€

de subventions
accordées
à 42 porteurs
de projets

En 2025, le Syctom renforce son engagement financier et technique aux côtés des collectivités et porteurs de projets. À travers ce soutien important, il affirme son rôle de partenaire moteur pour accélérer la réduction des déchets, améliorer la qualité du tri et structurer des filières locales de réemploi et de valorisation dans les territoires.

Contrats d'objectifs, leur déploiement s'accélère

En 2025, deux nouveaux territoires ont signé leur contrat d'objectifs : Grand-Orly Seine Bièvre et Boucle Nord de Seine. Ils rejoignent les huit EPT avec lesquels le Syctom a formalisé son engagement, couvrant désormais la quasi-totalité du territoire.

Véritables feuilles de route, ces contrats fixent des objectifs chiffrés et une trajectoire opérationnelle adaptée à chaque territoire à travers plusieurs leviers : amélioration de la collecte, structuration des filières de réemploi et de gestion des biodéchets, renforcement de la prévention et de la sensibilisation.

Lancée en 2022, cette démarche affiche un double bénéfice : faciliter la coordination ainsi que la programmation des actions et des aides, tout en assurant un suivi des objectifs de réduction des déchets et d'amélioration du tri. Les dix EPT signataires peuvent aussi bénéficier de bonifications sur certains soutiens spécifiques.

Mobilisation générale pour « Objectif Verre »

Lancé fin 2025 par le Syctom, la Région Île-de-France et Citeo, le dispositif « Objectif Verre » offre un accompagnement technique et financier aux collectivités volontaires pour renforcer le captage de ce flux et optimiser les systèmes de collecte. Les premières études sont lancées pour les sept EPT bénéficiaires

pour une présentation des plans d'action au printemps 2026, avant leur déploiement.

Cette démarche répond à un constat : la moitié des emballages en verre (bouteilles, bocaux, etc.) consommés finit dans la poubelle des ordures ménagères. La situation est donc loin d'atteindre l'objectif européen de recycler 75 % du verre d'ici 2030, correspondant à 25 kg par habitant-e en Île-de-France. Points d'apport volontaire insuffisants ou mal répartis, difficultés de la collecte en porte-à-porte, problèmes de traçabilité : les freins sont nombreux.

Un soutien renforcé aux initiatives locales de réemploi

Dans le cadre du plan d'accompagnement 2021-2026, le Syctom subventionne les porteurs de projets engagés dans les territoires. En 2025, l'accent a été mis sur les projets de réemploi puisqu'ils ont bénéficié de 72 % des montants engagés dans le cadre du plan. Ce choix illustre l'orientation prise par les territoires pour accompagner les ressourceries et les structures de réemploi et de réparation en Île-de-France, où il y a encore un fort potentiel de développement.

À travers le soutien de ces projets, le Syctom investit dans l'économie circulaire francilienne et dans une dynamique de long terme visant à réduire les déchets à la source et à optimiser les flux de déchets.

La Venelle vise la revalorisation de 1 000 tonnes de déchets par an.



Ouverture de La Venelle

Premier village du réemploi solidaire

Le village du réemploi La Venelle a ouvert ses portes en septembre 2025 à Montreuil (93). Sur 1 800 m², il regroupe neuf structures de l'économie sociale et solidaire : boutiques de seconde main, ateliers de réparation, ani-

mations et espace culturel. Soutenu par le Syctom (530 000 € sur trois ans), ce lieu incarne son engagement en faveur d'un modèle combinant inclusion et environnement. Il vise la création d'une cinquantaine d'emplois, la plupart en insertion, et la sensibilisation de 5 000 personnes aux gestes écoresponsables. À travers cette démarche, le Syctom soutient quatre associations partenaires : Emmaüs Défi, Envie Trappes, Neptune et la Recyclerie Sportive.

Accélérer le compostage pour réduire les déchets à la source

Autre priorité du dispositif : le développement du compostage. Près de 2 M€ y ont été consacrés. Ce soutien finance à la fois la mise à disposition de matériel et l'accompagnement humain. Au total, 1 400 composteurs ont été distribués en 2025, complétés par 1 000 interventions des maîtres composteurs. Leur rôle est essentiel : apporter des conseils aux référentes de site, professionnaliser les relais locaux et faciliter la bonne gestion du compostage à l'échelle locale.

L'approvisionnement en matières sèches, essentielles au bon équilibre du compost, est également un défi important à relever. Pour y répondre, le Syctom, la Région Île-de-France, l'ADEME Île-de-France et le Réseau

Compost Citoyen ont lancé un appel à projets afin d'identifier des ressources de proximité et organiser un approvisionnement des sites de compostage partagés. Un investissement stratégique pour le Syctom : le compostage permettrait de réduire d'environ 77 kg le volume de déchets à trier par an par habitant-e.



ESPACE COLLECTIVITÉS, UNE PLATEFORME AU SERVICE DES TERRITOIRES

En 2025, le Syctom a lancé un nouvel outil numérique : l'Espace collectivités. Une plateforme en ligne qui regroupe les ressources et outils de sensibilisation mis à disposition des territoires par le Syctom : formulaires de demandes d'intervention, données de collecte, agenda, etc. L'Espace collectivités facilite aussi les échanges et simplifie les démarches (outils et animations de sensibilisation, demandes de subventions, etc.). L'objectif : outiller les collectivités pour faciliter la mise en œuvre d'actions durables dans les territoires.

Rendez-vous sur :
collectivites.syctom-paris.fr

Sensibiliser le public à moins de déchets et plus de tri

La réduction des déchets et l'adoption des gestes de tri par le plus grand nombre sont des enjeux stratégiques majeurs pour le Syctom, qui investit largement dans les opérations de prévention et de sensibilisation. Entre campagne de communication, concours et animations, tous les moyens sont mobilisés pour faciliter l'adoption des écogestes.



450

animations clé en main
déployées à la demande
des territoires



150 000

logements sensibilisés

Une campagne massive pour inciter au tri des déchets alimentaires

Après le succès des deux premiers volets de la campagne « Faites le tri dans votre vie », dédiés au recyclage du verre puis à la réduction des déchets à la source, le Syctom consacre l'édition 2025 au tri des déchets alimentaires. L'enjeu est d'inviter chacune à alléger sa poubelle en jetant les épluchures et restes de repas dans le bioseau pour faciliter leur valorisation en compost ou en biogaz. Pour porter ce message, des personnages comme *Charlotte la fane de carotte*, *Omar le marc de café* ou *Solange la pelure d'orange* incarnent les déchets alimentaires avec humour et décalage, dans une approche non culpabilisante.

En 2025, le dispositif de campagne a été renforcé pour toucher un public plus large et varié grâce à la diffusion de spots dans près de 300 complexes de cinéma, la distribution d'un million d'étuis de baguette dans les boulangeries en Île-de-France et un affichage massif dans les transports en commun. Un déploiement ambitieux pour sensibiliser les habitant-es dans leur quotidien.

Montrer le cycle des déchets après la poubelle

Dans le cadre de ses nouveaux parcours de découverte, le Syctom a ouvert en 2025 les portes de ses installations au public, prolongeant ainsi la dynamique engagée les années précédentes. L'enjeu : dévoiler les coulisses, montrer ce que deviennent les emballages et papiers après collecte, et rappeler combien chaque geste de tri contribue à la réussite du recyclage et à la réduction des déchets. Plus de 13 000 personnes ont ainsi été sensibilisées. Le 17 juin, le centre de tri à Paris XV a accueilli 200 visiteur-ses pour une journée rythmée par des visites guidées et des ateliers consacrés au tri et au recyclage. Cette dynamique s'est poursuivie en novembre dans le cadre de la Semaine européenne de la réduction des déchets 2025 : le centre Isséane a ouvert ses portes à plus de 300 personnes, leur permettant de découvrir l'envers du décor du traitement des déchets ménagers et les enjeux de leur réduction. Des visites sont organisées tout au long de l'année, permettant de sensibiliser un nombre toujours plus important d'habitant-es.

Le Syctom propose aux collectivités des animations clé en main, avec deux nouveautés cette année dédiées aux D3E et au verre.



Un déploiement sur le terrain

Le Syctom s'appuie sur une équipe d'éco-animation pour aller à la rencontre des populations locales. En 2025, deux nouvelles thématiques sont venues enrichir le catalogue d'animations clé en main (CLEM) : le cycle de vie des déchets d'équipements électriques et électroniques (D3E) ainsi que le réemploi et le recyclage des emballages en verre. Ces animations ont connu un franc succès avec 450 interventions organisées sur le territoire en un an. Les actions de déambulation et de porte-à-porte ont, quant à elles, permis de toucher plus de 150 000 logements.

Ces actions basées sur l'échange direct et la pédagogie ont représenté en 2025 un budget de 3,5 M€ pour le Syctom, témoignant de son engagement pour une sensibilisation de terrain facilitant l'ancrage de nouvelles pratiques durables.

Design Zéro Déchet

*Sensibiliser
les designers
de demain*

En juin 2025, la 13^e édition du concours Design Zéro Déchet (DZD) a récompensé les lauréat-es sur le thème « Petits appareils ménagers : (auto)réparer plus, jeter moins ». Chaque foyer possède en effet 80 à 110 appareils électriques, dont près d'un quart finit à la poubelle (surtout de petits électroménagers consommables). Soutenu par les partenaires Ecosystem, RépareSeb et la fédération Envie, le concours a adopté une nouvelle formule plus professionnalisante : un volet « idées » fidèle à l'esprit initial et un volet « projets » ancré dans des situations concrètes. Au total : 122 projets reçus issus de 23 écoles et 18 projets finalistes.



Les lauréat-es ont reçu leurs
prix des mains
de Natacha Poutoux et
Sacha Hourcade,
studio natacha.sacha,
marraine et parrain
du concours.

Retrouvez les projets lauréats : www.designzerodechet.fr

Des animations scolaires pour encourager l'écocitoyenneté

En action



2 400

élèves sensibilisés en classe



Le nouveau programme d'animations pédagogiques est accueilli avec succès dans les établissements scolaires.



Modalités et inscriptions pour les scolaires

Le Syctom se mobilise pour la sensibilisation des publics scolaires, avec l'ambition de former une génération de jeunes citoyen·nes engagé·es dans l'adoption des gestes écoresponsables. Livrets pédagogiques, magazine adapté au jeune public, journées portes ouvertes, animations : il se positionne en partenaire privilégié des équipes enseignantes.

Des visites pédagogiques pour les scolaires

Comment fonctionne un centre de tri ou un centre de valorisation ? Le Syctom a proposé toute l'année des visites de site à destination des scolaires. En 2025, près de 4 000 élèves ont ainsi franchi les portes d'une installation. Dans le cadre de la Semaine européenne de la réduction des déchets (SERD) 2025, 12 classes de CM1 et CM2 ont été accueillies au centre Isséane, à Issy-les-Moulineaux (soit près de 300 enfants). Le centre propose un parcours découverte immersif, permettant aux élèves de découvrir concrètement le cycle des déchets et de mieux comprendre l'importance de réduire leur production. Nouveauté 2025 : cette expérience a été enrichie par la publication d'un guide des visites, dans la continuité de la BD *Petite histoire familiale des déchets*. Ce livret ludique composé de trois volets accompagne la découverte de chaque étape clé du traitement (centre de tri, centre de valorisation énergétique et biométhanisation) à travers les personnages de Tom et de son ancêtre Jacques, pour faciliter l'appropriation des enjeux par les plus jeunes.

Un nouveau programme d'animations scolaires interactives

À la rentrée 2025-2026, le Syctom a lancé un programme d'animations pédagogiques pour

les élèves de CE2 et CM2. Proposées en classe sous la forme d'ateliers interactifs de 1 h 30 min, ces interventions ont été conçues en lien avec les programmes de l'Éducation nationale et les principes de l'éducation au développement durable (EDD). Elles ont mobilisé huit éco-animateur·rices formés·es spécifiquement. L'animation s'appuie sur un livret interactif invitant les élèves à aider Tom et ses amis dans une enquête autour de la règle des « 5R ». L'approche favorise l'adoption de gestes écoresponsables tout en développant la coopération et la notion de responsabilité. Ces animations complètent les 200 visites scolaires à l'Espace Infos Déchets, qui a accueilli plus de 5 000 enfants en 2025.

Le magazine des éco-reporters poursuit son succès

En 2025, deux nouveaux numéros du *Tom Mag* ont été publiés afin de sensibiliser les élèves de CM1 et CM2 au tri des déchets alimentaires et des emballages. Créé en 2024, ce magazine est tiré à 180 000 exemplaires et distribué dans 6 000 classes des écoles élémentaires du territoire du Syctom. À travers des enquêtes de Tom et sa bande, chaque numéro propose une approche ludique et pédagogique, mêlant infos pratiques, interviews et jeux. Il outille efficacement les équipes enseignantes et sensibilise les jeunes aux gestes écoresponsables du quotidien.

Comment les animations du Syctom ont-elles été accueillies par vos élèves ? En quoi ce programme s'inscrit-il dans votre projet d'établissement ?

C'était la première fois que j'accueillais une animation du Syctom dans ma classe, et l'expérience a été très positive. Mes élèves de CM2 ont réservé un accueil enthousiaste à l'animateur : tous et toutes étaient visiblement intéressés, les mains se levaient, les questions fusaient. L'animateur, posé et bien organisé, a su maintenir l'attention du groupe tout au long de la séance et faire passer les messages essentiels avec clarté. Ce temps peut bien sûr s'inscrire dans le programme de sciences, mais il va bien au-delà d'une simple leçon : il s'agit d'ouvrir les enfants au monde qui les entoure, de les amener à réfléchir à leur place dans leur environnement. Je renouvellerai l'expérience sans hésitation l'année prochaine – et cette fois-ci, je planifierai dès la rentrée une sortie au centre Isséane.

Comment est perçu le Tom Mag par les élèves ? Est-ce qu'il facilite la compréhension des enjeux liés aux déchets ?

J'ai distribué le magazine aux élèves à la fin de la semaine, pour qu'ils puissent le découvrir tranquillement à la maison. C'est une belle façon de prolonger les apprentissages au-delà de la classe, et d'enclencher des discussions en famille – ce qui permet de sensibiliser aussi les proches des élèves, même si la conscience environnementale est parfois déjà bien présente dans les foyers. Le magazine est bien adapté à ce jeune public : accessible, agréable à lire, il facilite la compréhension des enjeux grâce à une approche pédagogique. Nous l'avons d'ailleurs aussi distribué aux classes de l'école qui n'avaient pas eu le temps d'organiser l'animation ou de visiter un centre de tri.

Quels messages semblent avoir le plus marqué les élèves, et avez-vous observé des changements de comportement ?

Ce qui a particulièrement résonné, c'est la seconde main. Il y a quelques années encore, les élèves avaient tendance à cacher qu'ils portaient des vêtements d'occasion mais aujourd'hui, c'est devenu une vraie fierté ! On sent que cette génération est beaucoup plus sensible à l'idée d'acheter moins, de réutiliser, de ne pas jeter. Les élèves sont fier·es de faire attention à la planète, et cet engagement me semble profondément ancré, pas seulement en façade. Tout cela ne peut être que bénéfique : ce sont les citoyen·nes de demain, et chaque petit geste, chaque prise de conscience permet d'avancer dans la bonne direction.

Entretien avec

Habiba Belaid,

enseignante en classe de CM2 à l'école Sorbier (Paris 20^e)



Avec un tirage à 180 000 exemplaires, le *Tom Mag* vise à sensibiliser une nouvelle génération de jeunes Francilien·nes aux gestes écoresponsables grâce à des bandes dessinées et des jeux pédagogiques.



EN GA GÉ

POUR UN
OUTIL
INDUSTRIEL
AGILE ET
PERFORMANT

Aujourd'hui

Le Syctom renforce la performance et la fiabilité de ses installations. Entre optimisation du patrimoine, modernisation des sites, partenariats et investissements ciblés, il agit pour garantir une gestion continue, sûre et efficace des déchets. En parallèle, il intensifie ses actions de maintenance proactive et de formation des équipes afin d'anticiper les risques, de sécuriser le fonctionnement et d'assurer durablement la qualité du service public rendu aux habitant·es.

Fort de ces bases solides, le Syctom s'inscrit dans une logique d'adaptation et d'innovation pour relever les défis de la transition écologique et de la réduction de sa capacité de traitement. En s'appuyant sur des équipements modernisés et plus performants, il travaille à un modèle toujours plus circulaire et économe en ressources, axé sur la valorisation maximale des déchets, une optimisation de la production de chaleur et une logistique toujours plus propre.

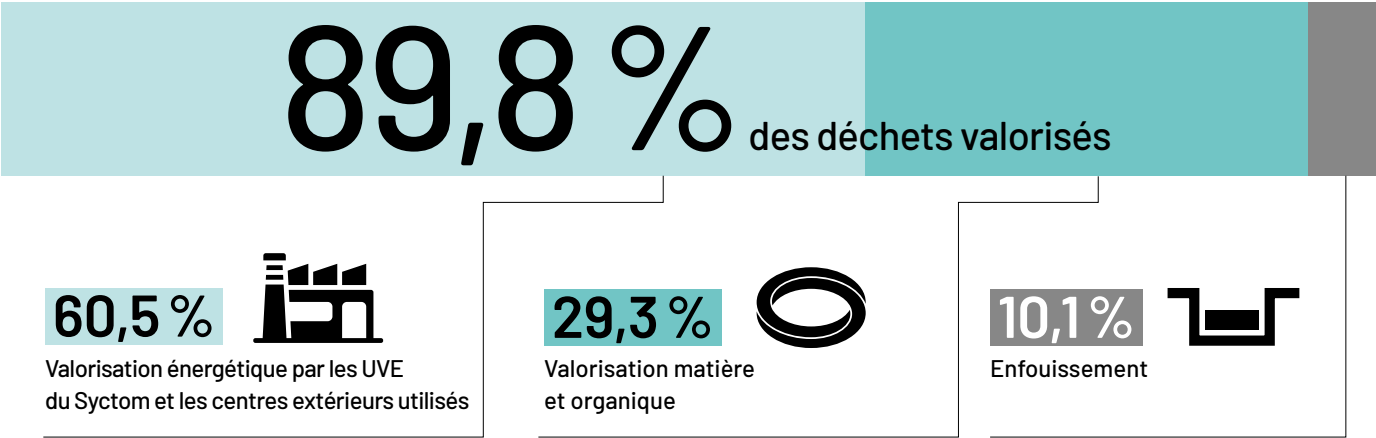
Demain

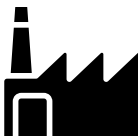
Traiter et valoriser les déchets

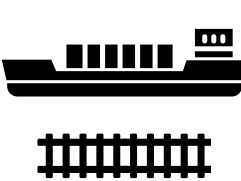
En transformant les déchets en vapeur pour le chauffage urbain, en électricité et en matières recyclées, les activités de valorisation contribuent à la réduction des émissions de gaz à effet de serre et à l'économie circulaire. Dans ce contexte, le Syctom assure le suivi et l'analyse de la qualité des gisements par territoire ainsi que de la performance des centres de tri.

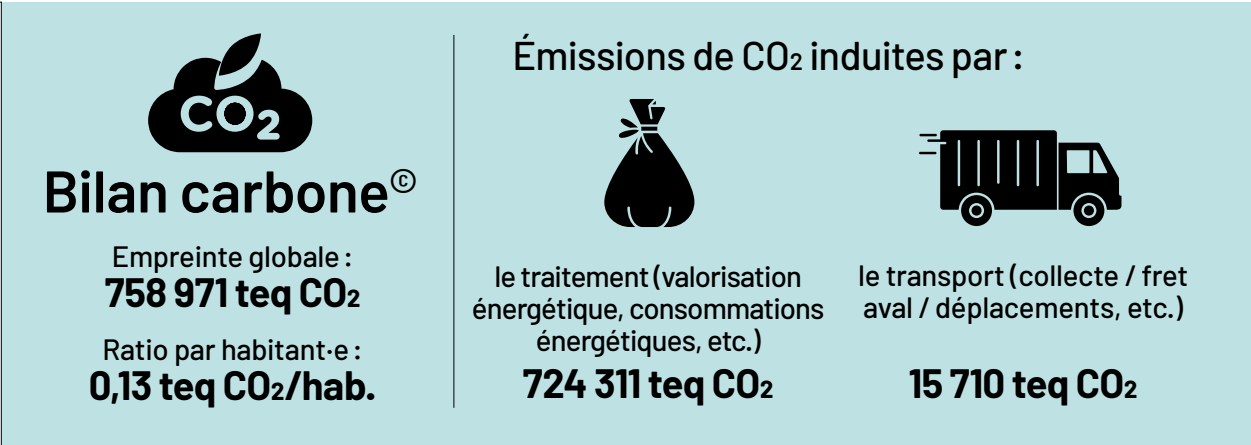
En 2025... **2 130 117**
tonnes de déchets traitées pour 5,7 millions d'habitant-es

	Ordures ménagères résiduelles (OMr)	1 671 121 t - 0,71 % par rapport à 2024		Déchets alimentaires	20 147 t + 21,3 % par rapport à 2024
	293,7 kg/an par habitant-e ↘			3,5 kg/an par habitant-e ↗	
	Emballages et papiers	231 239 t + 0,4 % par rapport à 2024		Déchets végétaux	19 956 t + 12,1 % par rapport à 2024
	40,7 kg/an par habitant-e ↗			3,5 kg/an par habitant-e ↗	
	Objets encombrants	181 517 t - 17,2 % par rapport à 2024		Emballages en verre	117 546 t - 0,2 % par rapport à 2024
	31,9 kg/an par habitant-e ↘			20,7 kg/an par habitant-e ↘	

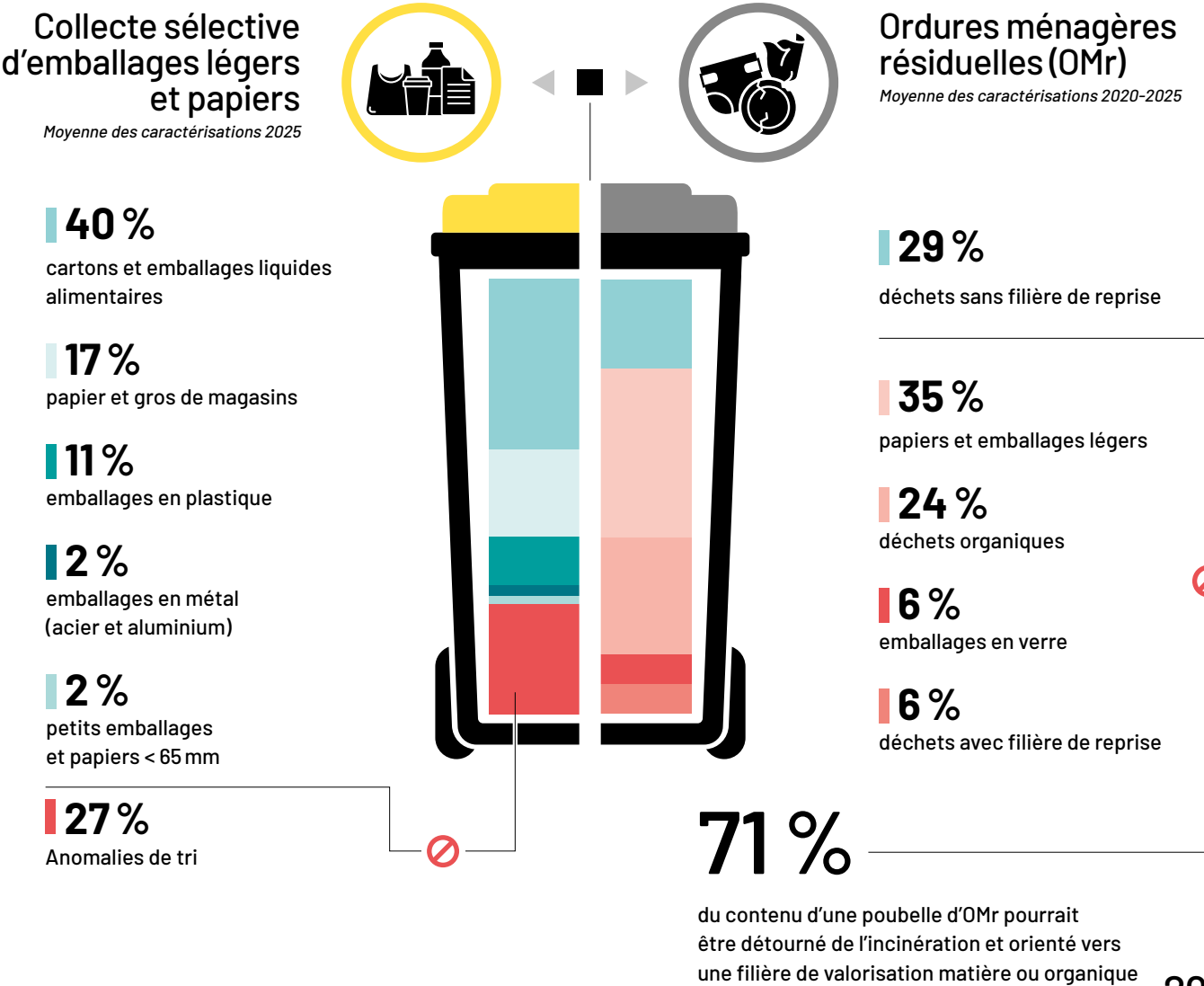


 **202 396 tep**
(tonnes d'équivalent pétrole)
évitées grâce à l'énergie produite dans les UVE

 **263 583 t**
Transport alternatif (fluvial et ferroviaire) pour limiter les émissions de gaz à effet de serre



La composition des bacs de collecte



Optimiser la performance des installations

En vue de la réduction de ses capacités de traitement en 2026 et pour soutenir une ambition environnementale toujours plus élevée, le Syctom déploie une stratégie exigeante s'appuyant sur une gestion patrimoniale, des coopérations territoriales et des investissements ciblés. L'ambition : améliorer la performance de ses équipements, organiser le traitement du volume de déchets de manière optimale et accompagner la transition énergétique du territoire.

Renforcer la politique de gestion patrimoniale pour plus d'efficacité

Avec la diminution de la capacité de traitement des déchets liée à la mise en service de L'Interval en 2026 (~ 350 000 tonnes), la pérennité du patrimoine industriel et l'efficacité opérationnelle des équipements sont des enjeux majeurs pour le Syctom. Sa politique de maintenance et de gestion patrimoniale se déploie à travers un programme d'actions entre 2024 et 2026 dans les centres de valorisation énergétique et les centres de tri. Les objectifs sont multiples : optimiser les coûts d'exploitation, mieux maîtriser les risques, garantir la sécurité des biens et des personnes et assurer la conformité réglementaire.

Son principal levier repose sur une politique de maintenance préventive pour anticiper les pannes et prolonger la vie des équipements, assortie d'exigences contractuelles envers les exploitants dans le cadre du passage progressif des installations avec une gestion en SemOp.

Investir pour optimiser la production de chaleur

La modernisation de L'Étoile Verte en 2025 et la future mise en service de L'Interval en 2026 illustrent la volonté du Syctom d'investir durablement dans ses UVE pour en améliorer les performances énergétiques et environnementales. Ces opérations renforcent la valorisation des déchets en optimisant la production de chaleur destinée aux réseaux de chauffage urbain et celle d'électricité. Elles participent ainsi à l'adaptation progressive du patrimoine du Syctom aux enjeux énergétiques du territoire.

Dans cette dynamique, le Syctom accélère sa stratégie d'optimisation énergétique afin de récupérer au maximum la chaleur fatale contenue dans les fumées. À Isséane, la puissance thermique supplémentaire récupérable atteindra près de 7,8 MW. Le site, doté de deux lignes de traitement et d'un traitement des fumées de type sec, verra ses performances de valorisation énergétique renforcées avec une hausse des livraisons de vapeur aux réseaux urbains. La mise en service est prévue courant 2026.



270 000 tonnes

Le besoin de traitement externe

Mutualiser face aux tensions capacitaires

Face aux tensions capacitaires à venir en 2026, le recours à des exutoires extérieurs est un levier indispensable pour assurer la continuité du service public de traitement des déchets. Le Syctom évalue ainsi son besoin de traitement externe à 270 000 tonnes, un volume appelé à diminuer dans les années à venir.

Pour cela, il a constitué un réseau diversifié d'installations partenaires, via sept conventions de coopération signées avec des syndicats de traitement franciliens, renforçant ainsi la solidarité interterritoriale entre acteurs publics de la gestion des déchets. Ce dispositif est complété par des marchés publics conclus avec 15 UVE en Île-de-France et 4 en région (Normandie, Centre-Val de Loire).

Le dispositif Fret21

Pour un transport plus propre

Une réduction de plus de 20 % des émissions de gaz à effet de serre liées à ses activités de transport et de logistique (hors collecte, qui relève de la compétence des EPT) : tel est le résultat concret des actions engagées par le Syctom depuis 2023 dans le cadre du dispositif Fret21. Un objectif largement dépassé, alors que celui à l'origine fixait une baisse d'au moins 5 % d'ici fin 2025. Pour y parvenir, le Syctom a activé plusieurs leviers : le recours à des énergies alternatives, le renforcement du transport fluvial et ferroviaire, ainsi que l'optimisation du chargement. Le Syctom veille également à travailler avec des transporteurs engagés dans des démarches de réduction des émissions. L'ensemble de ces actions s'inscrit dans une logique d'amélioration progressive de la performance environnementale de la chaîne logistique.



Pour le Syctom, le recours au fluvial est un levier fort de réduction des émissions de gaz à effet de serre liées à ses activités de transport.

Maîtriser les risques pour assurer la fiabilité de l'outil industriel



Hydros 25

Un exercice-test pour assurer une activité continue du traitement des déchets en cas de crue de la Seine

Face à la multiplication des risques – climatiques ou technologiques –, le Syctom renforce ses capacités d'anticipation et de résilience pour faire face à l'imprévu. L'objectif : garantir un service public plus sûr, plus robuste et en toute circonstance. Exercices de crise, sécurisation du système d'information, montée en compétence des équipes et veille active : l'approche est globale et proactive.

Un exercice grandeur nature pour se préparer à une crue

Organisé par la préfecture d'Île-de-France, un exercice de gestion de crise, « Hydros 25 », s'est tenu en octobre 2025 autour d'une simulation de crue majeure de la Seine. Plus d'une centaine d'acteurs publics, privés et institutionnels ont été mobilisés pour tester la coordination et la continuité d'activité des services de l'État. Les installations du Syctom sont directement concernées : la continuité de service est en effet essentielle à la salubrité des 81 communes desservies. Les équipes du Syctom et celles des exploitants des centres se sont donc prêtées à l'exercice et ont pu mesurer les enjeux : anticiper les décisions à prendre selon l'évolution des niveaux d'eau, gérer les impacts de fermetures éventuelles de sites et des axes de circulation, évaluer les tonnages à traiter, proposer des sites de traitement accessibles. Les crues de 2016 et 2018 ont rappelé la vulnérabilité du territoire, un risque appelé à s'intensifier avec le dérèglement climatique.

Un système d'information résilient, au cœur de la continuité de service

En 2025, le Syctom a renforcé son système d'information avec la modernisation des infrastructures sur les sites, le déploiement d'un centre opérationnel de sécurité, et la mise en place de nouveaux outils de supervision en temps réel et de solutions de gestion centralisée. Deux exercices annuels de continuité et de reprise d'activité (PCI-PRI), accompagnés de mises à

jour régulières, ont permis de consolider la résilience du système face aux menaces cyber. Ces avancées s'inscrivent dans une stratégie globale visant à garantir la sécurité des données et la continuité du service. Le système d'information soutient aujourd'hui l'ensemble des activités du Syctom (opérationnelles, financières, RH), et sa fiabilité conditionne directement la qualité du service rendu aux collectivités et aux usager·ères.

Renforcer la formation et la montée en compétence des équipes

Une nouvelle dynamique de formation a été enclenchée en 2025 pour mieux outiller les équipes face aux risques et accompagner leur montée en compétence sur les volets humain et technique. Dans un contexte d'exploitation d'installations complexes, cette démarche renforce la culture de prévention et la réactivité opérationnelle sur les sites. Le programme des formations a notamment permis de renforcer les compétences de 25 personnes en matière de sécurité incendie (connaissance des systèmes de détection et d'extinction, gestion des situations d'urgence, etc.) ainsi que sur des modules spécifiques aux marchés publics.

Cette montée en compétence s'inscrit dans une logique de valorisation des savoir-faire internes, illustrée également par l'organisation d'un séminaire des agent·es en mai 2025 puis des directeur·rices en octobre 2025, par l'accompagnement à la préparation des concours de la fonction publique territoriale et par le développement de l'apprentissage.

Bonbonnes de protoxyde d'azote : des bombes à retardement

Au-delà du danger sanitaire, l'usage détourné du protoxyde d'azote en « gaz hilarant » constitue un risque croissant pour les installations de traitement des déchets. Les bonbonnes, jetées dans les bacs des ordures ménagères ou les bacs de tri, présentent un risque élevé d'explosion dans les process des centres de tri et des fours des UVE. Ce fléau met en péril à la fois la sécurité des installations et celle du personnel.

Au Syctom, on estime à plus d'un million le nombre de bouteilles de protoxyde d'azote retrouvées dans les déchets ménagers et plus de 13 000 explosions recensées en 2025 (environ une explosion toutes les 30 minutes) avec des conséquences lourdes : casses d'équipements, pertes d'exploitation, nécessité de détourner les déchets vers d'autres installations de traitement. L'impact financier est évalué à près de 15 M€, entièrement supporté par le service public et donc, in fine, par les contribuables. Face à ce fléau, une réponse réglementaire forte est attendue urgemment : interdire la vente de protoxyde d'azote hors usage professionnel et renforcer la prévention.



Bonbonnes de protoxyde d'azote

Un fardeau financier estimé à 15 M€ en 2025 pour le Syctom



Un million de bonbonnes de protoxyde d'azote arrivent dans les centres chaque année. Un risque humain, matériel et financier au quotidien.

QUALITÉ DE L'AIR, UNE SURVEILLANCE STRICTE ET PROACTIVE

La qualité de l'air est un enjeu majeur pour le Syctom qui met en place des opérations de surveillance spécifiques autour des UVE, déjà soumises à une réglementation très stricte du fait de leur classement ICPE (installation classée pour la protection de l'environnement).

En 2025, deux campagnes de surveillance spécifiques ont eu lieu. Celles-ci ont été réalisées lors de travaux dans les centres, périodes qui peuvent avoir un impact sur les émissions potentielles. À L'Étoile Verte, une étude a été réalisée sur la concentration des polluants potentiellement présents dans l'environnement de travail pendant une phase de chantier, avec l'appui d'un bureau d'études expert en qualité de l'air. À L'Interval, une autre campagne a été menée pendant des opérations de chasse vapeur* pour mesurer les concentrations de poussières présentes dans l'environnement. Dans ces deux cas, aucun dépassement des valeurs de référence n'a été observé.

* Nettoyage en profondeur des chaudières et tuyauterie avant mise en service.

La gestion de l'incendie du centre de tri à Paris XVII

En action



Après l'incendie, des exutoires ont été proposés à l'ensemble des collectivités du bassin versant.


200
sapeurs-pompiers
mobilisés pour éteindre l'incendie

Un incendie s'est déclaré au centre de tri à Paris XVII le 7 avril 2025. D'une intensité exceptionnelle, le feu a détruit le bâtiment de process et la halle de stockage des balles, épargnant uniquement le bâtiment administratif. L'intervention rapide et maîtrisée des sapeurs-pompiers a permis d'éviter toute victime. Une enquête de la police judiciaire est en cours pour déterminer l'origine du départ de feu.

Réagir avec un plan d'urgence de continuité

Immédiatement après l'incendie, le Syctom a activé un dispositif d'urgence aux côtés de l'exploitant et des autorités compétentes. Cette cellule de crise a permis d'assurer la continuité du service public de traitement des déchets malgré un contexte particulièrement difficile. Grâce à une coordination rapide et à la mobilisation des équipes, le Syctom a pu proposer des exutoires à toutes les collectivités du bassin versant, dès le soir même. Pour cela, il s'est appuyé sur les capacités des centres extérieurs et sur l'activation de conventions préexistantes avec des syndicats partenaires en Île-de-France. Une attention particulière a été portée à l'information en continu de la situation, notamment envers la population riveraine. Construit en 2019, le centre triait les déchets de plus de 900 000 habitant-es en vue de leur recyclage.

Mettre en place des solutions durables pour pallier la perte du centre

L'urgence des premiers jours passée, le Syctom a structuré une organisation alternative fondée sur une répartition stratégique des flux entre

plusieurs sites de réception, de transfert et de tri, en Île-de-France et au-delà. Cette configuration a permis de pallier la perte de capacité du centre de tri à Paris XVII, représentant près de 1 000 tonnes par semaine.

La destruction du centre a impacté le travail des équipes du Syctom : réorganisation logistique des flux de déchets, formalisation d'avenants, augmentation du nombre de contrats et marchés pour assurer la continuité du tri, complexification du suivi des pesées, suivi du sinistre avec les assureurs, etc.

Les perspectives d'évolution

L'enjeu à moyen et long terme porte sur l'avenir du site et, plus largement, sur la nécessité pour le Syctom de retrouver une capacité de traitement suffisante, avec la volonté de reconstruire sur le site existant, en concertation avec les maires de Paris et du 17^e arrondissement. Parallèlement, le besoin d'un centre de tri supplémentaire implanté dans le sud-est du territoire, sur le site d'Ivry-sur-Seine en lieu et place de l'usine actuelle, fait l'objet d'une analyse. Les services du Syctom ont engagé une étude d'opportunités afin d'évaluer les capacités de tri nécessaires à l'horizon 2035.

Écho médiatique de l'incendie à Paris XVII

L'incendie du centre de tri à Paris XVII a suscité une importante couverture médiatique, à la mesure de l'ampleur du sinistre. Cet événement a aussi été l'occasion pour de nombreux titres de s'interroger plus largement sur la résilience du secteur du traitement des déchets et les enjeux de sécurité qui l'entourent.



08/04/2025

Évaluation de l'impact sur l'air après l'incendie survenu dans le 17^e arrondissement de Paris



07/04/2025

Paris : un violent incendie touche un centre de tri dans le 17^e arrondissement

Le Monde

07/04/2025

À Paris, l'incendie dans un centre de tri de déchets du 17^e arrondissement devrait être complètement éteint « en fin de matinée »



08/04/2025

Incendie d'un centre de tri à Paris : « On ne connaît pas la cause mais on sait quel est le lieu de départ »



07/04/2025

"Important incendie" dans un centre de tri de déchets au nord de Paris, selon les pompiers

THE CONVERSATION

09/04/2025

L'incendie du centre de tri à Paris, symbole de l'envers des déchets ?

Les analyses de la qualité de l'air, réalisées par la préfecture de Police dans la nuit de l'incendie, montrent des concentrations de particules fines inférieures aux seuils réglementaires.



Aussitôt, le Syctom a mis en place un plan de continuité en urgence pour maintenir le traitement de 1 000 tonnes de déchets par semaine grâce à des exutoires.



EN GA GÉ

POUR
INVENTER
LES
SOLUTIONS
DE DEMAIN

Aujourd'hui

Le Syctom s'engage à relever les défis d'un monde en transition : raréfaction des ressources, adaptation au changement climatique, souveraineté énergétique. Par des projets innovants, la modernisation de ses installations et l'expérimentation de nouvelles solutions, il conçoit des réponses concrètes pour mieux valoriser les déchets et limiter leur impact. Alliant performance technique, exigence environnementale et ancrage territorial, il construit avec les collectivités un modèle durable pour l'avenir.

L'achèvement de projets structurants permet l'installation, dans les territoires, de pôles de valorisation des déchets et de production d'une énergie locale et décarbonée : L'Interval à Ivry-sur-Seine, le centre multifilière à Romainville / Bobigny et l'unité de biométhanisation à Gennevilliers. Portés par un investissement continu, ces sites contribuent à un écosystème résilient, circulaire et logistique au cœur de la transition écologique.

Demain

Accompagner les grands défis du secteur des déchets

Depuis 2023, le Sycotom s'est engagé dans un ambitieux programme scientifique visant à faire émerger de nouvelles solutions innovantes pour le traitement des déchets. À terme, ces avancées ont vocation à être progressivement intégrées à ses process de gestion des déchets afin d'en réduire l'empreinte carbone et de renforcer son expertise et ses savoir-faire en la matière.

3 objectifs

Objectif 1

Faire émerger de nouvelles solutions pour répondre aux enjeux environnementaux

Objectif 2

Accroître l'accessibilité des installations dans l'environnement urbain

Objectif 3

Construire une stratégie d'innovation à vocation industrielle, organisationnelle et sociétale

Le programme scientifique en 4 axes

Axe 1

Contribution scientifique à la décarbonation du traitement des déchets



Axe 2

Contribution scientifique à la compréhension du lien entre la gestion des déchets ménagers et les questions de santé



Axe 3

Contribution scientifique à la réduction des déchets à la source et la valorisation matière



Axe 4

Contribution scientifique aux technologies du numérique et de la data au service de la stratégie du Sycotom



5 projets de recherche et d'innovation

1.

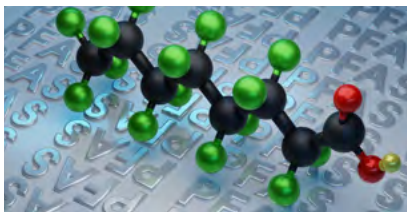


2.



3.

4.



5.

1. Projet CO₂ - Dissolved

→ Axe de recherche

Décarbonation du traitement des déchets

→ Descriptif du programme

Étudier la faisabilité d'une solution combinant une installation de captation du CO₂ issu des fumées d'une UVE et un stockage définitif du CO₂ dissous dans l'eau d'un réservoir aquifère. L'Interval à Ivry-sur-Seine a été retenu comme site pilote. Un projet en partenariat avec l'organisme public BRGM (Bureau de recherches géologiques et minières) et la société SLB.

2. Projet Cométhéa

→ Axe de recherche

Décarbonation du traitement des déchets

→ Descriptif du programme

Concevoir une solution de traitement par co-méthanisation des boues de stations d'épuration et de la fraction organique résiduelle des déchets, en s'appuyant sur deux unités pilotes. En 2025, les deux unités pilotes construites sur deux sites du SIAAP, le service public de l'assainissement francilien, ont été exploitées conformément aux protocoles d'essais et de performances. Certaines technologies innovantes (gazéification et méthanation biologique) ont pu démontrer qu'il était possible de produire un gaz renouvelable et bas-carbone avec ce mélange d'intrants.

3. Projet de la chaire CoPack

→ Axe de recherche

Éco-conception des emballages

→ Descriptif du programme

Contribuer à coordonner tous les maillons de la filière des emballages alimentaires afin de diminuer son empreinte environnementale et participer à la co-construction d'emballages responsables.

4. Projet sur la gestion des PFAS dans les produits et sous-produits

→ Axe de recherche

Compréhension du lien entre gestion des déchets et santé

→ Descriptif du programme

Consolider l'état des connaissances sur la présence des PFAS dans les déchets (OMr, biodéchets), leur comportement (dans les produits, sous-produits et rejets) et leur devenir dans les filières de traitement. Étude menée dans le cadre d'un groupe de travail de l'ASTEE, association scientifique et technique de référence.

5. Projet sur l'intelligence artificielle

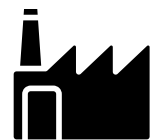
→ Axe de recherche

L'intelligence artificielle appliquée à l'environnement

→ Descriptif du programme

Prédire les émissions de mercure en cheminée des UVE sur la base de l'analyse des données process avec la puissance de l'intelligence artificielle afin d'anticiper les pics de concentration et optimiser leur abattement.

L'Interval en phase d'essais avant sa mise en service industrielle



350 000 tonnes par an

C'est la capacité de traitement de la future UVE

L'Interval illustre l'ambition du Syctom d'élever sans cesse les performances énergétique et environnementale de ses installations. Les équipes se mobilisent pour préparer sa mise en service industrielle en 2026, qui n'interviendra que lorsque les conditions de sécurité seront pleinement réunies.

Garantir la sécurité et la fiabilité de l'installation

La phase de construction achevée, l'année 2025 a été consacrée aux essais et aux vérifications techniques en vue de la mise en service de L'Interval, l'UVE à Ivry-sur Seine. La sécurité et la fiabilité de l'installation sont au cœur des exigences du Syctom, nécessitant de nombreux tests afin d'assurer un démarrage dans les meilleures conditions.

Après une phase d'essais à froid, des opérations de chasse vapeur ont été engagées à partir de l'été 2025, dans le cadre de la mise en service du groupe turbo-alternateur (GTA), l'équipement de production d'électricité et de conditionnement de la vapeur pour le réseau de chauffage urbain. En amont de ces opérations, une communication spécifique a été faite auprès des municipalités concernées pour les informer de la démarche. Un large dispositif a également été déployé pour les riverain-es : lettre d'infos, ligne téléphonique dédiée, signalétique et affichage sur les panneaux lumineux du boulevard périphérique. Les opérations de chasse vapeur ont été suivies, à partir de l'été 2025, d'essais à chaud en vue de la mise en service de l'installation.

Un calendrier ajusté pour maîtriser la complexité de l'opération

Initialement prévue fin 2025, la mise en service industrielle de L'Interval a été décalée à l'automne 2026 pour tenir compte de la complexité du chantier et des aléas techniques survenus pendant la première partie des essais à chaud. L'usine actuelle restant en fonctionnement, les espaces disponibles sont en effet limités (12 000 m²) et les conditions d'intervention contraintes. La mise en service industrielle de L'Interval et, par conséquent, l'arrêt de l'usine actuelle interviendront uniquement lorsque toutes les conditions de sécurité, de fiabilité et de performance seront pleinement réunies. Ce décalage a eu pour effet de prolonger l'activité de l'usine existante. Le Syctom a engagé des travaux de gros entretien et de réparation (GER) pour maintenir ses bonnes performances techniques et environnementales. Ces travaux ont été rendus possibles grâce aux investissements votés depuis 2024 (29,43 M€).

L'Interval est conçu avec une optimisation des performances énergétique et environnementale.



Performance environnementale et intégration urbaine

L'Interval apportera un mieux-disant environnemental à tous les niveaux : odeurs maîtrisées, bruit atténué, traitement renforcé des polluants, circulation routière diminuée, etc. L'installation disposera d'un système de traitement des fumées par procédé sec bénéficiant des meilleures technologies disponibles. L'objectif : une diminution significative des émissions atmosphériques et une réduction de près de 95 % des prélèvements d'eau dans la Seine.

La nouvelle capacité annuelle de traitement de 350 000 tonnes d'OMr, divisée par deux par rapport à l'usine actuelle, diminuera l'impact global sur l'environnement. L'énergie produite sera en grande partie réinjectée dans le réseau de chauffage urbain parisien.

La capacité de rechargement et de transfert vers des sites extérieurs (jusqu'à 140 000 tonnes par an) permettra de garantir la gestion des déchets du bassin versant et une flexibilité en cas de régulation des flux, tout en s'inscrivant dans la trajectoire de baisse progressive des volumes incinérés.

FOCUS SUR LES OPÉRATIONS DE CHASSE VAPEUR

Les opérations de chasse vapeur consistent à faire circuler à grande vitesse de la vapeur d'eau à haute pression dans les tuyaux et les chaudières pour garantir l'absence de résidus issus de la construction susceptibles de nuire au bon fonctionnement du GTA. L'objectif : démarrer dans des conditions optimales pour livrer de la vapeur au réseau de chauffage urbain et exporter les premiers mégawatts électriques vers le réseau de transport d'électricité RTE.

Un outil de sensibilisation des publics

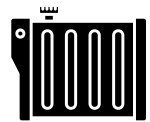
Un parcours de visite intégré

Déployé sur plus de 700 m², le parcours de visite intégré au centre de tri proposera deux séquences destinées à accueillir les scolaires et le grand public : l'une dédiée à la prévention et à la réduction des déchets via des dispositifs interactifs ; l'autre à l'exploitation du site et à la valorisation énergétique.

Cet espace s'inscrit dans une démarche globale du Syctom qui met en place des parcours pédagogiques sur ses sites. Avec un double objectif : expliquer le fonctionnement de ses outils industriels et mobiliser le public sur les enjeux de la gestion durable des déchets.

En savoir plus : projet-ivryparis13.syctom.fr

L'Étoile Verte, un équipement à la hauteur des enjeux environnementaux



1,1
million

de MWh de chaleur
injectée par an
dans le réseau
de chauffage urbain

Le Syctom a conduit pendant huit ans une transformation en profondeur de l'UVE à Saint-Ouen-sur-Seine afin d'en faire un équipement performant, moderne et durable. Cet investissement, quasiment achevé, marque une étape importante dans le renouvellement des installations au service du territoire et de la transition écologique.

La meilleure performance énergétique de France

Les huit années de modernisation de L'Étoile Verte se sont achevées en 2025. Les trois lignes d'incinération ont été entièrement renouvelées et équipées d'un traitement sec des fumées de dernière génération, améliorant significativement la performance environnementale et la maîtrise des émissions atmosphériques. Le traitement des eaux a, lui aussi, été requalifié pour s'adapter à l'évolution des effluents et répondre aux nouvelles exigences réglementaires. Par ailleurs, les équipements ont été optimisés pour accroître la valorisation énergétique grâce à une meilleure récupération de la chaleur des fumées par condensation.



Toutes les terrasses et surfaces au sol ont été végétalisées pour améliorer le cadre de vie, la biodiversité et la gestion des eaux pluviales.

L'Étoile Verte alimente directement le réseau de chaleur urbain local, fournissant l'équivalent de plus de 105 000 logements, dont plusieurs hôpitaux de la région parisienne. Un circuit spécifique dessert également le réseau autonome basse température de l'écoquartier des Docks. Cette modernisation confère aujourd'hui à l'installation la meilleure performance énergétique de France.

Offrir une solution logistique innovante

La mise en place d'un transbordeur pour l'évacuation des mâchefers est un autre point clé de la modernisation de L'Étoile Verte. Relié directement à la Seine, ce dispositif permettra de charger directement ces résidus d'incinération sur des péniches à destination des centres de traitement par maturation, sans recourir au transport routier. En supprimant environ 2 800 trajets de camion par an, il contribuera à réduire significativement les nuisances sonores et les émissions de CO₂. Sa construction a représenté un défi technique puisque l'ouvrage, long de 130 mètres, surplombe la RD1 et intègre un tapis convoyeur qui assure un flux continu pouvant atteindre 130 tonnes par heure. À pleine capacité, près de 81 000 tonnes seront ainsi acheminées chaque année par voie fluviale, renforçant une logistique plus durable et mieux intégrée. Le dispositif sera mis en service avant la fin de l'année 2026.



Après huit années de travaux, L'Étoile Verte offre de meilleures performances sur les plans énergétique et environnemental.

Une UVE intégrée à son territoire

Ce nouveau transbordeur s'intègre dans l'ambitieuse requalification architecturale et paysagère du site. Au-delà d'un simple embellissement, cette transformation vise à améliorer les fonctionnalités de l'installation et les conditions de travail du personnel d'exploitation, avec la création d'espaces administratifs et de bureaux pour les équipes et partenaires. La mise en place d'une entrée côté Seine pour les bennes de collecte permet d'optimiser les flux logistiques et de mieux organiser les circulations. L'intégration de l'UVE dans son environnement est par ailleurs renforcée par un traitement soigné des espaces paysagers et par l'installation de l'œuvre artistique « Pixels Light », qui contribue à inscrire durablement le site dans le paysage urbain. Cette mise en lumière monumentale de L'Étoile Verte, imaginée et réalisée par Miguel Chevalier, anime le transbordeur depuis fin 2022 et la cheminée depuis fin 2024 par des chorégraphies lumineuses évolutives.

UNE NOUVELLE SEMOP POUR LA GESTION DE L'ÉTOILE VERTE

Le 28 mars, le Comité syndical a voté la création d'une SemOp, baptisée Asterya, pour exploiter le centre L'Étoile Verte à Saint-Ouen-sur-Seine. Ce système, étendu à l'ensemble des sites du Syctom, vise trois objectifs :

- renforcer l'implication du Syctom dans l'exploitation,
- affiner la connaissance des coûts pour mieux les optimiser,
- instaurer un pilotage partagé des enjeux.

Plus d'infos sur : etoile-verte.syctom-paris.fr

Concrétiser dix ans de concertation pour le projet à Romainville / Bobigny



**550
barges
par an**
de transfert
de déchets prévues

Après dix années de concertation et d'études, la modernisation du centre à Romainville / Bobigny franchit une étape décisive. Autorisations obtenues, garanties environnementales renforcées et montage opérationnel finalisé : les conditions sont désormais réunies pour passer à la concrétisation du projet en 2026.

Feu vert pour le projet à la suite de l'enquête publique

Les permis de construire et l'autorisation d'exploiter ont été délivrés par les services instructeurs des mairies de Romainville, de Bobigny et de la préfecture de la Seine-Saint-Denis à la suite d'une procédure avec enquête publique menée au second semestre 2025. Lors de cette phase, les habitantes ont pu consulter l'ensemble des documents du projet et formuler leurs remarques. Cette étape cruciale marque l'aboutissement de dix années de dialogue avec les parties prenantes et de

nombreux temps forts : 14 comités de suivi, 19 réunions du Groupe Citoyen, 11 lettres d'information, une exposition itinérante, des réunions publiques, des journées de découverte, etc. La mobilisation de ces moyens a permis de nourrir des échanges constructifs sur le long terme et d'adapter le projet aux attentes exprimées avec le souhait de davantage de sobriété.

Des garanties environnementales à travers une charte multipartite

Le 11 décembre 2025, le commissaire enquêteur a rendu un avis favorable sur l'enquête publique, assorti d'une réserve liée à l'élaboration d'une charte de qualité environnementale avec l'EPT Est Ensemble ainsi que les villes de Bobigny, Romainville et le département de la Seine-Saint-Denis. Ce document encadrera l'intégration du site dans son environnement urbain, en définissant les responsabilités de chaque partie en matière de voirie, de circulations, de gestion des nuisances et de qualité paysagère.



L'enquête publique étant achevée, la mise en œuvre du projet de modernisation du site peut démarrer en 2026.

Un projet de modernisation ambitieux

À terme, les travaux visent à transformer un centre aujourd'hui vieillissant en un équipement multifilière de nouvelle génération. Conçu pour être exemplaire sur le plan environnemental, le projet intègre des technologies performantes de traitement de l'air ainsi que le recours au transport fluvial via le canal de l'Ourcq. Un appel à manifestation d'intérêt a d'ailleurs été lancé en mars 2025 pour définir une flotte de barges décarbonées sur le canal. Les travaux de modernisation, en faisant évoluer la capacité de réception, permettront d'adapter le site à l'évolution des besoins de traitement, notamment en accompagnant la hausse des collectes sélectives et la réception des déchets alimentaires.

Un cadre juridique et budgétaire sécurisé

Les équipes du Syctom ont obtenu des engagements de la Caisse des dépôts et de la Banque européenne d'investissement couvrant les 280 M€ nécessaires à la réalisation du projet. En parallèle, le Comité syndical a approuvé la création d'une SemOp, baptisée ValoEst, chargée de la gestion du site, et lui a confié l'exécution du marché attribué au groupement Suez RV IdF/ Chantiers Modernes Construction, co-actionnaire du Syctom au sein de la société ValoEst pour la reconstruction, l'exploitation, l'entretien et la maintenance du futur équipement.



Avec le PEECs, le centre à Romainville / Bobigny s'ouvre au grand public pour offrir un lieu emblématique de l'économie circulaire.

Le PEECs

Un lieu dédié au réemploi

Le 3 juillet 2025, la Fête de la récup' à Romainville a offert aux riverain-es un premier aperçu du futur Pôle d'excellence de l'économie circulaire et solidaire (PEECs). Pensé comme un outil structurant, il rassemblera plusieurs fonctions complémentaires (déchèterie, ressourcerie, matériau-thèque, ateliers, espace de collecte et de réemploi) sur deux sites : le PEECS Anatole à Romainville et le PEECS Canal à Bobigny.

Levier de transformation écologique, le futur pôle d'excellence accompagnera habitant-es et acteurs locaux vers des pratiques plus durables et participera à la revitalisation du quartier en offrant de nouveaux services de proximité aux riverain-es.

Déployer une nouvelle filière de valorisation des biodéchets

Porté par le Syctom et le Sigeif, le projet de Gennevilliers entre dans sa phase de travaux. Moment symbolique : la pose de la première pierre a lancé les travaux de construction de cette unité vitrine de biométhanisation qui transformera, dès 2027, les déchets alimentaires des Francilien.nes en gaz vert et fertilisants naturels.



La nouvelle unité de méthanisation est prévue pour s'intégrer à l'environnement industriel existant.

Une solution industrielle pour le traitement des biodéchets

La construction de l'unité de biométhanisation répond au besoin de capacité de traitement des déchets alimentaires, estimé à 100 000 tonnes d'ici 2031, dans le contexte de l'obligation de tri à la source des biodéchets entrée en vigueur en 2024. Le Syctom et le Sigeif ont ainsi apporté, avec le soutien technique de GRDF, une solution concrète et ambitieuse aux collectivités pour valoriser les déchets alimentaires collectés auprès des ménages, des cantines scolaires et des marchés alimentaires.

La délégation de service public pour la conception, la réalisation et l'exploitation de l'unité de biométhanisation a été confiée au groupe Paprec. Implantée sur le port de Gennevilliers, cette installation bénéficie d'atouts stratégiques majeurs : proximité des zones de collecte, accès direct à la voie fluviale pour l'évacuation des sous-produits et raccordement au réseau public de distribution de gaz naturel pour l'injection du biométhane produit. Elle a par ailleurs été conçue pour s'intégrer architecturalement dans le paysage d'HAROPA PORT et tenir compte du tissu industriel existant.



Le coup d'envoi à ce projet majeur pour la transition écologique d'Île-de-France.

Pose de la première pierre

La concrétisation d'un projet d'envergure

C'était le 18 septembre 2025. L'ensemble des partenaires se sont réunis pour poser la première pierre de l'unité de biométhanisation qui transformera les déchets alimentaires des Francilien.nes. Un moment symbolique qui marque une nouvelle étape dans la concrétisation de ce projet d'envergure.

Biométhane et digestat par voie fluviale

Pensée pour traiter 50 000 tonnes de déchets alimentaires par an, l'installation répond à un enjeu majeur : produire une énergie locale et décarbonée. Elle injectera 25 000 MWh de biométhane dans le réseau de distribution du gaz exploité par GRDF, soit l'équivalent de la consommation annuelle de 5 000 foyers. Le site générera également 43 000 tonnes de digestat, un fertilisant naturel se substituant aux engrais chimiques et permettant d'enrichir plus de 2 000 hectares de terres agricoles par an. Il sera acheminé par voie fluviale jusqu'au port de Limay, puis transporté en camion-citerne vers des sites de stockage dans l'Eure et l'Eure-et-Loir, proches des zones d'épandage. En alliant gestion locale des déchets, production d'énergie renouvelable et soutien à une agriculture durable, ce projet incarne une démarche d'économie circulaire exemplaire.

bâtiments et des équipements de process. Une équipe, qui peut aller jusqu'à 100 personnes au pic de l'activité, est mobilisée pour le chantier et la supervision. Les prochaines étapes pour 2026 : le montage du process et des équipements industriels ainsi que la réception des premiers tonnages en fin d'année. S'ensuivront les essais industriels puis la mise en service pour l'été 2027.

Suivi environnemental et surveillance olfactive

Pour garantir un suivi environnemental exemplaire, un jury de nez sera également mis en place. Ce dispositif, constitué de citoyen.nes volontaires résidant dans les communes environnantes et formé.es à la reconnaissance des odeurs, complètera la surveillance assurée par des nez électroniques. La campagne de recrutement sera lancée en 2026.

Plus d'infos sur : biomethanisation.syctom-sigeif.fr

Top départ pour les travaux

Le commissaire enquêteur ayant confirmé l'intérêt général du projet et les autorisations préfectorales ayant été délivrées, la construction de l'unité de biométhanisation a pu démarrer dès le début 2025. Les premières étapes du chantier ont permis de consolider les bases du bâtiment avec les travaux de dévoisement des réseaux, la préparation du terrain de l'ancienne friche et la construction des fondations des



Jusqu'à 100 personnes
sur le chantier, compagnons et encadrement confondus

La qualité de l'air : une surveillance proactive

En action



Des campagnes spécifiques sont menées en phase chantier pour surveiller la présence potentielle de polluants.

La qualité de l'air est un enjeu majeur pour le Sycdom qui surveille activement les émissions liées à son activité. En plus de la surveillance imposée par la réglementation, des dispositifs rigoureux sont activés aux étapes clés susceptibles d'influencer les émissions (opérations particulières ou travaux). Conduites avec des bureaux d'études spécialisés, ces campagnes contribuent à la surveillance des impacts environnementaux et sanitaires.

Surveillance activée pendant le chantier de L'Étoile Verte

Au printemps 2025, une campagne spécifique a été menée lors des travaux de modernisation de l'UVE de L'Étoile Verte à Saint-Ouen-sur-Seine. L'objectif : mesurer la concentration des polluants potentiellement présents dans l'environnement de travail du personnel intervenant sur le chantier. Avec l'appui d'un bureau d'études expert en qualité de l'air, des capteurs ont été installés sur les trois zones concernées : le parc à mâchefer, le transbordeur et une zone chantier attenante. Les mesures réalisées, comparées aux valeurs limites d'exposition professionnelle, n'ont révélé aucun dépassement.

Vigilance pour les opérations de chasse vapeur à L'Interval

Dans le cadre des essais préalables à la mise en service de L'Interval à Ivry-sur-Seine, des opérations de chasse vapeur ont été menées à l'été 2025 (voir pages 40-41). À titre volontaire, le Sycdom a choisi de mesurer les concentrations de poussières présentes dans l'environnement suite à ces opérations. Des capteurs ont été déployés et positionnés en trois points stratégiques sur site et à proximité.

Les résultats montrent que les niveaux de poussières sont restés conformes aux seuils réglementaires ainsi qu'aux recommandations en vigueur.

Des micro-capteurs pour la surveillance de la qualité de l'air

Depuis quelques années, le développement des micro-capteurs facilite la réalisation de mesures de la qualité de l'air ambiant (intérieur ou extérieur) pour certains polluants urbains tels que les particules, les oxydes d'azote ou les composés organiques volatils (COV). Aisés à déployer, capables de fonctionner de façon autonome, ils permettent d'organiser des campagnes de mesures ponctuelles en s'affranchissant des contraintes habituellement rencontrées (accès, alimentation électrique, etc.) et simplifient ainsi les prises de mesures.

Quels secteurs en France contribuent le plus aux émissions de polluants traceurs de l'incinération des déchets (dioxines, métaux lourds) ?

Les émissions de dioxines et furanes, substances toxiques issues de l'incinération, sont en nette baisse : -94 % entre 1990 et 2024 en France, tous secteurs confondus. Les déchets en représentent aujourd'hui 52 %, il s'agit du principal poste d'émissions juste avant l'énergie (44 %), mais ce chiffre doit être nuancé : selon l'Inéris, 92 % de ces émissions proviennent du brûlage illégal de câbles alors que l'incinération avec valorisation énergétique ne pèse que 2 % du total national. Notre message est clair : les acteurs du traitement des déchets assurent leur mission, avec des installations fiables et des dispositifs de réduction toujours plus efficaces.

Quels sont les enjeux de la nouvelle directive européenne sur la qualité de l'air et comment impacte-t-elle le secteur du traitement des déchets ?

Adoptée en 2024, la directive européenne sur la qualité de l'air abaisse les seuils réglementaires de plusieurs polluants afin de les rapprocher des valeurs recommandées par l'OMS. Améliorer la qualité de l'air que nous respirons pour limiter les risques de maladie des voies respiratoires suppose que chaque acteur concerné réduise ses propres émissions. Le secteur des déchets n'échappe pas à cette exigence et doit poursuivre ses efforts, même si sa contribution aux émissions nationales reste limitée : 0,4 % pour le dioxyde de soufre, 0,3 % pour les oxydes d'azote, 6,5 % pour les particules PM10 et 9,2 % pour les particules fines PM2,5. Les acteurs du secteur des déchets sont vigilants, ils surveillent et contrôlent activement leurs installations.

En quoi la production de données sur les émissions de polluants atmosphériques et de gaz à effet de serre est-elle utile à des acteurs publics comme le Sycdom ?

Elle est essentielle : elle fait passer la question des émissions du débat d'opinion à l'analyse objective et mesurable. Fiables, ces données permettent de surveiller les installations, d'évaluer les choix techniques et de raisonner de façon intégrée (polluants, gaz à effet de serre, valorisation énergétique, impacts locaux), éclairant ainsi la gouvernance. Elles sont aussi un outil de transparence : analysées et expliquées au public, elles nourrissent un dialogue factuel avec les citoyen·nes et orientent les investissements sur des bases vérifiables.

Entretien avec

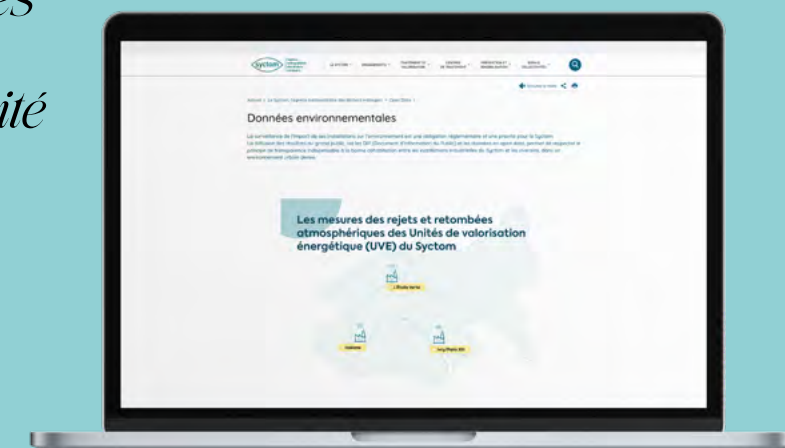


Jean-Guy Bartaire,

président du Citepa*

* Citepa : Centre interprofessionnel technique d'études de la pollution atmosphérique.

Dans une démarche de surveillance et de transparence, l'espace Open Data permet un accès libre aux données sur la qualité de l'air à proximité des UVE.





EN GA GÉ

**POUR
LA DÉFENSE
D'UN SERVICE
PUBLIC
DURABLE**

Aujourd'hui

Dans un contexte économique et énergétique instable, le Syctom maintient un modèle de gestion rigoureux, à l'équilibre.

Il optimise ses ressources, sécurise ses investissements et anticipe les évolutions réglementaires et techniques pour garantir la pérennité du service public. En parallèle, il défend, aux niveaux national et international, un service public des déchets durable. Il partage son expertise en coopérant avec des pays en développement et en contribuant à l'émergence de solutions innovantes pour renforcer l'efficacité des filières de traitement et de valorisation.

Le Syctom affirme son rôle de pilote de la transformation écologique urbaine tout en consolidant son ancrage territorial. En local, la gestion en SemOp lui garantit une meilleure maîtrise de son outil industriel. À l'international, il promeut un service public des déchets durable grâce à une stratégie d'influence et de coopération renforcée. Son expertise s'exprime à travers des coopérations techniques, des échanges institutionnels et des projets menés avec ses partenaires, confirmant sa vocation de référent pour les métropoles en transition.

Demain

Garantir un service de qualité et au meilleur coût

Le Sycotom défend le service public de traitement des déchets ménagères, avec un financement plus juste qui incite les industriels à réduire leurs productions. Il veille à une gestion rigoureuse des dépenses et réalise des efforts d'investissement soutenus.

Le budget en chiffres

Des finances maîtrisées

744 M€

de budget primitif

Des investissements massifs

178 M€

dédiés à l'investissement

Des moyens ciblés

20 M€

dédiés à la prévention et à la sensibilisation

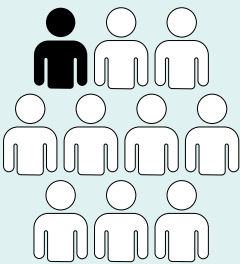
Un système tarifaire incitatif

La tarification du Sycotom comprend une part population et une part relative au tonnage, avec un système incitatif.

Part population
15 % de la redevance

6,3 €

par habitant-e



Part tonnage
85 % de la redevance

Les tarifs incitatifs



Collecte sélective
et déchets alimentaires
25,4 €/t



Déchets végétaux
37,2 €/t

Les tarifs dissuasifs



Ordures ménagères
109,4 €/t



Objets encombrants
150,3 €/t
(tarif moyen)



Anomalies de tri
129,4 €/t

Financer le traitement des déchets

Population



La population contribue via *deux leviers* :

→ l'éco-contribution payée indirectement par les consommateur-rices sur certains produits neufs,

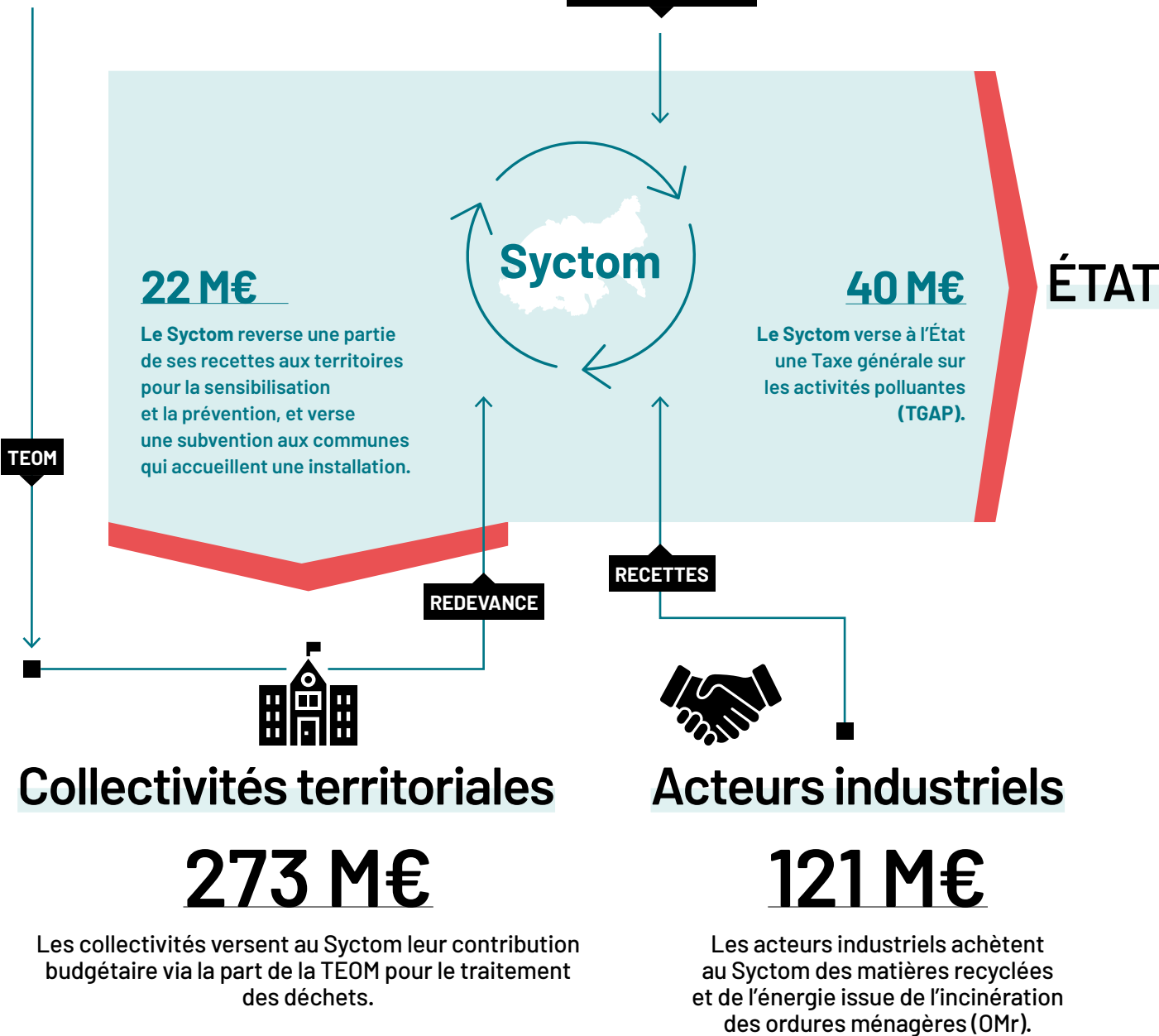
→ la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM), versée aux collectivités par les propriétaires de logement et de local industriel ou commercial.

Producteurs



48 M€

Les metteurs sur le marché versent l'éco-contribution payée par les consommateur-rices aux éco-organismes agréés, qui les reversent ensuite au Sycotom pour financer la prévention et la gestion des déchets issus de ces produits.



Une rigueur budgétaire au cœur de l'action publique


744 M€
Budget 2025

Le Syctom confirme sa solidité financière en 2025 malgré un contexte économique et opérationnel exigeant. Entre maîtrise des dépenses, optimisation des recettes et investissements ambitieux, il allie performance industrielle et pilotage rigoureux. En dépit d'une hausse structurelle des coûts de traitement – liée à l'inflation, à l'augmentation des tonnages issus des collectes sélectives et à des aléas industriels –, il maintient une trajectoire de maîtrise budgétaire.

Optimiser les dépenses

En 2025, le Syctom a su contenir ses dépenses de fonctionnement (-0,5 %) malgré un contexte marqué par plusieurs aléas majeurs et le recours important aux exutoires extérieurs. Cette maîtrise repose notamment sur une gestion fine de l'exploitation et sur la capacité à maintenir la continuité du service public dans des conditions contraintes. Les dépenses de prévention et sensibilisation sont maintenues à un niveau élevé, traduisant la priorité faite aux actions de réduction des déchets et d'amélioration du geste de tri.

La baisse des dépenses d'exploitation s'explique notamment par la baisse du volume des OMr à traiter.



Gérer les recettes malgré un contexte fluctuant

Les recettes de fonctionnement diminuent légèrement (-0,9 %), sous l'effet d'un contexte défavorable sur les marchés de l'énergie et des matériaux, ainsi que des indisponibilités d'installations ayant réduit les volumes valorisés. Cette évolution est toutefois partiellement compensée par la progression des contributions des collectivités (+4,4 %) liée notamment à l'ajustement tarifaire sur les objets encombrants, ainsi que par les soutiens des éco-organismes.

Dans ce contexte, le Syctom maintient un équilibre financier solide et renforce son niveau d'autofinancement : l'épargne brute progresse de plus de 17 M€, lui permettant de soutenir ses investissements.

Des investissements ciblés pour anticiper l'avenir

Le Syctom poursuit son plan d'investissement ambitieux : les dépenses d'équipement atteignent 101 M€, en progression de près de 6 % par rapport à l'année précédente. Ces investissements accompagnent à la fois la transformation des installations existantes et la poursuite des grands projets structurants : finalisation de L'Interval, modernisation de L'Étoile Verte à Saint-Ouen-sur-Seine, lancement du projet Romainville / Bobigny et développement de la biométhanisation à Gennevilliers. Parallèlement, les dépenses d'amélioration continue deviennent le premier poste d'investissement, illustrant la priorité donnée à la fiabilité, à la sécurité et à la performance des équipements.

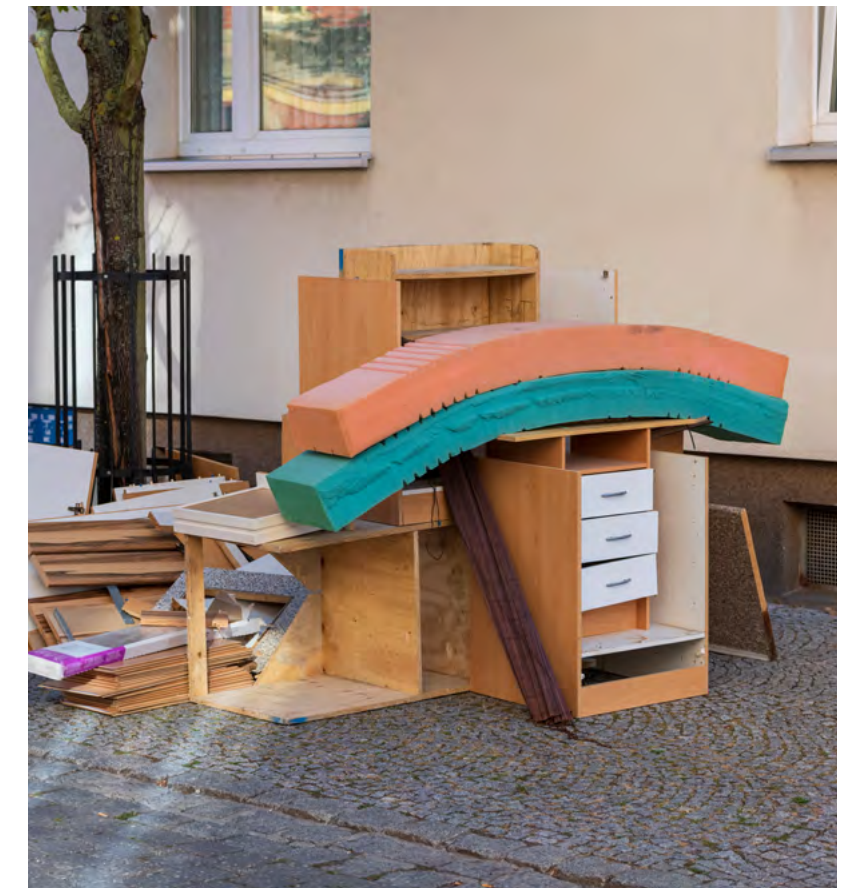
Le modèle SemOp pour renforcer le pilotage public

Le Syctom a poursuivi le déploiement du modèle de SemOp, un outil de contractualisation particulièrement adapté au domaine de l'environnement et à la réalisation d'infrastructures complexes. Ce mode de gestion s'inscrit dans une volonté de mieux piloter ses installations par un accès facilité à l'information, et de suivre plus finement les coûts et les performances. L'année a été marquée par la création de la SemOp Asterya pour l'exploitation du futur contrat du centre de tri à Paris XV, confié également à une SemOp. Un premier retour d'expérience a permis d'affiner ce modèle, appelé à se généraliser à l'ensemble de ses centres au gré des renouvellements des contrats d'exploitation.

Objets encombrants

Une nouvelle tarification adaptée

En 2025, le Syctom a fait évoluer la tarification des objets encombrants afin de la rendre plus lisible et en adéquation avec les coûts de traitement de cette fraction de déchets. Le tarif unique de 109,4 € la tonne, insuffisant pour couvrir les coûts réels de traitement, a été supprimé. Adoptée à l'unanimité en 2025, cette réforme introduit une tarification différenciée visant à donner plus de cohérence au système tarifaire et à limiter la fraction non valorisable dans ce flux spécifique.



Nouveaux tarifs des objets encombrants (OE) :

- OE « classique » 145,0 €/t
- Tout-venant 200,0 €/t
- OE dépôts sauvages 200,0 €/t
- Déclassement 220,0 €/t
- OE chantier 105,0 €/t

Un engagement et une expertise mobilisés à l'international



1% déchets

Dispositif qui permet aux collectivités de s'engager dans des projets d'aide internationale

Soutenir des projets durables, partager son expertise, renforcer les coopérations : le Syctom agit à l'international pour promouvoir une gestion responsable des déchets. Les appels à projets, missions techniques et accueil de délégations témoignent de son rôle d'acteur engagé, capable d'accompagner des solutions adaptées aux contextes locaux.

Solidarité internationale : un rapport de capitalisation

Pour ses 10 ans, le dispositif de solidarité internationale du Syctom a fait l'objet d'un rapport de capitalisation qui met en avant les enjeux, réussites et défis rencontrés. Destiné aux acteurs souhaitant s'engager dans le « 1 % déchets », ce document partage des retours d'expérience, bonnes pratiques et enseignements pour renforcer la pérennité et le développement de projets de coopération en gestion des déchets. Les apprentissages de cette capitalisation ont été synthétisés en cinq axes :

- concevoir et monter un projet : une étape fondatrice pour assurer la pertinence et la cohérence des approches de gestion des déchets ;
- formaliser la gouvernance : la clarification des rôles et responsabilités est un enjeu crucial tout au long des projets ;
- informer et mobiliser les publics pour assurer l'acceptabilité, l'efficacité et l'impact local des projets ;
- s'adapter aux risques et aux imprévus : anticiper les aléas et adapter la gestion des projets aux contextes d'intervention ;
- anticiper la suite : assurer la soutenabilité des projets dans le temps et pérenniser les acquis.

Rapport consultable sur www.syctom-paris.fr

Renforcement de la stratégie d'influence européenne

En 2025, le Syctom a poursuivi sa stratégie d'influence à l'échelle européenne, en affirmant sa contribution aux réflexions et orientations en matière de gestion des déchets. Cette mobilisation s'est traduite par la production d'une quinzaine de contributions et papiers de position, en particulier sur le nouvel acte pour l'économie circulaire. Des contributions actives aux travaux de la Commission européenne et du Parlement ont également été portées par le Syctom à travers la production de notes et d'échanges avec les équipes parlementaires. Des temps d'échange structurants ont été organisés, notamment en juillet avec l'unité marché carbone de la direction générale Climat, ainsi qu'avec la représentation permanente de la France à Bruxelles. Le Syctom a par ailleurs participé en février à la conférence « From Vision to Action : Implementing EU Waste Legislation » et s'est impliqué régulièrement dans les comités politiques de Municipal Waste Europe, réseau dont il est membre actif.

Le Syctom engagé dans les réflexions à l'échelle internationale

L'année a été marquée par de grands rendez-vous internationaux, témoignant de la participation active du Syctom aux réflexions mondiales sur la gestion des déchets. Celui-ci est intervenu avec le Partenariat français des déchets lors de l'événement Sustainable Cities, Waste and Circularity coorganisé par l'International Solid Waste Association (ISWA). Cette dynamique s'est aussi traduite par sa contribution au Forum politique de haut niveau des Nations unies à New York, autour de l'impact climatique des déchets ménagers. À l'automne, une délégation s'est rendue au Brésil, en amont de la COP30, afin de renforcer les échanges institutionnels et les coopérations. Ce déplacement a notamment abouti à la signature d'un protocole d'accord avec l'Institut brésilien de l'économie circulaire (IBEC) et à l'identification de perspectives de collaboration avec des acteurs du Sud global.

Une aide technique et financière aux pays en développement

Le Syctom a renforcé son rôle de partenaire technique à l'international en mettant son expertise au service de projets structurants. À la demande de l'Agence française de développement (AFD) et dans le cadre d'une convention d'expertise, il intervient dans 6 régions de Serbie pour moderniser les infrastructures de gestion des déchets. Il a également participé à une mission régionale rassemblant des représentant-es des Balkans occidentaux. Parallèlement, il s'est impliqué avec des partenaires français et congolais dans un projet pilote à Brazzaville, visant à créer une filière de valorisation des biodéchets pour soutenir l'agriculture urbaine, préserver la biodiversité locale et promouvoir une économie circulaire adaptée au contexte africain.

ACCUEIL DE DÉLÉGATIONS ÉTRANGÈRES

En 2025, le Syctom a accueilli plusieurs délégations étrangères venues échanger sur ses savoir-faire et visiter ses installations, parmi lesquelles des représentantes d'Arabie Saoudite, de Cuba, de Bangkok et du Cambodge. Des délégations de Taïwan et de Corée du Sud ont également visité L'Interval et Isséane pour s'informer sur la valorisation énergétique, le traitement sec des fumées et les actions de sensibilisation auprès des habitant-es. Ces rencontres ont permis de partager des retours d'expérience et de confirmer le rôle du Syctom comme acteur de référence à l'international.

Le Syctom au Pakistan

Travailler à des solutions pour améliorer la qualité de l'air

Avec sa dernière mission exploratoire en décembre 2025, le Syctom poursuit son accompagnement à Lahore, au Pakistan. Engagé dans le cadre d'une

convention avec l'AFD, il identifie des solutions concrètes de réduction de la pollution atmosphérique lorsque celle-ci est directement liée à un défaut de traitement des déchets. Ses recommandations ont porté sur l'élaboration d'un plan local de gestion des déchets, leur valorisation énergétique et le développement du biogaz pour répondre aux besoins locaux. Une étude, conduite par le Syctom et financée par l'AFD, finalisera ces propositions en 2026.



La mission du Syctom à Lahore améliorera la qualité de l'air dans l'une des villes les plus touchées au monde.



Défense du service public de traitement des déchets, une tribune pour alerter

En action

Les collectivités ne peuvent être seules à assumer le coût de la surproduction d'emballages



70 %

des emballages sont techniquement évitables

Face à l'augmentation constante des déchets, le service public est mis à rude épreuve. À l'occasion du Salon des maires en novembre 2025, les collectivités et syndicats de traitement des déchets ont tiré la sonnette d'alarme sur les coûts et les contraintes croissantes liés à la collecte et au traitement des emballages.

Une hausse des emballages sans précédent

Selon l'ADEME, 10 000 nouveaux emballages arrivent chaque jour sur le marché français. Sur les 8 millions de tonnes mises sur le marché chaque année (+ 3 % par rapport à l'an passé), 70 % sont pourtant évitables. Cette explosion des volumes de déchets oblige les collectivités à investir massivement dans les moyens de collecte et dans les infrastructures de traitement, malgré de fortes contraintes financières, techniques et réglementaires. Or, plus il y a de déchets, plus les coûts de traitement augmentent. D'où l'urgence d'agir à la source.

Des collectivités sous pression

Les coûts de gestion des déchets reposent directement sur les collectivités et, par ricochet, sur les ménages via la Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM). Si la Taxe générale sur les activités polluantes (TGAP) poursuit sa hausse, la taxe sur les emballages plastiques non recyclés elle a été supprimée du projet de loi de finances 2026. Ces décisions fragilisent le principe du « pollueur-payeur » et complexifient encore l'application de la responsabilité élargie du producteur (REP). Les collectivités, déjà engagées dans l'atteinte d'objectifs très ambitieux de recyclage, doivent

donc assumer des déchets toujours plus complexes et coûteux, sans disposer de moyens adéquats ni de leviers efficaces pour responsabiliser les producteurs.

Réduire à la source : la seule solution possible

Pour répondre à cette crise, les élu-es demandent la mise en place d'obligations de réduction à la source : interdiction progressive des suremballages, développement du vrac, modulation des contributions selon la recyclabilité. Ils plaident pour une fiscalité réorientée vers la prévention plutôt que la sanction. Les collectivités et syndicats demandent aussi à être associés à la gouvernance de filières REP. Ces mesures permettraient de soulager durablement les finances locales, de protéger l'environnement et de renforcer l'efficacité du service public des déchets. Seule une stratégie combinant réduction à la source, recyclage et valorisation peut assurer un système économiquement et écologiquement soutenable.

Face à la hausse de la TGAP sur les déchets, quelles mesures Amorce propose-t-elle ?

Nous tenons un discours ferme sur la TGAP qui est injuste et inacceptable. Nous proposons qu'une TGAP en amont soit mise en place pour responsabiliser les producteurs de déchets : en plus des déchets organiques, un tiers du bac des OMR n'est pas soumis aux filières REP et ne fait donc pas l'objet de financements pour son traitement qui repose sur les collectivités. Dans le même esprit, nous demandons l'application d'une taxe sur les éco-organismes lorsqu'ils ne respectent pas les objectifs fixés dans leur cahier des charges. Enfin, nous demandons une révision de la trajectoire de hausse de la TGAP prévue jusqu'en 2030.

Que faudrait-il réformer dans le système des filières REP pour qu'il soit plus efficace ?

Des idées ont été proposées pour intégrer les collectivités aux conseils d'administration des éco-organismes ou mettre en place une haute autorité de surveillance des filières REP, mais elles ne sont pas assez efficaces. Les textes de loi existants sont cohérents mais l'État ne joue pas son rôle pour les appliquer. Les éco-organismes doivent être sanctionnés en cas de non-atteinte de leurs objectifs. Nous soutenons aussi la proposition de la sénatrice Marta de Cidrac, pour instituer de nouveaux comités des parties prenantes au niveau de chaque filière REP et les doter de réels pouvoirs de pilotage.

Quelles sont les prochaines batailles à mener pour défendre le service public des déchets ?

La revoyure de la trajectoire de hausse de la TGAP est un sujet sur lequel nous nous battons dans le cadre du projet de loi de finances 2027. La loi européenne précise que les producteurs doivent financer 80 à 100 % des coûts nécessaires à la gestion des déchets, or en France nous n'y sommes pas. Certains déchets sont exclus des filières REP et nous militons pour leur intégration. À titre d'exemple, nous avons engagé un recours sur la filière des textiles sanitaires à usage unique, puisque son périmètre écarte actuellement les couches et les protections menstruelles dont le coût de traitement repose uniquement sur les collectivités.

« Réduire les déchets à la source est la seule stratégie pour soulager durablement les finances publiques, alléger la facture des ménages et répondre à l'urgence écologique. »

*Corentin Duprey
lors de la tribune
du Salon des maires
et des Salon
des collectivités locales*

Entretien avec



Stéphane Duru,

responsable du pôle déchets à Amorce



À l'occasion du Salon des maires et des Salon des maires, plusieurs collectivités et syndicats de traitement des déchets ont exprimé leur colère face au système actuel.

Glossaire

Bassin versant : secteur géographique dont les déchets collectés sont déversés sur un centre de traitement donné.

Biogaz : gaz combustible composé essentiellement de méthane et de dioxyde de carbone, produit par fermentation de matières organiques.

Chaleur fatale : chaleur produite de manière inévitable et non intentionnelle lors d'un processus industriel ou dans le cadre de la production d'énergie sous forme de chaleur perdue.

Cogénération : production et utilisation simultanée de l'électricité et de la chaleur à partir d'une même énergie primaire et au sein de la même installation.

CPCU : Compagnie parisienne de chauffage urbain.

CSR : combustible solide de récupération.

D3E : déchets d'équipements électriques et électroniques.

DASRI : déchets d'activité de soins à risques infectieux.

Déclassement : flux initialement destiné au recyclage, réorienté vers l'incinération ou l'enfouissement en raison de contaminations ou d'erreurs de tri.

DIB : déchets industriels banals (déchets non dangereux et non inertes produits par les activités industrielles, artisanales, commerciales, tertiaires).

Dioxine : résidus formés lors de la combustion.

DMA : déchet ménager et assimilé.

Déchet ultime : déchet, issu ou non d'un traitement, qui ne peut plus être valorisé ou traité dans les conditions techniques et économiques actuelles, notamment par extraction de sa part valorisable ou réduction de son caractère polluant ou dangereux.

DDM : déchet dangereux des ménages.

ELA : emballage pour liquide alimentaire.

Électrofiltre : appareil utilisant la force électrostatique pour séparer les particules solides d'un gaz.

EMR : emballage ménager recyclable (carton).

Énergie de récupération : chaleur issue d'un procédé non énergétique, captée pour être valorisée au lieu d'être perdue.

Exutoire : installation ou dispositif où sont pris en charge les déchets pour leur élimination ou leur valorisation.

Filtre à manche : filtre employé en milieu industriel pour assainir l'air ambiant.

Furane : molécule chimique émise lors du processus d'incinération.

GTA : groupe turbo-alternateur utilisant la chaleur dégagée par la combustion des déchets pour produire de l'énergie électrique et thermique.

ICPE : installation classée pour la protection de l'environnement.

ISDD : installation de stockage de déchets dangereux.

ISDI : installation de stockage de déchets inertes.

ISDND : installation de stockage de déchets non dangereux.

JRM : journaux, revues, magazines.

Lixiviat : liquide chargé bactériologiquement et chimiquement par la dégradation des déchets lors de la circulation des eaux dans les déchets, contenu dans une décharge et/ou extrait.

Mâchefer : résidu résultant de l'incinération des déchets récupérés en sortie de four.

Méthanisation : processus biologique anaérobie de dégradation de la matière organique.

OMr : ordures ménagères résiduelle.

PFAS : substances perfluoroalkylées et polyfluoroalkylées

PAM : petit appareil ménager.

PAV : point d'apport volontaire.

PCI : pouvoir calorifique inférieur.

REP : responsabilité élargie des producteurs.

PEHD : polyéthylène haute densité.

PET : polyéthylène téréphtalate.

PP : polypropylène.

POP : polluant organique persistant. C'est un composé persistant, bioaccumulable, toxique et mobile.

PRPGD : plan régional de prévention et de gestion des déchets.

Refiom : résidu d'épuration des fumées d'incinération des ordures ménagères.

Règle des « 5R » : refuser, réduire, réutiliser, recycler et rendre à la terre.

SemOp : société d'économie mixte à opération unique.

TEOM : taxe d'enlèvement des ordures ménagères.

TEP : tonne équivalent pétrole, représentant une unité normalisée de mesure du pouvoir calorifique.

TGAP : taxe générale sur les activités polluantes.

UVE : unité de valorisation énergétique.

VLEP (valeur limite d'exposition professionnelle) : concentration maximale autorisée d'une substance émise, fixée pour une période donnée.

EN

G A

G É

Rapport
technique et
financier
2025

Sommaire

Budget 2025

Rapport annuel 2025 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets

70 _____ Répartition des tonnages dans les différentes filières de traitement

72 _____ Coûts de traitement

Bilan détaillé d'exploitation Collecte sélective

76 _____ Biodéchets

78 _____ Objets encombrants issus d'une collecte des ménages

79 _____ Déchèteries

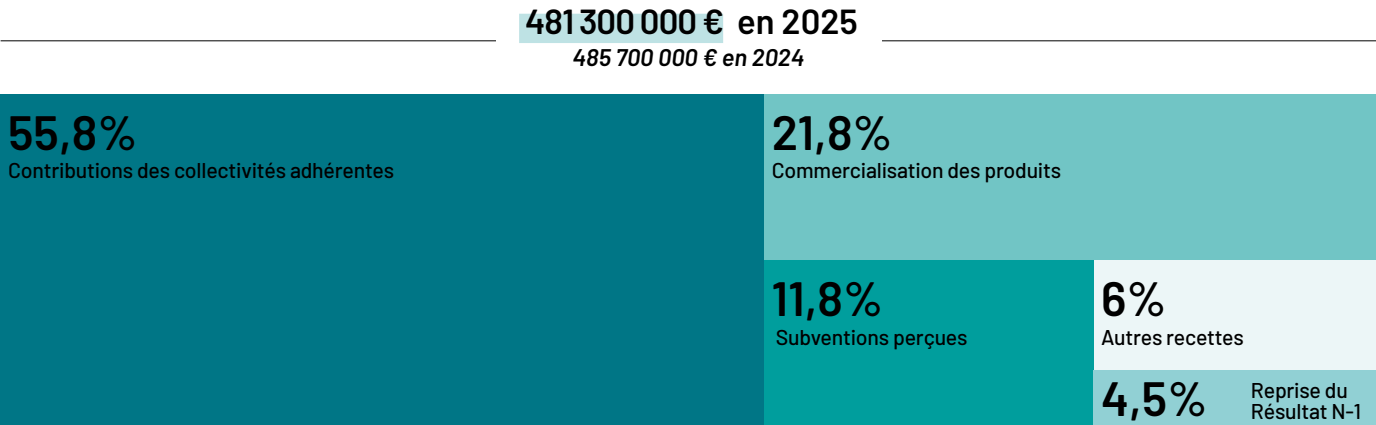
80 _____ Ordures ménagères résiduelles

Quel ratio par habitant·e ?

Plan d'accompagnement des collectivités

Budget 2025

Recettes de fonctionnement



Une redevance ajustée

En 2025, le Syctom a maintenu les tarifs incitatifs au niveau de 2024, à l'exception des ajustements sur les objets encombrants (OE) afin de mieux couvrir leurs coûts de traitement. En effet, le tarif unique appliqué à ces déchets, par nature hétérogènes, n'était plus adapté. Il ne permettait plus de remplir son rôle dans le schéma tarifaire : encourager les flux ciblés (collecte sélective, déchets alimentaires) en appliquant un tarif en dessous de leur coût réel, et dissuader les flux à réduire (OMR et OE) en appliquant un tarif supérieur.

Le caractère incitatif de la politique tarifaire est conservé pour promouvoir le tri et la collecte séparative des flux valorisables.

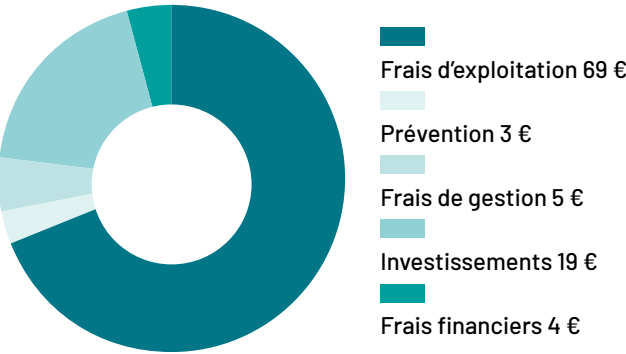
Part population : 6,3 €/habitant.e

Part tonnage :

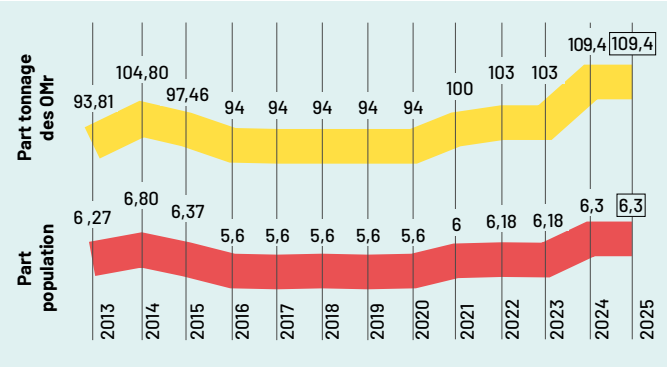
- Objets encombrants (OE) : **de nouveaux tarifs en 2025**
OE : **145 €/t** • Tout-venant : **200 €/t** • OE Dépôts sauvages : **200 €/t** • Déclassement : **220 €/t** • OE Chantier : **105 €/t**
 - Ordures ménagères : **109,4 €/t**
 - Collecte sélective d'emballages et papiers : **25,4 €/t**
- Maintien du caractère incitatif avec un écart de 84€ avec les tarifs OMR/OE.
- Biodéchets : **25,4 €/t**
 - Anomalies de collecte sélective : **129,4 €/t**

Utilisation de la redevance

pour 100 €



Évolution des tarifs



Redevances et soutiens versés

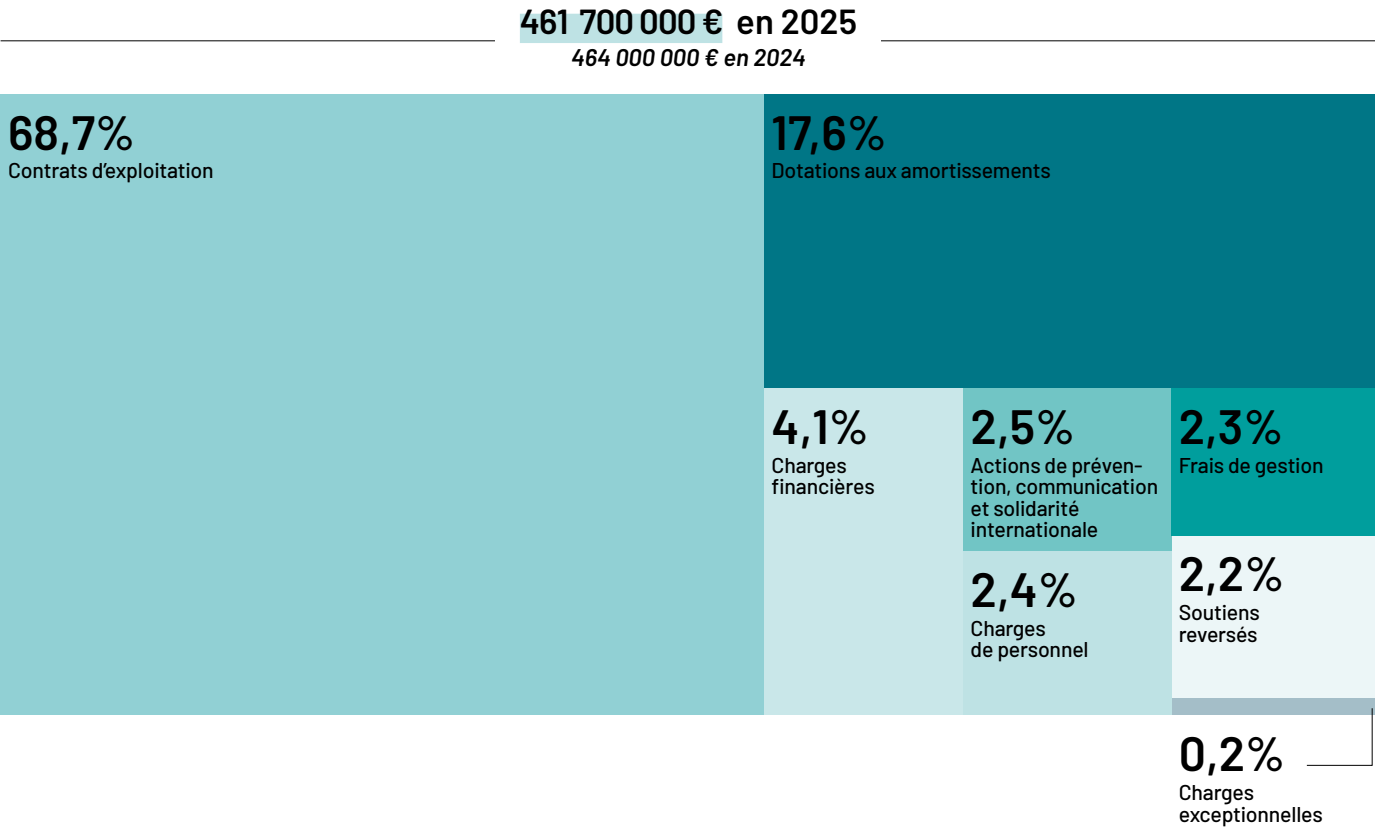
Structure des recettes

Le produit de la redevance s'est établi à 268,6 M€ (+4,4%) et les soutiens reversés aux collectivités adhérentes se sont élevés à 9,9 M€. Cette évolution intervient dans un contexte de stabilité des tarifs par rapport à 2024, à l'exception des ajustements sur les objets encombrants qui ont généré 8,2 M€ de recettes supplémentaires au titre des acomptes 2025. À structure tarifaire constante, les contributions des collectivités auraient ainsi diminué par rapport à 2024 sous l'effet conjugué de la baisse des tonnages des ordures ménagères résiduelles et des objets encombrants.

Vente de produits et soutiens des éco-organismes

La vente de produits s'élève à 105 M€ (-22%). Cette baisse s'explique par un contexte d'exploitation fortement contraint et de marchés énergétiques et matières moins favorables. Les soutiens versés par les éco-organismes et les subventions atteignent 56,8 M€ (+5,8%).

Dépenses de fonctionnement



317 M€

Des coûts de traitement stables

Les dépenses directes d'exploitation s'élèvent à 317 M€ et continuent de constituer le principal poste de dépenses (69%). Elles sont en légère progression (0,8%) et connaissent une évolution globalement contenue, mais marquée par de forts contrastes entre les différentes filières, dans un contexte d'exploitation particulièrement exigeant (décalage de la mise en service de L'Interval, incendie du centre de tri à Paris XVII, aléas industriels en grande partie liés à la forte présence de bouteilles de protoxyde d'azote).

11 M€

Charges de personnel

La masse salariale progresse de 3,9% et représente 2,4% des dépenses de fonctionnement. Au 31 décembre 2025, le Syctom compte 142 agent-es, dont 7 apprenti-es, soit un effectif stable par rapport à 2024. L'augmentation de la masse salariale résulte principalement de la montée en charge des créations de postes décidées en 2024, la hausse des cotisations à la CNRACL, la revalorisation de la participation du Syctom à la protection sociale des agent-es ainsi que l'évolution du régime indemnitaire liée à la reconnaissance de leur expérience professionnelle.

81,4 M€

Amortissements et autofinancement

La dotation aux amortissements s'élève à 81,4 M€. Elle progresse de 4,1% en raison de la poursuite des investissements et notamment de l'impact des travaux d'amélioration continue des installations.

11,7 M€

Actions de sensibilisation, communication et relations internationales

Le Syctom a maintenu en 2025 un niveau élevé d'engagement en faveur de la prévention des déchets et de la sensibilisation des publics.

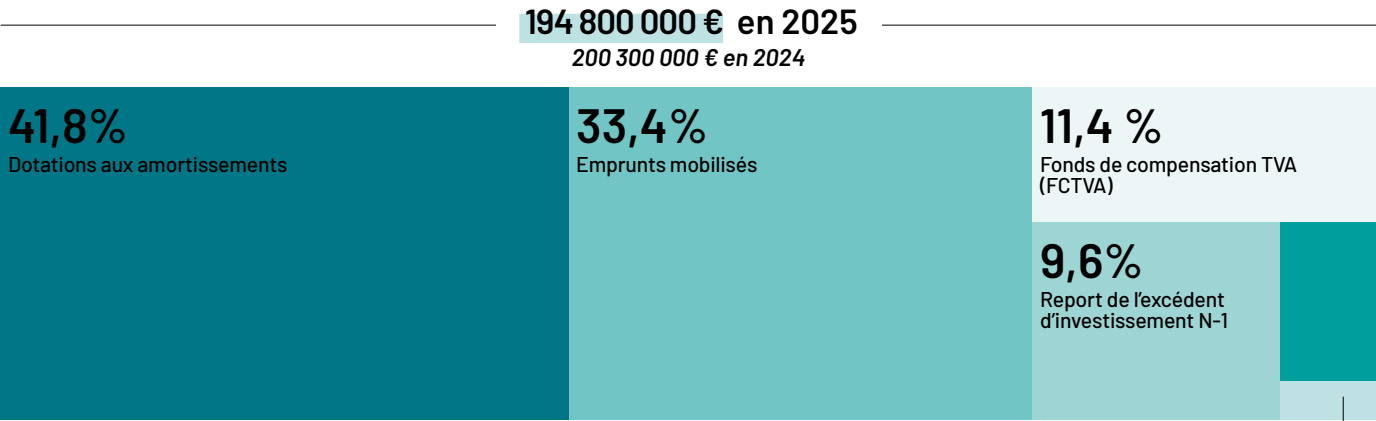
9,9 M€

Soutiens reversés

Les soutiens reversés aux collectivités adhérentes se sont élevés à 2,2% des dépenses de fonctionnement. Ils correspondent principalement aux soutiens versés par Citeo et au reversement des recettes issues de la valorisation du verre, perçues par le Syctom pour le compte des EPT compétents en matière de collecte. Par ailleurs, le Syctom mène une politique de soutien à l'accueil des centres sur les territoires, représentant un montant de 3,4 M€.

Dans toutes les pages du rapport technique et financier, les données ont été arrondies par souci de clarté, ce qui explique d'éventuels écarts – minimes – avec les totaux indiqués.

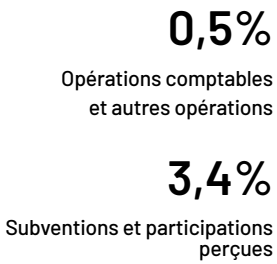
Recettes d'investissement



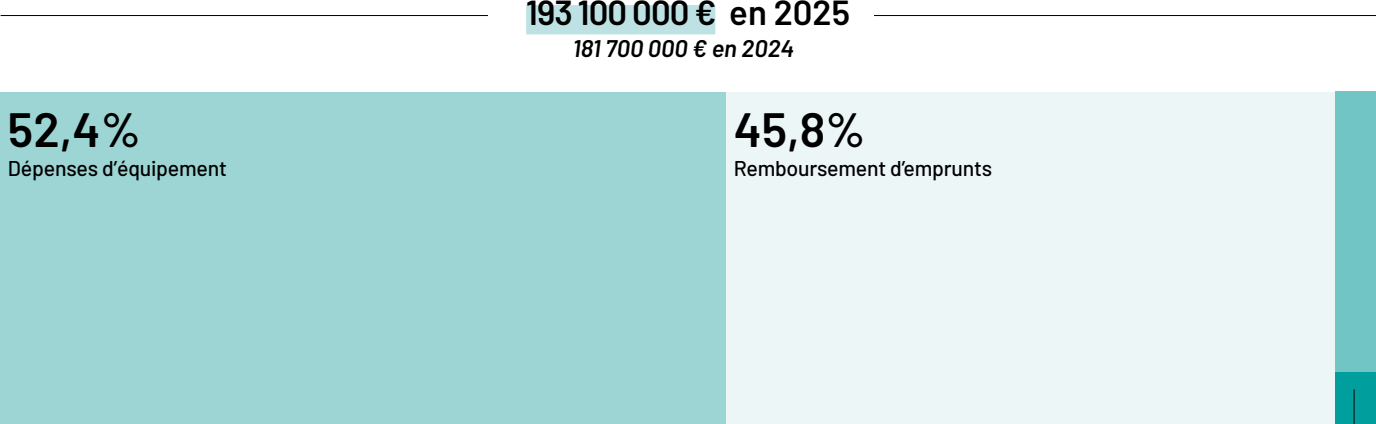
Évolution de l'endettement

L'encours de la dette du Syctom s'élève à 930 M€, soit une diminution de 2,5% par rapport à l'année précédente car le Syctom a remboursé plus d'emprunts qu'il n'en a souscrit de nouveaux. Le Syctom continue toutefois son recours à l'endettement

pour financer le déploiement de son plan d'investissement. En 2025, le Syctom a mobilisé 65 M€ de nouveaux emprunts auprès de deux établissements bancaires (Caisse d'Épargne et La Banque Postale).



Dépenses d'investissement



Une année marquée par une dynamique d'investissement liée à la transformation des installations

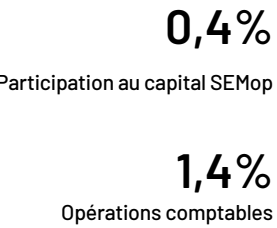
Les dépenses d'équipement (101,2 M€) représentent plus de la moitié des dépenses d'investissement (52,4 % du total). L'autre principal poste reste le remboursement des emprunts (88,4 M€).

En 2025, le Syctom poursuit ses investissements pour moderniser ses installations, améliorer leur performance et préparer les équipements de demain. Ce niveau d'investissement reste soutenu, malgré des décalages de certains grands projets.

L'année 2025 se caractérise par une évolution de la structure des investissements :

- Les grands projets historiques (Ivry-sur-Seine, Saint-Ouen-sur-Seine) poursuivent leur avancement mais diminuent en part relative,
- Les investissements d'amélioration continue occupent désormais le premier poste.

La construction du centre L'Interval à Ivry-sur-Seine entre dans une phase d'essais industriels marquée par un décalage du calendrier de mise en service industrielle.



Le chantier de modernisation à L'Étoile Verte à Saint-Ouen-sur-Seine se poursuit avec des aménagements majeurs, notamment en matière d'intégration urbaine et d'optimisation des flux.

Une forte progression des travaux d'amélioration continue
Les investissements consacrés à l'amélioration continue atteignent 44,3 M€, soit près de 45 % des dépenses d'équipement. Ils visent à :

- renforcer la sécurité des installations, notamment contre les risques incendie,
- adapter les centres à l'évolution des flux de déchets,
- améliorer la performance énergétique et environnementale.

Ces actions traduisent une priorité donnée à la fiabilité et à la pérennité des équipements existants.

Des projets structurants pour l'avenir
Le Syctom poursuit également ses projets structurants :

- La reconstruction du centre à Romainville / Bobigny, avec l'attribution du marché et la création de la SemOp en 2025 ;
- Le développement de la biométhanisation avec le démarrage des travaux du futur site à Gennevilliers, en partenariat avec le SIGEIF ;
- Le projet d'innovation Cométhà avec le SIAAP, dont les unités pilotes entrent en phase d'exploitation.

Ces projets contribuent à diversifier les modes de traitement et à renforcer la valorisation des déchets.

Les dépenses d'investissement liées aux plans de prévention s'élèvent à 2,5 M€ pour favoriser le tri à la source, la réduction des déchets et la sensibilisation des citoyen-nés. Parmi les principaux projets accompagnés figurent :

- le soutien au village du réemploi solidaire « La Venelle » à Montreuil ;
- le développement de recycleries sportives et ressourceries du territoire ;
- des projets de pré-collecte et valorisation des déchets alimentaires ;
- des actions locales de sensibilisation et d'économie circulaire.

Dans le cadre de son plan d'accompagnement, le Syctom soutient également ses collectivités adhérentes dans la mise en œuvre de leur politique de prévention et d'amélioration du tri des déchets sur leur territoire.

Enfin, les autres dépenses d'équipement s'élèvent à 8,7 M€, principalement consacrées à la sécurisation des systèmes d'information. Ces investissements permettent au Syctom de moderniser ses outils numériques et de renforcer la cybersécurité ainsi que la résilience de ses installations.

Au total, avec 101 M€ de dépenses d'équipement, l'année 2025 confirme un niveau d'investissement soutenu. Elle s'inscrit dans une phase de transition, entre la finalisation des projets structurants et la montée en puissance des actions de modernisation et travaux d'amélioration continue. Ces investissements traduisent la volonté du Syctom de garantir la performance et la sécurité de ses installations, tout en anticipant les évolutions du service public de gestion des déchets dans un contexte de transition écologique.

Programme d'investissement par site

Travaux liés aux installations existantes ou à des projets en M€ TTC

Sites et nature des travaux	Travaux financés en 2025
Reconstruction du centre L'Interval à Ivry-sur-Seine	9,5
Rénovation du centre L'Étoile Verte à Saint-Ouen-sur-Seine	19,0
Amélioration continue des sites	44,3
Centres de valorisation énergétique	
• Isséane à Issy-les-Moulineaux	10,44
• Ivry / Paris XIII	3,85
• L'Étoile Verte à Saint-Ouen-sur-Seine	23,14
Centres de tri de collecte sélective	
• Paris XV	1,13
• Paris XVII	1,47
• Nanterre	1,04
• Romainville	1,71
• Sevran	1,23
Multi-sites	0,29
Études pour la reconstruction du centre à Romainville / Bobigny	8,0
Projet Cométhà Syctom/SIAAP	5,0
Futur site de biométhanisation Syctom/Sigeif	4,2
Plan d'accompagnement pour les opérations de prévention et de tri	2,5
Autres dépenses d'équipement	8,7
TOTAL GÉNÉRAL	101,2

Rapport annuel 2025 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets

Chiffres réels de l'année 2025 arrêtés au 28/04/2026.

Traitement des tonnages

Unités de traitement du Syctom

En tonnes

 3 centres de valorisation énergétique	Capacité autorisée	Capacité technique	Tonnages incinérés
Isséane à Issy-Les-Moulineaux	536 000	550 000	393 211
Ivry / Paris XIII	730 000	710 000	583 887
L'Intervalà Ivry-sur-Seine(phase de tests)			22 162
L'Étoile Verteà Saint-Ouen-Sur-Seine	650 000	600 000	441 508
Total			1 440 768
 5 centres de tri de collecte sélective	Capacité autorisée	Capacité technique	Tonnages réceptionnés
Nanterre	65 000	65 000	63 684
Paris XV	32 200	31 500	33 653
Paris XVII*	45 000	50 000	13 357
Romainville**	55 000	60 000	60 006
Sevran	20 000	19 000	19 476
Total			190 175
* À l'arrêt depuis l'incendie du 7 avril 2025 ** Demande d'augmentation de la capacité autorisée déposée le 21 octobre 2024			
 Déchèteries	Tonnages réceptionnés		
Romainville	3079		
Saint-Ouen-Sur-Seine	2272		
Déchèterie Mobile Ivry-Sur-Seine	386		
Total	5737		

 Déchets alimentaires	Tonnages
Bassee Biogaz - Noyen-sur-Seine (77)	2 137
SEPUR - Vitry-sur-Seine (94)	19
SEPUR - Thiverval-Grignon (78)	251
Biométha - Saint-Crépin (60)	103
Bionerval - Etampes (91)	1188
Bionerval - Passel (60)	3 224
AGRI ENERGIE / ECORECYCLE Etreville (27)	715
Equimeth - Moret-Loing-et-Orvanne (77)	2 018
Gatinais Biogaz - Château-Renard (45)	4
O'Terres Energies - Ussy-sur-Marne (77)	3 259
Panais Energie - Thennelières (10)	1107
GDC Biogaz - Les Grandes Chapelles (10)	2 629
Artois Méthanisation - Graincourt-lès-Havrincourt (62)	188
Avallon Bio Energie - Etaule (89)	88
Enebio - Dierrey-Saint-Julien (10)	597
SEMAVERT Vert-le-Grand (91)	666
SAS SANAMETHAN Vraignes-en-Vermandois (80)	690
Total	18 884

 Déchets végétaux	Tonnages
Attainville (Valdeve)	54
Compans (PSL)	10 146
Cuverville (Suez)	179
Ermenonville (Suez)	8 303
Thiverval Grignon (Sepur)	1 257
Total	19 939

En application du décret n° 2015-1827 du 30 décembre 2015 portant diverses dispositions d'adaptation et de simplification dans le domaine de la prévention et de la gestion des déchets.

Ce document a été voté par le Comité syndical du Syctom, l'agence métropolitaine des déchets ménagers, le 24 juin 2026.

 Centres de valorisation énergétique	Tonnages incinérés
Argenteuil (Suez)	6 886
Carrieres-Sous-Poissy (Suez)	7 797
Carrieres-Sur-Seine (Suez + Sitru)	8 694
Creteil (Suez)	2 371
Guichainville (Suez)	3 346
Montereau-Fault-Yonne (Veolia)	3 101
Monthyon (Veolia)	343
Ouarville (Sitreva + Suez)	20 445
Rungis (Rived)	9 983
Saint-Ouen-L'aumône (Paprec)	28 827
Saint-Thibault-Des-Vignes (Sietrem)	24 438
Sarcelles (Sigidurs)	2 506
Vaux-Le-Penil (Veolia)	1 657
Villejust (Siom)	5 068
Total	125 464

 Centres de tri de collecte sélective	Tonnages réceptionnés
Le Blanc Mesnil (Paprec)	20 083
Limeil (Suez)	12 366
Saint-Thibault-Des-Vignes (Sietrem)	3 704
Vaux-Le-Penil (Veolia)	1 802
Vert-Le-Grand (Serivel)	3 731
Total	41 686

 Centres de traitement des objets encombrants	Tonnages réceptionnés (hors apports des déchèteries)	Apports des déchèteries du Syctom
Bonneuil (Veolia)	40 186	0
Gennevilliers (Suez)	34 950	194
La Courneuve (Paprec)	46 195	0
Vert-Le-Grand (Semaval)	10 634	0
ISDND*	27 281	0
Total	159 246	194

* Envoi direct depuis les centres de transfert

 Centres de traitement des objets encombrants de chantier	Tonnages réceptionnés (hors apports des déchèteries)	Apports des déchèteries du Syctom
Gennevilliers (Veolia)	8 931	393
Gennevilliers (Paprec)	5 862	261
Wissous (Paprec)	7 479	0
ISDND (OE chantier déclassés)	32	0
Total	22 303	654
Total général	181 549	849

 Installations de stockage de déchets inertes ou non dangereux	Tonnages
ISDND Bouqueval (Veolia)	36 417
ISDND Claye Souilly (Veolia)	165 864
ISDND Vert-Le-Grand (Semardel)	796
Autres ISDND (via les marchés OE)	21 632
Total	224 710

Bilan annuel global

Nombre de communes dans le périmètre du Syctom	81
Nombre d'habitant-es dans le périmètre du Syctom	5 689 694
Déchets réceptionnés (en tonnes)	
Ordures ménagères	1 632 355
Balayures et DV non compostables	38 766
Emballages et papiers	231 639
Objets encombrants	114 729
OE de chantier	22 699
Tout-venant de déchèterie et dépôts sauvages	44 088
Déchèteries du Syctom	5 737
Déchets alimentaires	20 147
Déchets verts	19 956
Redevances	
Omr	109,40 €/t
Collecte sélective : emballages et papiers	25,40 €/t
Déchets alimentaires	25,40 €/t
Objets encombrants	145,00 €/t
Objets encombrants de chantier	105,00 €/t
Tout-venant de déchèterie et dépôts sauvages	200,00 €/t
Anomalies de tri	129,40 €/t
Part Population	6,30 €/hab

Valorisation

 Energie et matériaux issus de l'incinération	
Électricité	137 409 MWh
Vapeur	1 973 397 MWh
Eau chaude	37 586 MWh
Mâchefers	238 935 t
Ferreux	32 365 t
Non-ferreux	4 129 t

 Recyclage issu de la collecte sélective (en tonnes)	
Plastiques, papiers, cartons, acier, aluminium, etc.	159 072

 Recyclage issu des objets encombrants et des déchèteries (hors inertes) (en tonnes)	
Bois, ferrailles, gros cartons, etc.	58 048

 Amendement organique et bois (en tonnes)	
	19 907

Mesures prises pour prévenir ou atténuer les risques préjudiciables à la santé de l'homme et à l'environnement

Amélioration continue et sécurité des installations du Syctom

→ Centre Isséane à Issy-les-Moulineaux : réalisation de la 1^{ère} phase du projet du bassin fontaine avec le pompage du bassin.

→ Centre L'Étoile Verte à Saint-Ouen-sur-Seine : réaménagement du bureau des chefs de quart avec les travaux de second œuvre pour l'amélioration des vestiaires et l'optimisation des espaces.

→ Multi-sites : réalisation de diagnostics amiante à l'UIOM d'Ivry-sur-Seine et à L'Étoile Verte à Saint-Ouen-sur-Seine dans le cadre d'opérations spécifiques de travaux et d'amélioration de la connaissance des sites.

→ Centre de tri à Nanterre : mise en place d'une peinture réfléchissante en toiture sur une surface de 4 200 m² pour améliorer le confort des équipes lors de la période estivale.

→ Centre multifilière à Romainville : mise en place d'un système d'aspersion de neutralisant d'odeurs dans le bâtiment de transfert des OMr pour limiter les nuisances odorantes. Remplacement des éclairages vétustes par des systèmes économiques à LED.

Indicateurs financiers

Modalités d'exploitation du service d'élimination confié au Syctom, l'agence métropolitaine des déchets ménagers	marchés publics
Montant annuel global des dépenses de traitement des déchets du SYCTOM (total dépenses réelles section de fonctionnement - hors provisions)	380,13 M€
Modalités de financement du service global de traitement	Contribution des collectivités, aides des éco-organismes à la collecte sélective, vente de produits
Modalités d'établissement de la redevance spéciale d'élimination des assimilés	sans objet
Montant annuel des principales prestations de traitement (hors GER) rémunérées sur contrat et versées en M€ TTC	279,7 M€ TTC
Produits des droits d'accès aux centres de traitement et de stockage dont la collectivité est maître d'ouvrage pour les déchets assimilés	sans objet
Reversement de soutiens	Soutien pour accueil d'un centre et reversement des soutiens à la collecte des éco-organismes Reversement recette matière verre : 6,1 M€ 2,9 M€
Montant détaillé des aides perçues d'organismes agréés : soutien à la tonne triée	Citeo Emballages : 43,2 M€ Citeo emballages Citeo papiers OCAD3E : 3,2 M€ Écomaison : 0,0 M€ 9,2 M€

Recettes de valorisation matière

en M€ HT

Issues du tri de la collecte sélective	15,74
Issues du tri des objets encombrants	1,2
Issues de l'incinération	1,6
Total	18,53

Recettes de valorisation énergétique

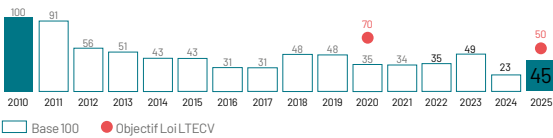
en M€ HT

Électricité	8,03
Vapeur	71,68
Total	98,91

Enfouissement

 Déchets non dangereux dirigés vers les ISDND (en tonnes)	
Ordures ménagères	175 333

Indice de réduction des quantités de déchets mis en installations de stockage

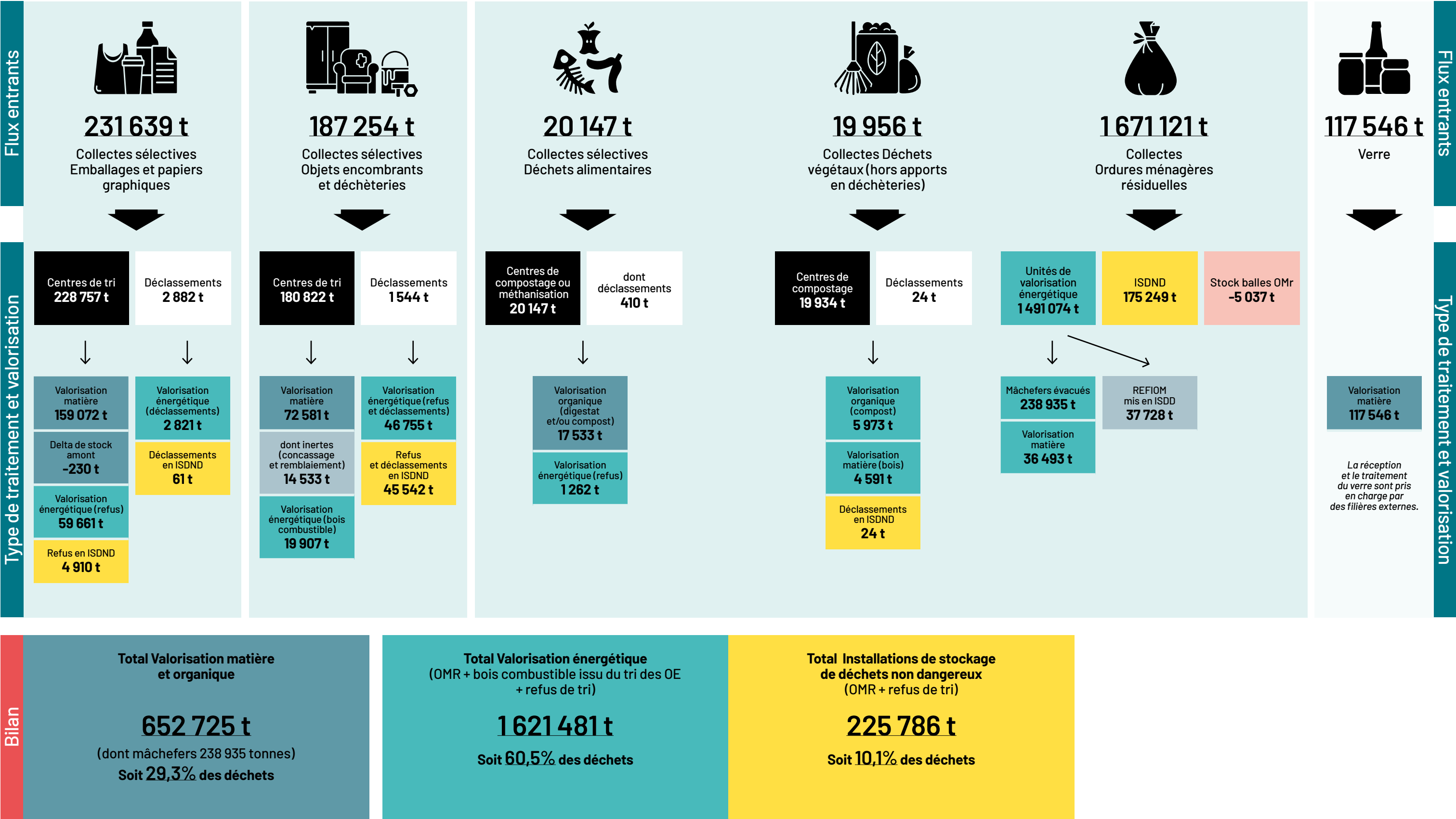


Répartition des tonnages dans les différentes filières de traitement

Chiffres réels de l'année 2025 arrêtés au 28/04/2026.
Les tonnages de refus de tri indiqués correspondent aux tonnages réels enregistrés par les exploitants des centres de tri. Cette méthode de calcul explique la légère différence entre la somme des tonnages sortants des centres de tri et celle des tonnages entrants.

2 247 663 tonnes réceptionnées

2 130 117 tonnes de déchets traitées par le Syctom en 2025



Coûts de traitement

2025

		Incinération	ISDND	Collecte sélective	Objets encombrants	Déchèterie	Déchets alimentaires	Déchets végétaux
Coût par flux de déchets et mode de traitement								
		1566 622	203 022	228 899	182 366	6 843	19 821	19 939
Marchés et charges d'exploitation *	M€	183,2	34,7	63,7	35,0	1,6	2,4	1,2
Récupération de TVA	M€	-4,3	-0,8	-0,8	-0,6	-0,0	-0,1	-0,0
Amortissement / Frais financiers	M€	70,3	1,9	19,6	-	-	-	-
Coût complet de traitement	M€	249,3	35,8	82,6	34,4	1,6	2,3	1,2
Recettes de vente matière	M€	2,9	-	15,9	1,0	0,0	-	-
Soutiens des éco-organismes conservés par le Syctom	M€	3,3	-	38,4	6,1	-	-	-
Autres recettes (ex : énergie pour l'incinération)	M€	78,0	-	4,0	-	0,0	-	-
Total recettes propres	M€	84,2	-	58,3	5,9	0,0	-	-
Coût net de traitement	M€	165,1	35,8	24,3	28,5	1,6	2,3	1,2
	€/t	105	176	106	156	229	118	60
Soutiens / versements opérés par le Syctom au profit des adhérents	M€	3,2	-	5,6	-	0,6	-	-
Soutiens et recettes matière perçues par le Syctom pour le compte des adhérents	M€	-	-	5,3	-	0,6	-	-
Coût net de la politique de soutien	M€	3,2	-	0,3	-	-	-	-
	€/t	2	-	1	-	-	-	-
Coût net global (traitement et soutien)	M€	168,2	35,8	24,6	28,5	1,6	2,3	1,2
	€/t	107	176	107	156	229	118	60

* Prestations de traitement et de transfert, taxes, gros entretien réparation (GER), loyers, traitement des refus et déclassement

2025

	Coût total	Tonnage total traité*	Population INSEE
		2 130 117	5 689 694
Tous flux confondus (OM/CS/OE/ déchèterie/biodéchets)	M€	€/t	€/hab.
Coût complet*	395,9	186	70
Total recettes propres	148,4	70	26
Coût net de traitement	247,5	116	44
Coût net de la politique de soutien	3,4	2	1
+ Charges de structure	25,9	12	5
+ Prévention / Expérimentation	13,9	7	2
Coût net global	290,7	136	51

* Hors doubles comptes tels que certains refus de tri et déclassements qui entrent dans les colonnes incinération/enfouissement et tri CS ou tri OE

Éléments notables expliquant l'évolution constatée en 2025

Le coût net de traitement augmente pour s'établir en moyenne tout flux confondus à 116€/t (contre 98 €/t en 2024).

L'augmentation de 18% du coût net s'explique en premier lieu par la baisse de disponibilité des UVE du Syctom, en raison de l'arrêt d'un four à Isséane pendant 4 mois et d'arrêts fortuits notamment engendrés par les explosions de bouteilles de protoxyde d'azote.

Cette moindre disponibilité conduit à la fois à un recours accru à l'enfouissement, beaucoup plus coûteux, ainsi qu'à une baisse des recettes notamment énergétiques. Les recettes de vente vapeur ont également enregistré une baisse à la suite du mouvement de grève à la CPCU en fin d'année 2025.

Enfin, les recettes de valorisation matière sont en repli en raison de la baisse des prix de vente sur le marché secondaire des matériaux issus du recyclage.

Les autres coûts pris dans leur ensemble (soutiens, charges de structure et prévention)représentent toujours 20 €/t ou 8€/hab.

2024

	Incinération	ISDND	Collecte sélective	Objets encombrants	Déchèterie	Déchets alimentaires**	Déchets végétaux
							
	1769 614	95 127	230 283	219 177	6 843	12 376	17 586
M€	198,9	15,2	56,7	37,1	2,1	1,5	1,1
M€	-5,9	-0,4	-0,9	-0,6	-0,0	-0,0	-0,0
M€	74,7	0,8	20,3	-	-	-	-
M€	267,7	15,5	76,1	36,6	2,1	1,5	1,1
M€	7,9	-	17,9	1,6	0,0	-	-
M€	4,5	-	38,2	4,3	-	-	-
M€	98,2	-	-	-	0,0	-	-
M€	110,6	-	56,2	5,9	0,0	-	-
M€	157,1	15,5	20,0	30,7	2,0	1,5	1,1
€/t	89	163	87	140	298	118	63
M€	3,0	-	5,6	-	-	-	-
M€	-	-	5,3	-	-	-	-
M€	3,0	-	0,3	-	-	-	-
€/t	2	-	1	-	-	-	-
M€	160,1	15,5	20,2	30,7	2,0	1,5	1,1
€/t	90	163	88	140	298	118	63

* prestations de traitement, de transfert, taxes, gros entretien réparation, loyers, traitement des refus et déclassement
** hors tonnages et coûts liés à l'expérimentation

2024

Coût total	Tonnage total traité*	Population INSEE
	2 174 394	5 692 272
M€	€/t	€/hab.
386,0	178	68
172,7	79	30
213,3	98	37
3,2	1	1
26,6	12	5
15,3	7	3
258,5	119	45

* Hors doubles comptes tels que certains refus de tri et déclassements qui entrent dans les colonnes incinération et tri CS ou tri OE

2025

		Incinération	ISDND	Collecte sélective	Objets encombrants	Déchèterie	Déchets alimentaires**	Déchets végétaux
Coût par flux de déchets et mode de traitement								
		1623 858	220 982	212 343	251 842	66 056	4 496	12 652
		182,7	33,6	53,8	41,6	10,4	0,7	0,7
		-4,7	-0,8	-0,7	-0,4	-0,1	-0,0	-0,0
		74,6	1,6	19,7	-	-	-	-
		252,7	34,4	72,8	41,1	10,3	0,7	0,7
		4,9	-	12,4	1,9	0,1	-	-
		5,2	-	34,4	3,5	0,1	-	-
		79,2	-	0,1	-	0,0	-	-
		89,3	-	46,9	5,4	0,2	-	-
		163,4	34,4	25,9	35,7	10,1	0,7	0,7
		101	155	122	142	153	151	57
		3,2	-	5,6	-	-	0,1	-
		-	-	5,3	-	-	-	-
		3,2	-	0,3	-	-	0,1	-
		2	-	1	-	-	30	-
		166,6	34,4	26,2	35,7	10,1	0,8	0,7
		103	155	123	142	153	181	57

Éléments de méthodologie

La politique de soutien aux collectivités (accueil, reversement Citeo)est mise en évidence car elle ne peut être assimilée à une dépense de traitement classique.

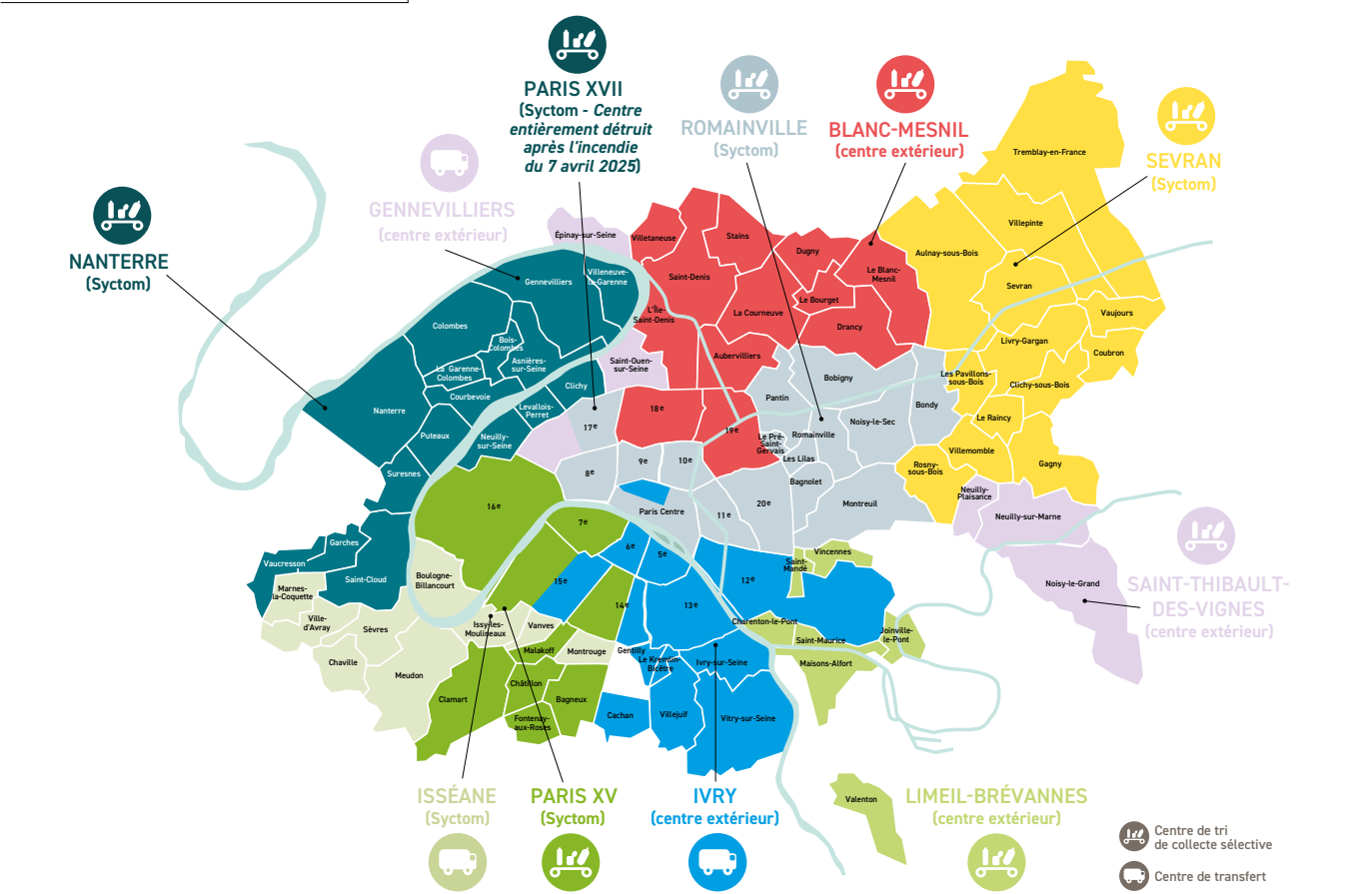
Le calcul des coûts est le résultat d'une analyse qui opère des retraitements afin que les données présentées dégagent les tendances les plus fiables possibles. Il n'est donc pas le reflet exact de la comptabilité.

À titre d'exemple, le dernier exercice présenté fait l'objet sur certains points d'une estimation au plus proche de la réalité. D'une année sur l'autre, les données définitives peuvent être substituées aux valeurs estimées.

Bilan détaillé d'exploitation

Collecte sélective

Bassins versants



Certains déchets passent par des centres de transfert pour respecter la logique de proximité.

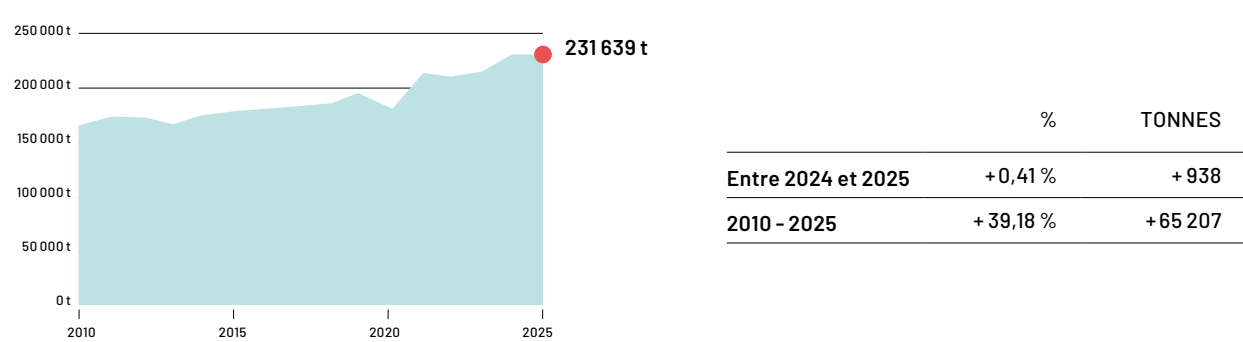
Répartition des tonnages 2025

centres de tri	Tonnages			Exploitants
	réceptionnés (inclut les déclassements)	Triés	Tonnages valorisés	
Centres de tri du syctom	190 911	188 237	133 040	
Paris XV	33 653	32 046	24 052	XVEO (VEOLIA)
Paris XVII	13 357	13 081	8 916	SUEZ RV
Romainville	60 006	59 793	42 335	VALORAM (URBASER)
Nanterre	63 684	63 443	46 608	TRIVALO 92 (PAPREC GROUP)
Sevrans	19 476	19 138	11 129	TRINÉO (VEOLIA)
Centres de tri extérieurs	40 728	40 520	26 033	
TOTAL général	231 639	228 757	159 072	

Filières de reprise des matériaux recyclables

en tonnes	tonnages syctom	Repreneurs	destination	devenir	transport
 Journaux, revues et magazines	23 247 t	Veolia EPR (pour les centres de tri à Paris XVII, Paris XV et à Sevrans), Norske Skog (pour les autres centres)	Papeterie Stora Enso (Belgique) Papeterie Norske Skog / Golbey (88)	Papier journal	60% de transport fermé, le reste en routier
 EMR (carton brun + cartonnages)	94 330 t	SUEZ RV	Principalement les papeteries Saica (Nogent-sur-Seine, 10 et Venizel, 02) et VPK (Alizay 27)	Carton brun, papier pour ondulé	50% de transport fluvial (péniche), 3% de transport fermé, le reste en routier
 Gros de magasin (mélange de papiers)	11 575 t	SUEZ RV	Majoritairement, Saica (Nogent- sur-Seine, 10 et Venizel, 02) + Wepa (Château-Thierry, 02)	Carton ondulé ou plat	
 Emballages légers alimentaires (ELA)	2 051 t	REVIPAC	SCA Tissue France (Hondouville, 27) Nova Tissue - Lucart (Laval sur Vologne, 88 + Italie)	Papier d'hygiène et domestique	Routier
 Emballages en plastique rigide (type PET)	8 541 t	Paprec Group	Majoritairement en France (Limay - 78, Colmar - 68, Bayonne - 64) Ponctuellement, proche Europe (Italie, Allemagne et Slovaquie)	Matière première régénérée sous forme de granulés entrant dans la composition des bouteilles (RPET) ou de fibres (textile)	Transport fluvial (péniches) pour env. 64% du flux après regroupement des flux à Saint-Denis pour Limay, le reste en transport routier
 Emballages en plastique rigide (types PE, PP ou PS)	5 417 t	Paprec Group	Principalement l'usine MPB (Châlon/Saone, 71) à 74% Usine SUMINCO SA en Espagne (11%), IBER Resinas en Espagne (5%), EGN MBH en Allemagne (4%) et plus ponctuellement Akkzenta Paneel en Allemagne, GALLOO PLASTICS en France, HUMMEL SORTS aux Pays-Bas, POLYNEXT en Espagne, TORRENT FACTORY en Espagne, REPLANO en Allemagne	Matière première régénérée sous forme de granulés pouvant ensuite entrer dans la composition de produits divers en plastiques (tuyaux assainissement, arrosoirs, etc.)	Routier
 Films et housses plastiques en PEBD	1 007 t	Paprec Group	Usine Machaon (Châlon en Champagne, 51) + Espagne	Matière première régénérée sous forme de granulés entrant dans la composition de Films plastiques	Routier
 Flux Développement (plastiques rigides)	3 314 t	Citeo	Sur-tri en France (nord et est de la France), puis recyclage en France ou en Europe	Selon la résine plastique, fabrication de nouveaux emballages, de fibres textiles, de produits divers en plastiques, etc.	Routier
 Flux Développement (plastiques souples)	4 371 t	Citeo	Majoritairement, usine Machaon (Châlon en Champagne, 51) + PAPREC Plastique la Neuve-Lyre	Matière première régénérée sous forme de granulés entrant dans la composition de Films plastiques ou valorisée sous forme d'énergie (Combustible Solide de Récupération)	Routier
 Aluminium issu des collectes sélectives	1 573 t	SUEZ RV	Usines Next Métal à Isigny-le-Buat et autres usines proches Europe pour le flux des gros aluminiums Usines Alunova et Pyral (Allemagne) pour le flux des petits aluminiums"	Alliages en aluminium	Routier
 Acier issu des collectes sélectives	3 655 t	ARCELORMITTAL	Usine Arcelormittal à Dunkerque (59)	acier	Routier
 Non ferreux/ Aluminium issu des mâchefers d'incinération capté sur IME	4 002 t	filières IME : multiples repreneurs	Multiple repreneurs : CYCLAMEN, Morbirec, RECCO, BAUDELET, Recyf, Retralog, Dolphin, SIMS, Befesa aluminon, Heitec Rohstoffe, Overslagbedrijf Moerdijk, Limbur recycling, Refial/Grupo Otua, Bouwmas metal bv, Bouwmas metal bv, Overdies Fines BV	Alliages en aluminium	Routier
 Acier issu des mâchefers d'incinération capté sur UVE (filière Syctom : provenance UVE Syctom)	30 851 t	ARCELORMITTAL	Traitement par broyage : Eco-site de Fretin PréferNord (59) puis Recyclage final de l'acier : ArcelorMittal Dunkerque (59)	Acier	Routier
 Acier issu des mâchefers d'incinération capté sur IME (filières IME)		filières IME : multiples repreneurs	Multiple repreneurs : GALLOO, PRÉFERNORD, MOBIREC, ARCELOR BAUDELET, etc.	Acier	Routier

Évolution de la collecte sélective



Biodéchets

Sites de traitement et de réception



Déchets alimentaires

Centres de réception

Exploitant	Lieu	Tonnage
REFOOD	Saint-Denis	4 412
VÉOLIA	Villeneuve-Saint-Georges	5 691
MOULINOT	Stains	9 835
SEPUR	Thiverval-Grignon	290
SEPUR	Vitry-Sur-Seine	19
TOTAL		20 147

Traitement des déchets alimentaires

Mode de traitement	Tonnages	Répartition
Méthanisation	18 633	98,67%
Compostage	251	1,33%

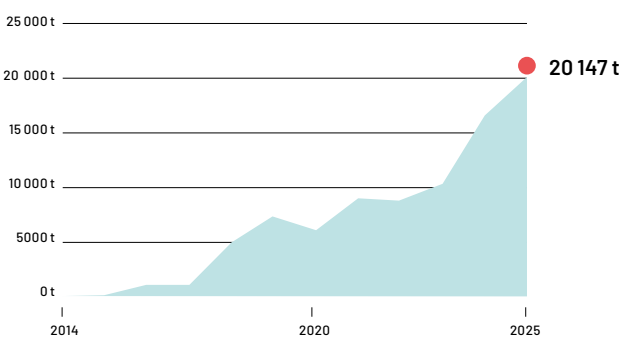
Répartition géographique des centres de traitement

Lieux	Tonnages	Répartition
Traitement Ile-de-France	9 538	50,51%
Traitement France en dehors de l'Ile-de-France	9 346	49,49%

Types de production

Déchets alimentaires réceptionnés (t)	20147
dont Déchets alimentaires déclassés (t)	410
Refus de déconditionnement (t)	1 262
Déchets alimentaires traités (t)	18 884
Production totale de digestat (t)	16 958
Production de compost normé (t)	575
Production d'eau UF (m3)	0
Production chaleur (kWh)	515 498
Production électricité (kWh)	1618 433
Injection biométhane (kWh)	13 854 676
Production totale d'énergie (MWh)	15 989

Évolution des déchets alimentaires



	%	TONNES
2024-2025	+ 21 %	+ 3 531

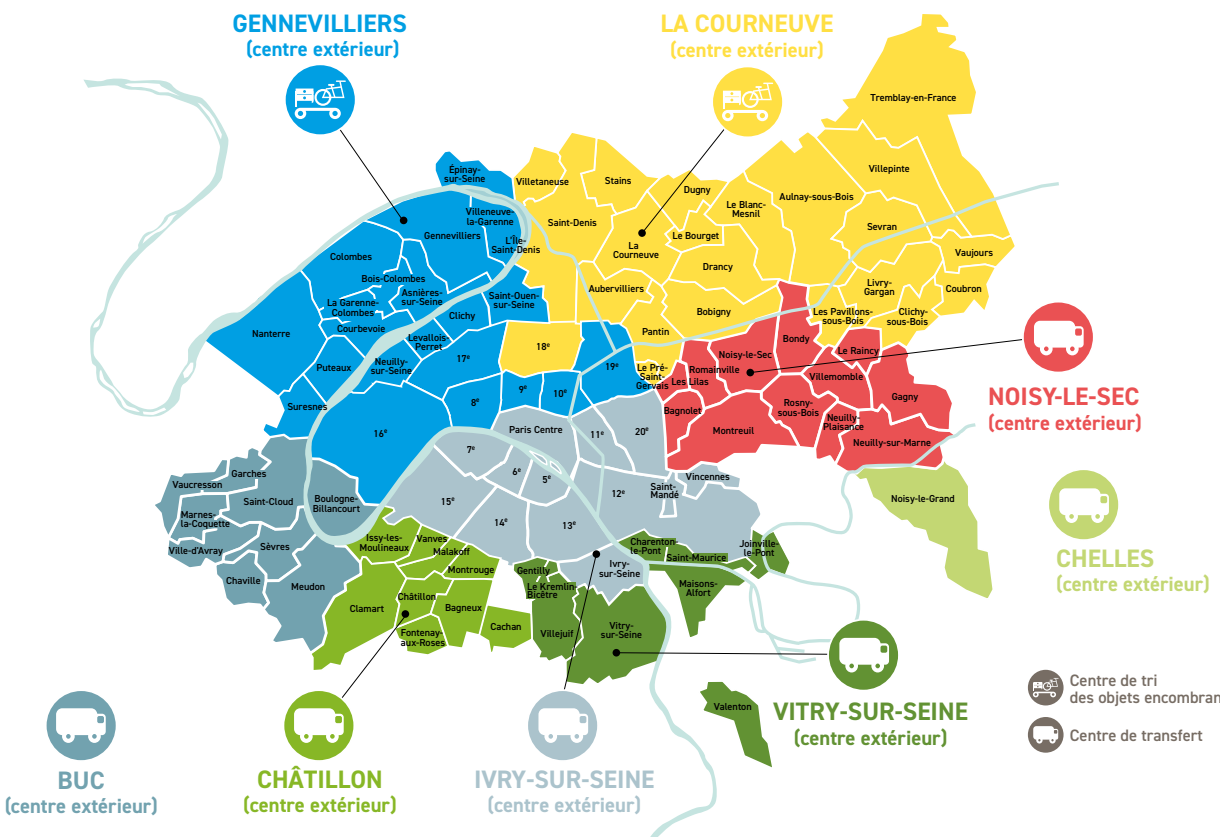
Déchets végétaux

Centres de réception

Centres de réception des déchets végétaux	TONNES
Apports directs des collectivités	19 932
Déchèteries du Syctom	200
Total des déchets végétaux réceptionnés	20 132
Total entrant dans les composteurs	19 934
Production de compost normé	5 973
Valorisation matière autre	4 591

Objets encombrants issus d'une collecte des ménages

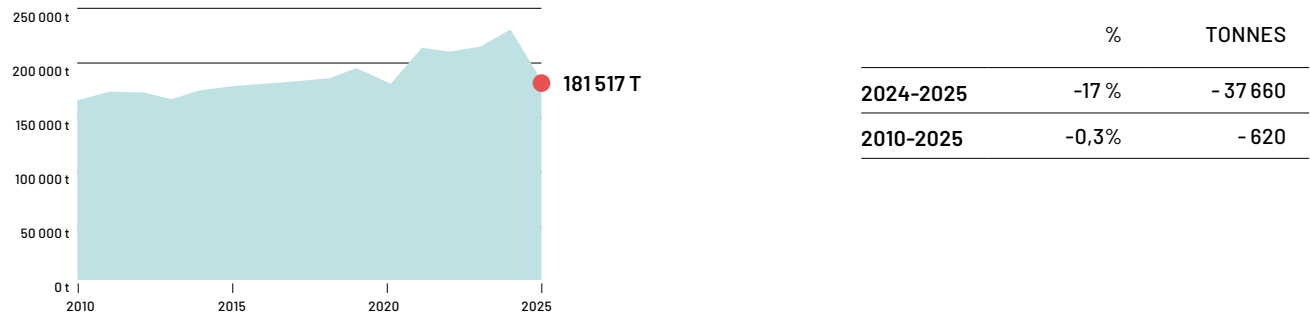
Bassins versants



Objets encombrants

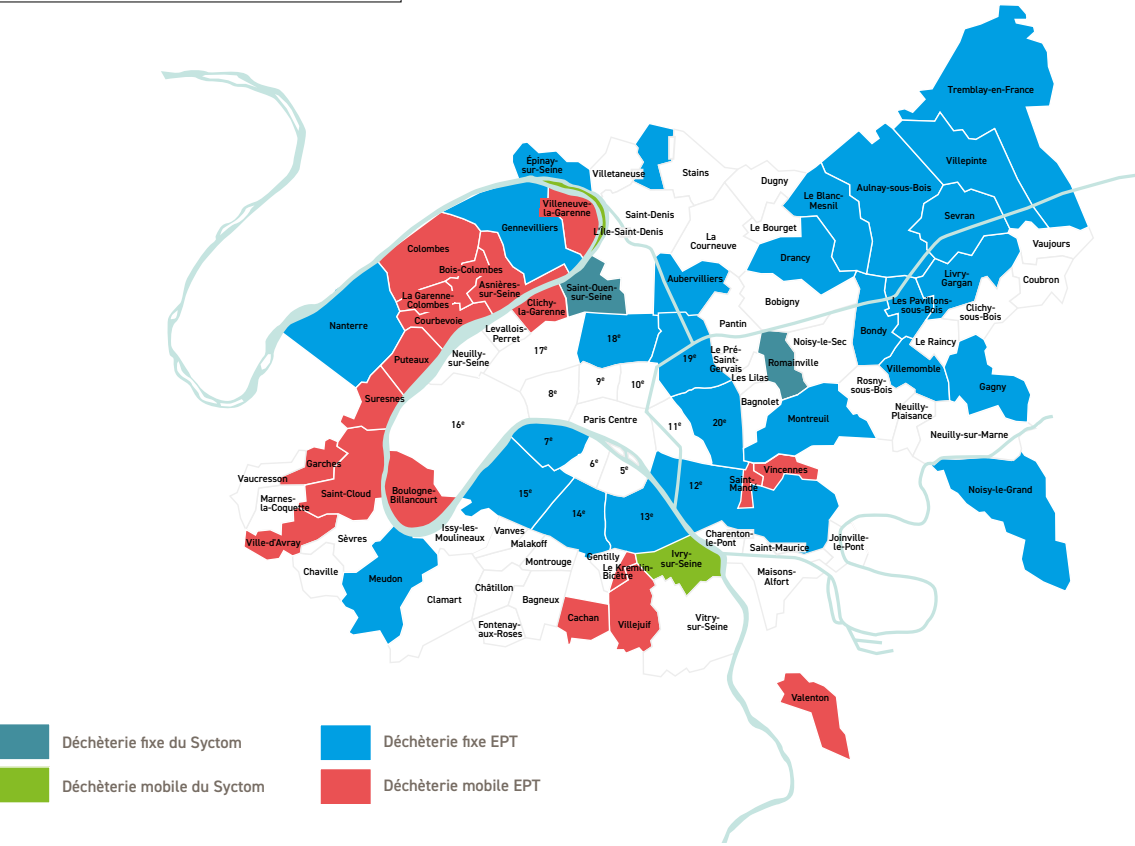
 Tri des encombrants valorisés	 Tonnages réceptionnés	Tonnages valorisés (y compris inertes)	 Tri des encombrants de chantier valorisés	 Tonnages réceptionnés	Tonnages valorisés (y compris inertes)
Apport des collectivités	159 472	72 532	Apport des collectivités	22 045	18 489
Déchèterie du Syctom	194	194	Déchèterie du Syctom	654	550

Évolution des collectes d'objets encombrants, tout venant de déchèteries et dépôts sauvages apportées au Syctom



Déchèteries

Carte des déchèteries

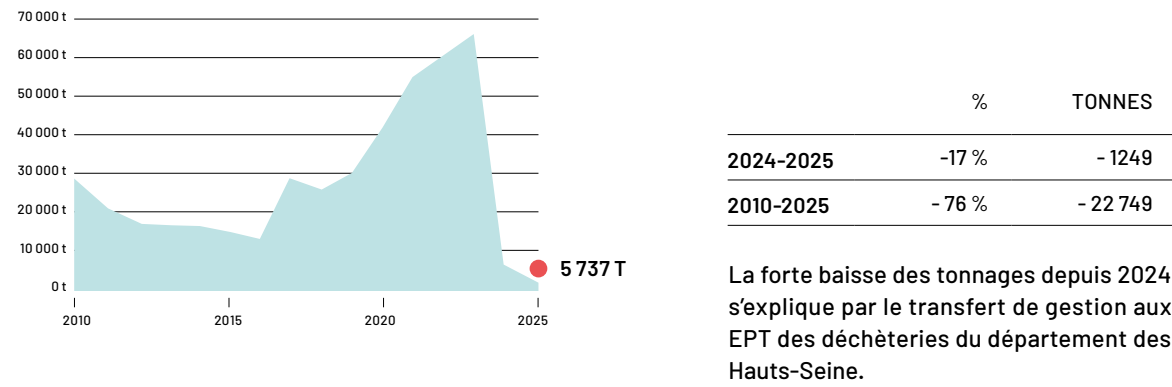


Plus de 60 déchèteries fixes et mobiles sont mises à disposition des particuliers sur le territoire, dont 2 fixes et 1 mobile par le Syctom. Ce réseau de proximité permet le dépôt sélectif des déchets qui ne sont pas récupérés lors de la collecte sélective.

Tonnages déchèteries du Syctom

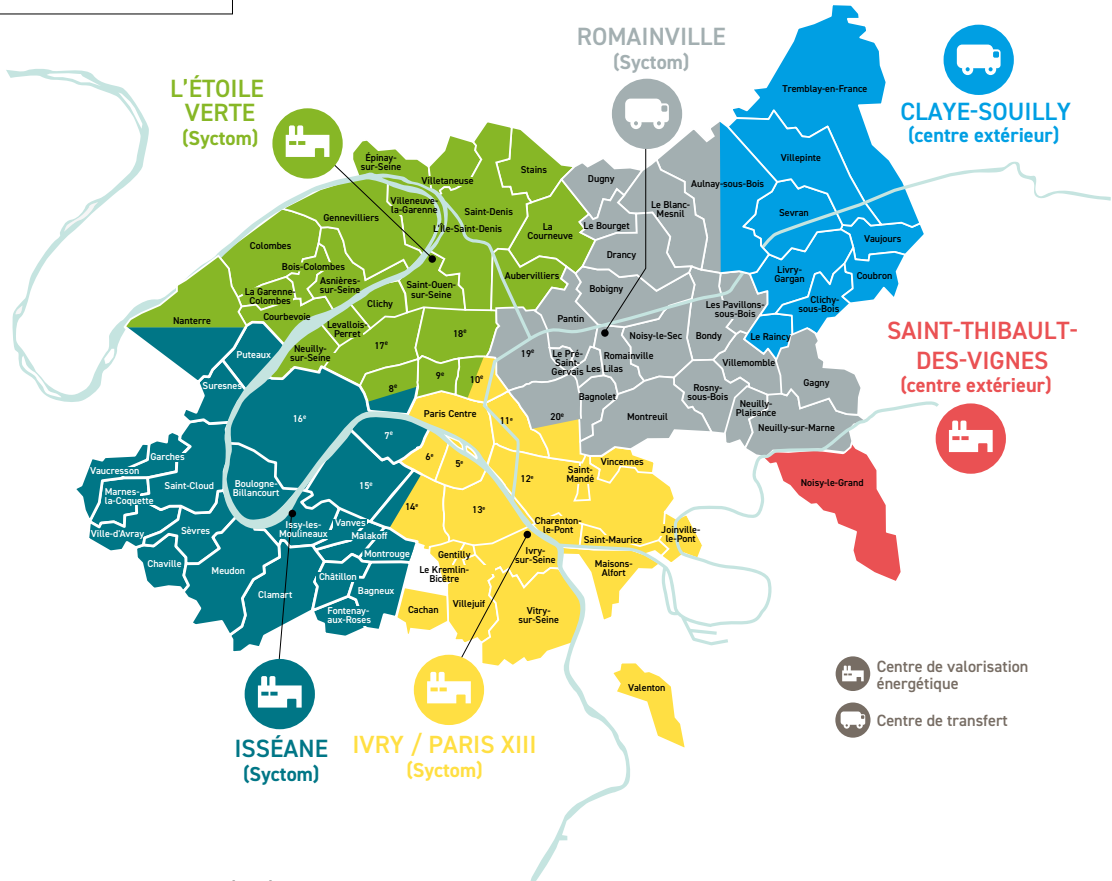
 Tonnages réceptionnés	 Tonnages valorisés (yc inertes)	dont tonnages inertes	Tonnages refus
5 737	3 231	1 693	2 507

Évolution des tonnages en déchèterie du Syctom



Ordures ménagères résiduelles

Bassins versants



Optimiser l’approvisionnement des centres

Pour garantir l’approvisionnement continu de ses UVE et optimiser leur production d’énergie, le Syctom s’appuie sur plusieurs outils de régulation des flux d’OMr.

Le centre de transfert du Syctom à Romainville et le centre de transfert externe à Claye-Souilly jouent un rôle central dans cette organisation. Les flux d’OMr sont ensuite redirigés vers les UVE du Syctom ou vers des exutoires extérieurs selon les besoins identifiés lors d’une analyse hebdomadaire des variations d’activité et des

contraintes de chaque site.

Un autre levier d’optimisation repose sur la constitution de stocks-tampons via la mise en balle des OMr à Claye-Souilly. Ces stocks stratégiques permettent d’ajuster l’approvisionnement des UVE du Syctom en cas de fluctuations saisonnières ou d’aléas d’exploitation. En 2025, 29 970 tonnes ont été mises en balle, constituant une réserve mobilisable pour soutenir la production de chaleur en hiver, lorsque les besoins énergétiques augmentent.

Répartition des tonnages

Unités d'incinération	tonnages incinérés	Vapeur vendue (en MWh)	Électricité vendue (en MWh)	Mâchefers (en tonnes)	Métaux ferreux et non ferreux (en tonnes)	Exploitants
Isséane	393 211	474 418	59 538	56 326	9 404	ISSY-URBASER-ÉNERGIE
Ivry / Paris XIII	583 887	727 101	49 976	88 710	15 290	IP13(SUEZ)
L'Interval à Ivry-sur-Seine	22 162	/	/	3 168	194	
L'Étoile Verte	441 508	726 756	1 032	69 401	9 965	PESO (Paprec)
Total centres Syctom*	1 440 768	1 928 276	110 547	217 606	34 853	
Total centres extérieurs**	125 464	45 121	26 862	21 329	1 640	
TOTAL	1 566 232	1 973 397	137 409	238 935	36 299	

* Ce tonnage prend en compte les déchets réellement incinérés, hors variation du niveau de fosse des UIOM du Syctom.

** Le tonnage des centres extérieurs correspond au tonnage incinéré pour le compte du Syctom.

Contrôle des rejets atmosphériques

Nature des rejets	Valeurs limites d'émission journalières ¹	Ivry-Paris XIII		L'Étoile Verte à Saint-Ouen-sur-Seine			Isséane à Issy-les-Moulineaux	
		Ligne 1	Ligne 2	Ligne 1	Ligne 2	Ligne 3	Ligne 1	Ligne 2
Concentrations en mg/Nm³ à 11% d'O2 (moyenne annuelle des contrôles ponctuels réglementaires).								
Poussières	5	2,8	3,7	0,1	0,3	0,3	0,3	0,8
Acide chlorhydrique	8	1,9	0,8	2,9	4,1	3,2	4,7	3,5
Acide fluorhydrique	1	0,06	0,11	0,02	0	0,01	0,03	0,03
Dioxyde de soufre	40	17	21	2,4	4,1	2,4	2,7	2,5
Oxydes d'azote	80 (70) ²	56	72	69	53	71	47	42
Ammoniac	10	0,4	0,1	1,0	0,4	0,5	1,0	3,7
Cadmium+thallium	0,02	0,003	0,004	0,0002	0,0004	0,0003	0,0001	0,0001
Mercure	0,02	0,002	0,003	0,012	0,007	0,005	0,002	0,002
Antimoine + arsenic + plomb + chrome + cobalt + cuivre + manganèse + nickel + vanadium	0,30	0,12	0,08	0,10	0,03	0,05	0,01	0,003
Dioxines et furanes chlorés ³ (en ng iTEQ OTAN/Nm³)	0,08	0,014	0,019	0,20	0,021	0,039	0,007	0,003
Dioxines et furanes bromés ³ (en ng iTEQ OTAN/Nm³)	4	0,0004	0	0,01	0,004	0,03	0,003	0,002
PCB de type dioxines (en ng iTEQ OTAN/Nm³)	4	0,002	0,002	0,0001	0,001	0,001	0,001	0,0001
Benzo[a]pyrène (ng/Nm³)	4	0	0	0	0	0	-	-

1. Nouvelles valeurs limites d’émissions journalières issues du BREF Incinération transposées en droit français par l’arrêté ministériel du 12 janvier 2021.

2. À Isséane, l’arrêté d’autorisation délivré par le Préfet des Hauts-de-Seine fixe le seuil d’émission des oxydes d’azote à 70 mg/Nm³.

3. ng/Nm³ = nanogramme (milliardième de gramme) par mètre cube

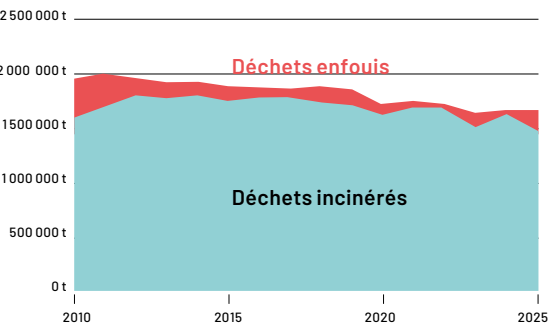
4. La réglementation impose la surveillance de ces polluants mais il n’y a pas de valeur limite d’émission applicable.

Déchets déversés dans les installations de stockage

REFIOM produits par les UIOM :	En tonnes
REFIOM produits par les UVE et dirigés vers l'ISDD de Villeparisis	
Ivry / Paris XIII	13 324
Isséane à Issy-les-Moulineaux	10 926
L'Étoile Verte à Saint-Ouen-sur-Seine	6 607
Total ISDD	30 857

Déchets non dangereux dirigés vers les ISDND	En tonnes
OMR et déclassements	175 333
Refus de tri	50 452
TOTAL	225 786

Évolution des ordures ménagères résiduelles



	%	TONNES
2024-2025	- 0,67%	- 11 242
2010-2025	- 15,71%	- 310 492

Quel ratio par habitant.e ?

	Population officielle 2025 (Insee 2022)	Ordures ménagères résiduelles	Emballages et papiers	Objets encombrants	Déchets alimentaires	Emballages en verre (non traités par le Syctom)
01- PARIS	2 129 257 hab	333 kg/hab	49 kg/hab	20 kg/hab	3,2 kg/hab	33 kg/hab
02- VALLÉE SUD - GRAND PARIS	239 341 hab	214 kg/hab	43 kg/hab	18 kg/hab	4,0 kg/hab	20 kg/hab
03- GPSO	322 362 hab	211 kg/hab	48 kg/hab	40 kg/hab	7,5 kg/hab	21 kg/hab
04- PARIS OUEST LA DEFENSE	491 650 hab	259 kg/hab	38 kg/hab	37 kg/hab	2,7 kg/hab	18 kg/hab
05- BOUCLE NORD DE SEINE	355 124 hab	270 kg/hab	32 kg/hab	42 kg/hab	2,0 kg/hab	14 kg/hab
06- PLAINE COMMUNE	455 407 hab	337 kg/hab	20 kg/hab	21 kg/hab	3,3 kg/hab	6 kg/hab
07- PARIS TERRES D'ENVOL	375 102 hab	293 kg/hab	32 kg/hab	24 kg/hab	1,7 kg/hab	7 kg/hab
08- EST ENSEMBLE	442 611 hab	282 kg/hab	31 kg/hab	76 kg/hab	6,5 kg/hab	11 kg/hab
09- GRAND PARIS GRAND EST	379 550 hab	296 kg/hab	36 kg/hab	54 kg/hab	1,7 kg/hab	12 kg/hab
10- PARIS EST MARNE & BOIS	192 294 hab	227 kg/hab	44 kg/hab	15 kg/hab	3,9 kg/hab	17 kg/hab
12- GRAND-ORLY SEINE BIEVRE	306 996 hab	253 kg/hab	34 kg/hab	19 kg/hab	3,5 kg/hab	10 kg/hab
Territoire du Syctom	5 689 694 hab	294 kg/hab	40 kg/hab	30 kg/hab	3,5 kg/hab	21 kg/hab

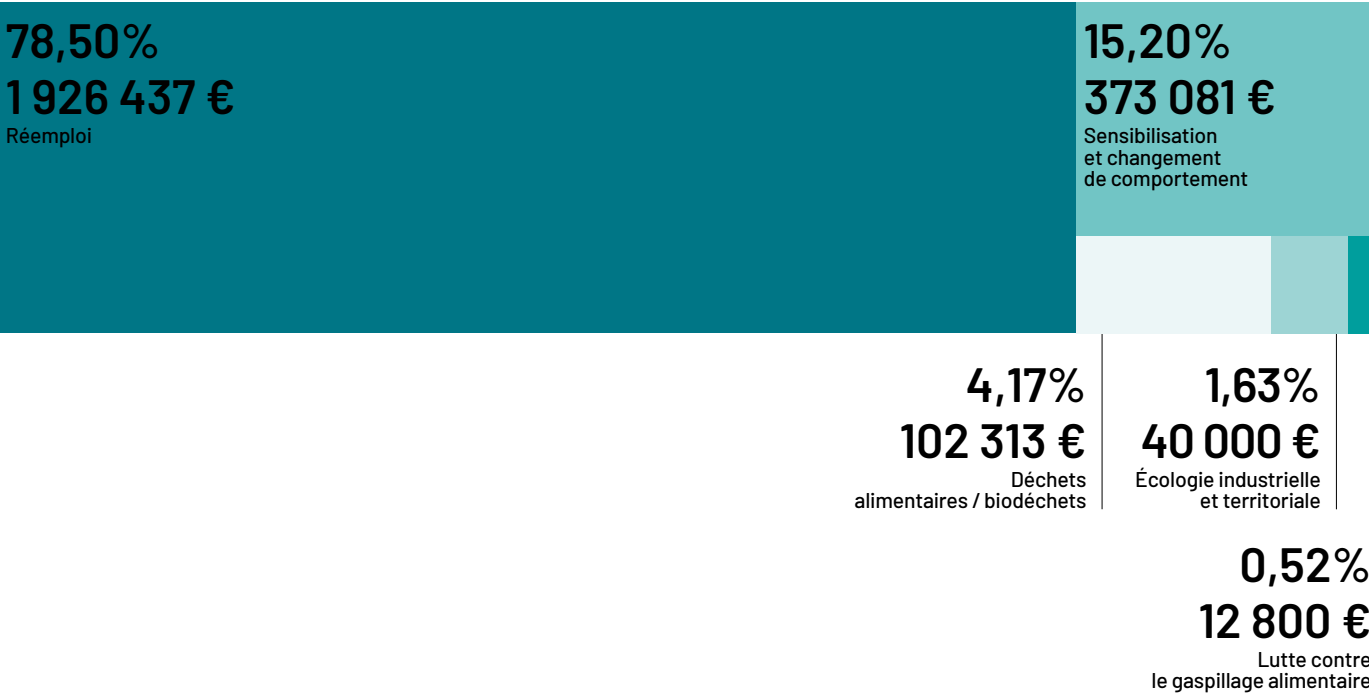
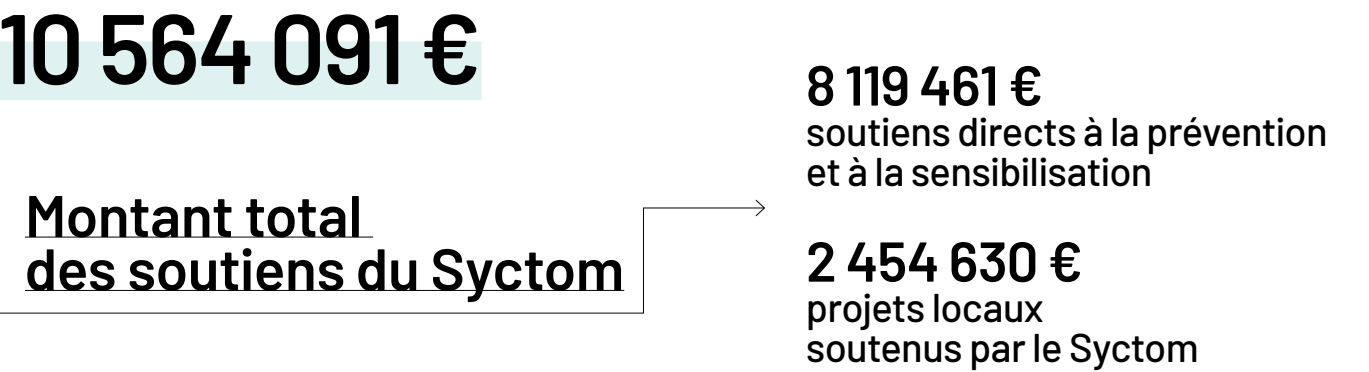
Sur le territoire du Syctom, la production moyenne par habitant.e était de 395 kg en 2025 (en incluant le verre), en légère baisse par rapport à 2024 et nettement inférieur au ratio moyen national, qui se situe aux alentours de 500 kg par habitant.e.

Des contrastes apparaissent selon les flux et les marges de progression possibles. L'objectif pour 2030 est proche : ramener cette valeur en dessous de 381 kg/habitant.e (verre inclus). La répartition globale des déchets ménagers demeure stable 78% sont orientés vers un centre de traitement des ordures ménagères et environ 22% vers une filière de valorisation matière ou organique.

Des écarts importants sont observés selon les territoires sur certains ratios, souvent liés à des organisations de collecte différentes (organisation de collecte des encombrants, dispositifs spécifiques contre les dépôts sauvages, refus des déchets de chantier en déchèterie, etc.). Enfin, les disparités sur les ratios d'OMr peuvent aussi refléter l'importance de l'activité économique locale, qui entraîne une production de déchets plus élevée dans certains territoires.

Plan d'accompagnement des collectivités

Ensemble des soutiens apportés en 2025



Missions de soutiens du Syctom auprès des collectivités adhérentes

Missions	Montant total (en €)
Intervention des des équipes d'éco-animation (en porte-à-porte ou en déambulation)	4 932 667 €
Campagne de sensibilisation "Les déchets alimentaires quittent la poubelle"	1 840 576 €
Outils et actions de sensibilisation	462 146 €
Visites / Journées portes ouvertes / Espace Infos Déchets	206 367 €
Compostage (accompagnement, formation, fournitures de matériel)	455 418 €
Concours DZD	222 287 €

Répartition thématique des projets locaux soutenus par le syctom

Établissement public territorial	Bénéficiaire	Projet	Subvention Fonctionnement (en € TTC)	Subvention Investissement (en € TTC)	Montant total (en € TTC)
Sensibilisation et changement de comportement					
Ville de Paris	Envie le Labo	Actions de sensibilisation à la prévention des déchets et à la lutte contre le gaspillage	40 000,00		40 000,00
Ville de Paris	La Petite Rockette	Vers une mode plus circulaire avec la Cadette	40 000,00		40 000,00
Ville de Paris	Maison du Zero Dechet	Circuit de sensibilisation à la réduction des déchets	17 500,00		17 500,00
Ville de Paris	Régie de Quartier Paris Centre	Territoire Zéro Déchet Paris Centre 2025	31 237,00		31 237,00
Ville de Paris	Régie Fontaine au Roi	Trajectoire vers des Territoires Zéro-Déchet	20 660,00		20 660,00
Ville de Paris	La Ressoucerie Créative	Programme de sensibilisation 2025	40 000,00		40 000,00
Ville de Paris	La ressourcerie du dixième	Le Chamo dit Sensi	20 000,00		20 000,00
Ville de Paris	Du Bleu dans les yeux	Des ateliers de sensibilisation à la ressourcerie de Belleville	40 000,00		40 000,00
Ville de Paris	13 Avenir	Valoriser l’essentiel	38 612,00		38 612,00
Est Ensemble	Transonore	Ateliers reportage radio et sensibilisation à la réduction et à la valorisation des déchets	13 600,00		13 600,00
Grand Paris Seine Ouest	Eiko	Animations Zéro Déchet et jeu de plateau	9 027,40		9 027,40
Grand Paris Seine Ouest	Maison pour tous de ville-d'avray	Ateliers autour du Zéro Déchet et de la réparation	13 899,92		13 899,92
Grand Paris Seine Ouest	Ecolau	Diffusion des bonnes pratiques de transition écologique au quotidien - structuration et diffusion auprès des visiteurs et des bénévoles	36 045,09		36 045,09
Ville de Paris	Coup de Pousses	Le Jardin de la récup	12 500,00		12 500,0

Réemploi					
Est Ensemble	LEO	Le LEO	20 000,00		20 000,00
Est Ensemble	Emmaüs Défi	Village du réemploi solidaire dit La Venelle - Emmaüs Défi	100 000,00	19 000,00	119 000,00
Est Ensemble	ENVIE Trappes	Village du réemploi solidaire dit La Venelle - ENVIE Trappes	100 000,00	40 000,00	140 000,00
Est Ensemble	Neptune	Village du réemploi solidaire dit La Venelle - Neptune	100 000,00	32 000,00	132 000,00
Est Ensemble	3S Séjour Sportif Solidaire - Recyclerie Sportive	Village du réemploi solidaire dit La Venelle - Recyclerie Sportive	100 000,00	40 000,00	140 000,00
Paris Est Marne & Bois	Paris Est Marne & Bois	Déploiement de la collecte des déchets alimentaires	192 522,00	30 766,50	223 288,50
Ville de Paris	Armée du Salut	Ateliers de sensibilisation au réemploi et à la réparation	23 000,00		23 000,00
Ville de Paris	La Table des Matières	Programmation de sensibilisation autour du réemploi	12 500,00		12 500,00
Ville de Paris	La Bricollette	Développement de l’upcycling et priorité sur la sensibilisation jeunesse	34 706,00		34 706,00
Ville de Paris	Emmaüs Défi	Développement et sensibilisation autour du réemploi	27 364,00		27 364,00
Plaine Commune	3S Séjour Sportif Solidaire - Recyclerie Sportive	Recyclerie Sportive au Centre Aquatique Olympique	100 000,00	6 600,00	106 600,00
Plaine Commune	Etudes et Chantiers Ile de France	Promouvoir le vélo et sensibiliser au réemploi à Plaine-Commune	40 000,00		40 000,00
Paris Terres d’Envol	Ressourcerie 2Mains	Actions de changement de comportement pour favoriser le réemploi et la réparation	21 000,00		21 000,00
Est Ensemble	Le Sens de l’Humus	Recyclage et Réemploi à tous les étages	25 200,00		25 200,00
Est Ensemble	LAB3S Sols Savoirs Saveurs	Bondy Zero Déchet	8 000,00		8 000,00

Établissement public territorial	Bénéficiaire	Projet	Subvention Fonctionnement (en € TTC)	Subvention Investissement (en € TTC)	Montant total (en € TTC)
Est Ensemble	L’Observatoire du Partage	Co-réparation et ateliers apprenants - développement et accélération de la Bibliothèque d’Objets de Montreuil	27 524,50		27 524,50
Est Ensemble	La Collecterie	Sensi partout déchet nulle part	31 385,00		31 385,00
Est Ensemble	La Cyclofficine de Pantin	Bourses aux Vélos	15 000,00		15 000,00
Grand Paris Seine Ouest	PikPik Environnement	Événements de passage à l’action sur les thématiques Alimentation et Consommation Responsable	3 270,00		3 270,00
Grand Paris Seine Ouest	La Refile	Prestations de sensibilisation au réemploi textile et aux changements de comportements consuméristes	24 431,50		24 431,50
Grand Paris Seine Ouest	Les Bergeries d’Issy	Mes déchets ont de la valeur	13 800,00		13 800,00
Grand Paris Seine Ouest	Association Espace	Développement de nouveaux ateliers de co-réparation & ateliers de confection d’upcycling	19 782,10		19 782,10
Grand Paris Seine Ouest	3S Séjour Sportif Solidaire - Recyclerie Sportive	Sensibilisation et Promotion du Réemploi et du sport durable	6 950,00		6 950,00
Ville de Paris	Extramuros l’Association	Création d’un atelier de production / réemploi bois	100 000,00	200 000,00	300 000,00
Ville de Paris	3S Séjour Sportif Solidaire - Recyclerie Sportive	Les ateliers récup bricoles de la Recyclerie Sportive	30 200,00		30 200,00
Ville de Paris	La Compagnie du 20ème	Sensibilisation et aller vers	40 000,00		40 000,00
Ville de Paris	Envie Paris	L’atelier urbain	100 000,00	180 000,00	280 000,00
Ville de Paris	Emmaüs Alternatives	L’école de la réparation	40 000,00		40 000,00
Ville de Paris	Tendance 19	Transformons nos habitudes : réduire les déchets textiles et cultiver la créativité responsable	21 435,00		21 435,00

Lutte contre le gaspillage alimentaire					
Grand Paris Seine Ouest	Lab Mobile	Les ateliers des Éco Bricoleurs	12 800,00		12 800,00

Dechets alimentaires / biodechets					
Paris Ouest La Défense	Paris Ouest La Défense	Déploiement de la collecte des déchets alimentaires	58 743,00	43 569,69	102 312,69

Ecologie industrielle et territoriale					
Ville de Paris	Villette Makerz	Animation d’une démarche EIT	40 000,00		40 000,00
TOTAL			1 862 694,51	591 936,19	2 454 630,70

Directeur de publication

Corentin Duprey

Rédactrices en chef

Sara Mazetier, Aurélie Principaud

Directrice de la communication

Aurore Delacroix

Chargée des éditions

Solène Patron

Design éditorial

Ludovic Eliot

Crédits photos

© Syctom / Florent Aceto, Franck Badaire, Arthur Boyer,
 Black Euphoria, Fabien de Chavanes Studiof2c, Nicolas
 Fagot Paris, Mathieu Génon, Bertrand Guigou, Wildbee
 © Mairie du 17^e arrondissement de Paris
 © Groupe-6
 © Schatzle-Weitling Architecture et Daum

Rédaction – Conception – Réalisation

Agence 4août

ISSN 2781-0127

Imprimé par DEJA LINK sur papier FSC®

Juin 2026





86 rue Regnault | 75013 Paris | Tél. 01 40 13 17 00
www.syctom-paris.fr



@lesyctom